

Le Travail des militants

Le 25 avril, 1969, le président général de la CSN, Marcel Pepin, lançait un appel à tous les militants du mouvement pour les alerter, avant qu'il ne soit trop tard, sur la situation dangereuse dans laquelle tout le domaine de l'éducation se trouve et pour relancer le grand mouvement de participation et démocratisation prôné par le rapport Parent mais mis en oubli par le gouvernement.

Le 22 mai, le Conseil Supérieur de l'éducation, organisme formé de représentants de toutes les couches de la société, créé pour surveiller et aviser le ministre de l'éducation, a publié des recommandations "très urgentes" dans le sens de l'avertissement sévère du président général de la CSN.

Voici, en entier, le texte du Conseil Supérieur de l'éducation. Le gouvernement n'a rien fait. La grande presse n'y a à peu près pas fait écho. Pourtant le problème est aigu.

vol. 2, no 4, avril-mai-juin-juillet 1969

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'Information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

92

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Léopold GARANT — Président à temps plein
David C. MUNROE — Vice-président — Special Assistant to the Principal at McGill University

Rév. Père Pierre ANGERS, s.j. — Chargé de recherches à l'Opération Depart de Montréal

André ARCHAMBAULT — Vice-recteur de l'Université de Montréal — gestion académique

M. l'Abbé Guy BELANGER — Directeur général du CEGEP de Valleyfield

M. l'Abbé Gilles GOULET — Recteur de l'Université du Québec — section Trois-Rivières

M. Wesley H. BRADLEY — Avocat

M. Réal CHARBONNEAU — Directeur du Service d'Éducation des Adultes à la CECM

M. Roger CHARBONNEAU — Directeur Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal

M. Jean-Marie COUET — Secrétaire de la Fédération UCC du Saguenay

Sœur Yvette COURNOYER, c.n.d. — Supérieure de la Congrégation N.-Dame de Joliette

M. Fernand DAOUST — Directeur provincial du Syndicat canadien de la fonction publique

M. Claude DE LORIMIER — Professeur à l'École Normale Jacques-Cartier

M. Omer DUCHARME — Membre de la Mission d'intégration des Ecoles de Métiers aux commissions scolaires régionales

M. Paul GALLAGHER — Directeur général du Collège Dawson

M. Gérard LETENDRE — Prof. titulaire à la Faculté des sciences de l'Université Laval

M. l'Abbé Armand MARANDA — Prof. au dépt. d'orientation de la faculté des sciences de l'éducation à l'Université Laval

Mlle Louise MARCIL — Etudiante au département de philosophie de l'Université McGill

M. Perry MEYER — Prof. à la faculté de droit de l'Université McGill

M. Lucien PERRAS — Dir. général à la Lakeshore Regional School Board

M. John PERRIE — Deputy director Protestant School Board of Greater Montreal

Mme Pierrette POULIN — Aucune occupation donnée

M. Yves PREVOST — Prof. titulaire à la faculté de droit de l'Université Laval et membre du Conseil de l'Université Laval

Mme Livia THUR — Prof. agrégé au département des sciences économiques de l'Université de Montréal

Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'Éducation a été rendu public le 22 mai 1969.



AVIS

DU CONSEIL SUPÉRIEUR

Sur certaines ÉTAPES de la restructuration scolaire

Introduction

Le progrès de la réforme de l'éducation au Québec a été interrompu sérieusement au cours des derniers mois par une série de crises touchant les parents, les maîtres, les élèves et le public. Chacun de ces groupes se trouve engagé en profondeur dans le développement futur de l'éducation et il ne fait pas de doute que les progrès futurs dépendent d'une meilleure compréhension des questions en cause de la part de ces groupes, comme aussi de leur bonne volonté et de leur appui.

À l'automne 1966, encouragé par le ministre de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'Éducation a tenu des audiences publiques au sujet des recommandations de la commission royale sur l'enseignement concernant la confessionnalité, les politiques culturelles et les structures administratives locales. Concernant toutes ces questions, le Conseil fit parvenir des avis au Ministre en août 1967. Vu l'étude entreprise par le Conseil de restructuration scolaire de l'Île de Montréal et les efforts volontaires de regroupement des commissaires d'écoles, aucune mesure gouvernementale en ce domaine ne fut prise alors. Ces dernières années, les inscriptions scolaires et les coûts de l'enseignement ont augmenté sensiblement et le climat éducationnel s'est considérablement détérioré.

Selon le Conseil supérieur de l'Éducation, dans l'ordre de la forme administrative, quatre mesures sont très urgentes:

1. Mettre en place une structure légale adéquate pour que les parents participent directement à l'établissement des politiques scolaires et éducationnelles: le comité scolaire;

2. Donner aux commissions scolaires régionales la responsabilité financière et pédagogique de l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire;

3. Établir un conseil de développement scolaire dans chacune des dix régions administratives du Québec;

4. Amender les lois de l'éducation et les autres lois connexes afin qu'elles soient en accord avec les nouvelles structures et les objectifs que le Québec s'est fixés en éducation.

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement et le Conseil de restructuration scolaire recommandaient de procéder par étapes dans la restructuration scolaire. C'est également dans ce sens que la recommandation du Conseil supérieur de l'Éducation du mois d'août 1967 était transmise au Ministre. Les présentes recommandations ont pour but de procéder à une nouvelle étape qui s'avère opportune et urgente actuellement.

I LE COMITÉ SCOLAIRE

La décentralisation administrative en éducation est admise depuis longtemps au Québec. Ce principe a d'ailleurs été réaffirmé au cours des dernières années par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement et par le ministre de l'Éducation. La participation du public, en particulier celle des parents, dans la détermination des politiques scolaires et éducationnelles, est indispensable pour le bon fonctionnement de cette structure décentralisée. Au cours de la dernière décennie, les parents ont, en regard de la chose scolaire, manifesté un intérêt et une préoccupation de plus en plus grands qui se sont concrétisés par une augmentation des organisations de parents et de parents-maîtres, ainsi que par l'enseignement de fonctionnaires qui, au ministère de l'Éducation, ont pour tâche d'encourager les efforts faits dans ce domaine.

La recommandation de la Commission royale visant à l'établissement des Comités scolaires a d'abord suscité une certaine opposition. Cependant, lors des rencontres entre le Conseil supérieur de l'Éducation et les groupes locaux des différents milieux de la province, le Conseil a eu la preuve que le public et les maîtres sont maintenant beaucoup plus en faveur d'une telle recommandation. Les ateliers pédagogiques créés spécifiquement pour la mise en application du Règlement no 1 du Ministère ont, semble-t-il, joué un rôle constructif. Il y a lieu maintenant de généraliser et de systématiser la participation des parents par la formule des Comités scolaires tels que décrits ci-après. Un autre facteur d'une grande importance, c'est le désir d'un

nombre de plus en plus grand de parents de choisir entre un enseignement confessionnel et un enseignement non-confessionnel. Il est donc essentiel, selon l'avis du Conseil, que, à ce sujet, un comité approprié soit formé pour chaque école ou groupe d'écoles d'une municipalité.

Le Comité scolaire recommandé par la Commission royale (Vol. 4, paragraphes 267 à 271) devrait fournir les éléments de base du Comité scolaire proposé. Le Conseil est d'accord avec la Commission royale quant aux objectifs généraux à confier à ce comité, soit:

i) la détermination du caractère général de l'école, qui doit être confessionnelle ou non-confessionnelle, selon les dispositions de la loi du Conseil supérieur de l'Éducation et les règlements des Comités confessionnels;

ii) la participation à l'élection des membres des commissions scolaires régionales;

iii) le rôle de surveillance, de consultation et de participation tel que décrit par la Commission royale.

Le Conseil de restructuration scolaire de l'Île de Montréal a recommandé que des Comités scolaires soient établis sur l'Île. Le Conseil est d'avis qu'il est également nécessaire que des Comités scolaires soient établis dans tous les autres milieux scolaires de la province.

Recommandation 1

Le Conseil supérieur de l'Éducation recommande fortement que des dispositions législatives soient adoptées en vue de l'établissement des comités scolaires et que des mesures adéquates soient prises afin d'organiser de tels comités à travers tout le Québec pour en faire des instruments sûrs et efficaces de participation du public au système d'éducation.

II

UNIFICATION DE L'ADMINISTRATION DES DEUX NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT: L'ÉLÉMENTAIRE ET LE SECONDAIRE

La restructuration scolaire est essentielle si l'on veut faire face au besoin urgent de réformes dans les domaines du financement et des structures scolaires. Chaque étudiant doit avoir la possibilité de passer normalement d'un niveau à l'autre sans que le processus subisse de brisure et sans que la continuité nécessaire soit entravée d'aucune façon. À cette fin, il est essentiel d'unifier l'administration de ces deux niveaux au sein d'une même région scolaire.

Cette réforme s'est déjà fait attendre trop longtemps, si l'on considère les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement et de la Commission royale sur la fiscalité et l'exemple d'une action semblable dans les provinces voisines: le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. L'Opération 55, réalisée par le ministre de l'Éducation, a certes marqué un pas en avant mais elle a, par le fait même, ajouté 55 corporations régionales à une structure déjà trop chargée, sans que soient définis clairement certains domaines de juridiction et sans que soit prévue une élimination graduelle de toute commission locale dont les ressources ou les responsabilités sont moindres que le minimum raisonnable. Ce qui est nécessaire, évidemment, c'est que dans chaque région du Québec la même autorité publique qui est responsable de l'enseignement secondaire assume également la responsabilité de l'enseignement élémentaire.

D'une façon générale, le Conseil supérieur de l'Éducation croit que les principes qui ont présidé à l'Opération 55 étaient sains. Ces principes ont aussi été appliqués en ce qui a trait aux commissions scolaires régionales à direction protestante. Le maintien de quelques-unes des commissions scolaires locales comme organismes consultatifs pourrait être envisagé pendant la période de transition jusqu'à ce que les comités scolaires soient bien établis, mais ce n'est que par une telle structure scolaire régionale que les coûts de l'éducation, les ressources pour le maintien de l'éducation et les services de l'enseignement élémentaire et secondaire pourront être répartis avec justice et égalité. Déjà le gouvernement a en main les rapports de plusieurs organismes qui soulignent cette nécessité: entre autres, le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, le Rapport de la Commission royale d'enquête

sur la fiscalité. Le temps est maintenant arrivé de procéder à la rationalisation de ces structures administratives.

Recommandation 2

Le Conseil supérieur de l'Éducation recommande que l'on confie aux commissions scolaires régionales déjà constituées la responsabilité financière et pédagogique de l'éducation aux deux niveaux élémentaire et secondaire.

III

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE

Le Conseil supérieur de l'Éducation réaffirme l'opinion qu'il donnait en août 1967: "Le Conseil supérieur de l'Éducation croit que la décentralisation de l'administration du Ministère doit se faire en donnant plus de force et de pouvoirs aux commissions scolaires régionales et en établissant des Conseils de développement scolaire dans les principales régions administratives de la province. Même si par l'Opération 55 on a pu, jusqu'à un certain point, consolider les structures scolaires, ceci ne suffit plus: on doit maintenant prendre d'autres mesures pour accentuer la coordination entre l'enseignement élémentaire et secondaire, pour donner une dimension régionale plus vaste à l'administration pédagogique et financière et établir, au moins comme étape première, une coordination étroite entre toutes les commissions scolaires régionales que l'on retrouverait dans le territoire couvert par chaque Conseil de développement scolaire."

D'autre part, il est nécessaire de prévoir de quelle façon on pourra répondre aux réclamations des parents qui désirent des écoles non-confessionnelles. Ceux-ci n'ont actuellement pas voix au chapitre.

Les commissions scolaires régionales ont été créées dans la province au cours de l'Opération 55. Le problème le plus urgent maintenant, c'est d'assurer la coordination au niveau de la région administrative par la création de Conseils de développement scolaire.

Quant à l'Île de Montréal, d'après le Rapport du Conseil de restructuration scolaire, le premier pas doit consister:

"à établir, au plus tard, en septembre 1969, un Conseil de développement scolaire ayant juridiction sur tout le territoire de l'Île de Montréal."

Après cela, les commissions scolaires régionales seraient prêtes à assurer leurs responsabilités en janvier 1971. La proposition de grouper les commissions scolaires régionales sous un Conseil de développement scolaire a été faite dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Cette recommandation, à son tour, reflétait une opinion présentée par la Commission royale sur la fiscalité:

"Mais, en même temps, nous avons voulu diminuer sensiblement la part de l'imposition foncière destinée au financement de l'ensemble des commissions scolaires, et augmenter d'autant la part des subventions de l'État, conformément au principe de plus en plus répandu, selon lequel l'éducation est une charge de la collectivité."

Pour mettre en application ces points de vue, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement déclarait:

"L'enseignement est une entreprise collective dont le progrès doit se poursuivre à la dimension de la province, en fonction du marché du travail et de l'évolution de chaque région présentant une certaine unité économique. Les économistes s'entendent généralement pour reconnaître qu'il existe dans la province une dizaine de régions économiques distinctes. Des régions de cette nature sont seules capables de servir de base à une planification satisfaisante du développement scolaire. Le système de financement des commissions scolaires, qui les a longtemps réduites en grande partie à leurs propres ressources, a aggravé toutes les conditions particulières défavorables — distances, faible peuplement, lentement de l'industrialisation — créant ainsi des inégalités sérieuses dans les services scolaires d'une région à l'autre. Le progrès de l'enseignement devra s'adapter à la fois aux besoins et aux possibilités propres à chaque région et pourra devenir partout facteur de développement économique."

LE DEUXIÈME FRONT EN MARCHÉ

Que sera le CRÉDIT dans les années 80?

André Laurin dit qu'il faut agir dès maintenant sinon...

Depuis plus de trois (3) ans, les journaux, la radio et la télévision traitent de plus en plus des exploitations en matière de publicité d'alimentation — d'habitation; en somme, tout ce qui touche de près ou de loin les consommateurs.

Ce serait donc répétition de ma part si je discutais avec vous de tous ces points qui vous sont forts bien connus. Alors, dans 10 ans, nous toucherons aux années 80. Dix ans dans la vie d'une personne vous savez c'est vite passé... pourquoi ne regarderions-nous pas ce que devra être le crédit dans une décennie à venir, si nous ne voulons pas hériter d'un désastre national, dont tous, évidemment, devront payer les frais.

Pour bien se situer dans le contexte qui devra nous conduire à l'âge de l'électronique, je me permets tout de même de vous rappeler certains faits présents. Comme vous le savez, à la CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, nous avons été les pionniers dans la recherche de l'exploitation du crédit à la consommation — de la publicité et de tout ce domaine para-banquier qui cherche à avilir l'homme et en faire une véritable victime du système.

Depuis quelque temps, j'ai le bonheur d'avoir comme collaborateurs deux professeurs de faculté de droit; un de l'Université York de Toronto et l'autre du McGill qui, concurrentement avec nous, sont venus concrétiser, hors de tout doute, que "Monsieur tout le monde" doit, dans une proportion d'environ 90%, de 1 à 2 ans de salaires en dettes d'argent seulement. J'inclus dans ces sommes évidemment le financement des biens de consommation.

L'ouvrier endetté de 1 à 2 ans de salaires

Pour nous, tous nos relevés sociologiques faits, tant dans les régions de Chicoutimi, Québec, Montréal ou ailleurs au Québec, nous sommes toujours arrivés aux mêmes conclusions que mes deux collaborateurs du Canada anglais; c'est-à-dire, "Monsieur tout le monde" doit, 1 à 2 ans de salaires. Si il gagne \$6,000 dollars, il doit de \$6,000 à \$12,000 dollars. Regardons plus en détail le dernier travail sociologique fait par notre bureau de Montréal et touchant plus de 800 familles:

244 familles avaient dû se prévaloir de la Loi sur le dépôt volontaire (Loi Lacombe)
24 familles étaient endettées entre \$1. à \$500.
20 familles entre \$500. à \$750 dollars
24 familles entre \$750. à \$1,000 dollars
46 familles entre \$1,000 à \$1,500 dollars
50 familles entre \$1,500 à \$2,000 dollars
65 familles entre \$2,000 à \$2,500 dollars
75 familles entre \$2,500 à \$3,000 dollars
96 familles entre \$3,000 à \$4,000 dollars
49 familles entre \$4,000 à \$5,000 dollars
69 familles entre \$5,000 à \$10,000 dollars d'endettement personnel
29 familles devant plus de \$10,000 dollars

Je tiens à préciser ici que ces dettes ne couvrent pas du tout l'hypothèque car l'hypothèque n'est pas une dette, c'est un actif que l'on acquiert, que l'on bâtit. Maintenant, parmi ces 800 familles, quelle était la moyenne des revenus? \$287 dollars brut par mois. Voilà le vrai visage du consommateur au niveau national, puisque les données de Toronto sont identiques aux nôtres. En plus de ces 800 familles, nous avons analysé 59 familles qui ont dû se prévaloir de la Loi des Faillites sommaires. Ces 59 familles avaient pour \$450,000 de dettes personnelles et, si je fais la dissection de ce montant de dettes, \$227,000 étaient dus aux Compagnies de finance; \$13,000 aux Caisses populaires; \$32,000 aux Banques; \$58,000 aux Cartes de crédit et \$125,000 — autres petites dettes...

Apportons maintenant une certaine définition de terme économique: le mot "DETTE" veut dire qu'il s'agit d'une personne qui a contracté un emprunt et qui s'engage à rembourser son capital plus une certaine somme

en compensation, ce que l'on appelle les intérêts. Nous pouvons donc qualifier deux sortes de dettes: "la dette nationale", c'est-à-dire celle du gouvernement fédéral et la "dette des particuliers".

La dette nationale devrait être remplacée par le capital social

Est-il possible qu'un jour l'état national paie sa dette se chiffrant à un peu plus de 14 ou 15 milliards de dollars. Evidemment non. Il est définitivement acquis par les économistes que jamais au grand jamais le Canada ne pourra payer sa dette. Tout ce qu'il fait lorsqu'un emprunt devient dû, il emprunte à d'autres pour rembourser les premiers créanciers. Or, un tel jeu ne veut pas dire que le Fédéral paie sa dette, non, tout simplement il change de créancier, mais il n'a rien payé et il en sera ainsi indéfiniment. Quant au gouvernement fédéral, cette pratique n'est certes pas tragique puisque l'état aura toujours la possibilité de taxer davantage pour rembourser les intérêts sur l'obligation de sa dette. Est-ce que de par sa définition même, ce qu'une dette c'est une somme capitale que l'on doit rembourser, peut-on dire que le gouvernement fédéral est endetté pour plus de 14-15 ou 16 milliards de dollars? certainement pas. Le terme "dette nationale" devrait être éliminé et dire plutôt "un capital social" investi auprès de la nation et dont l'investissement augmentera d'année en année mais certainement pas une dette.

Les particuliers

Quant aux particuliers, il ne peut en être ainsi. La dernière statistique d'Ottawa nous révèle effectivement que les nôtres doivent, en prêts monétaires exclusivement, pour 9 milliards 300 millions de dollars; c'est-à-dire une somme approximative de \$3,500 dollars par foyer canadien.

Visage économique des québécois

Regardons en deux lignes le visage économique des québécois. L'université de Sherbrooke, en novembre dernier, publiait un petit document dans lequel on pouvait voir: 31% des salariés de la province de Québec gagnent moins que \$2,000 dollars — 42% gagnent entre \$2,000 et \$4,000 c'est-à-dire 73% dans le Québec ont un revenu inférieur à \$4,000. On sait que le Conseil Economique d'Ottawa a bien établi que un foyer ayant un revenu inférieur à \$5,000 est un foyer qui vit dans la pauvreté. Alors, au départ, 73% démontre non seulement en théorie mais en réalité un endettement personnel de l'ordre moyen de \$3,500. Les intérêts seuls de ce capital, au taux du jour variant de 18 à 45 et 50%, il est hors de tout doute que ces foyers ne peuvent pas rembourser un seul cent de capital puisqu'ils n'ont même pas les moyens de rencontrer l'intérêt de leurs dettes.

Voilà mesdames où est toute la tragédie nationale concernant l'endettement des foyers canadiens. Ces foyers doivent refinancer sans cesse auprès de nouvelles compagnies de finance les intérêts et le capital non payés et seront dans l'impossibilité absolue de ne jamais pouvoir payer un seul sou dudit capital.

Obligatoirement le système l'a voulu. Leurs dettes doivent augmenter d'année en année. Revenons aux statistiques fédérales. L'endettement des nôtres est maintenant rendu à un rythme de 1 milliard de dollars par année. En 1980, les Canadiens devront, approximativement de 22 à 25 milliards de dettes personnelles. Le problème: où allons-nous avec ceci? qu'est-ce que nous allons faire? et quelle sera la part de participation des femmes canadiennes pour la relève économique des nôtres.

Où allons-nous?

Première question: première réponse que je vous apporte. Il est évident que, tôt ou tard, plus de 30% au minimum des salariés québécois, et on peut dire aussi canadiens, devront obligatoirement déclarer faillite per-

sonnelle; c'est-à-dire que sur les 9 milliards de dettes qui sont dus en ce moment, il y a au moins de 3 à 4 milliards qui ne pourront jamais être payés en tant que capital. Or, s'il fallait qu'aujourd'hui ces familles déclarent faillite personnelle toutes ensembles, quel serait l'effet au niveau de l'économie du Canada? Certainement une crise d'ordre de première grandeur.

Qu'est-ce que nous allons faire maintenant?

Ici, il s'agit de prendre une décision extrêmement importante. On sait que l'électronique a fait des progrès considérables. J'ai eu moi-même l'avantage d'assister à une démonstration à la Compagnie N.C.R. d'où on nous a montré les possibilités quasi illimitées qui s'offrent aux institutions monétaires et bancaires pour un contrôle, si nous le voulions bien évidemment, absolu sur l'endettement progressif et qui est en ce moment irréversible de la part des canadiens de toute catégorie. Un cerveau électronique a été construit pour la province de Québec, lequel est situé dans la ville de Montréal. Or les banques, sachant jusqu'à quel point elles peuvent un jour ou l'autre devenir en mauvaise position financière dû à cet aspect des 3 ou 4 milliards de dollars qui définitivement ne pourront jamais être payés en tant que capital et qui définitivement devront être annulés par la Loi de la Faillite personnelle. Les banques, les caisses populaires, les caisses d'économie et toutes les institutions financières ont donc commencé à préparer une transformation de la monnaie; transformation de la pensée du crédit; en somme de tout notre système et changement qui devra être complété aussi globalement que possible pour les années 80.

De quoi s'agit-il donc? L'électronique nous permet d'envisager pour les années 80 que les québécois auront à leur disposition deux cartes non pas de crédit mais deux cartes d'affaire et d'identification — une au nom des banques et une autre au nom des coopératives d'épargne et de crédit du Québec. Un cerveau électronique central détendra la totalité des informations pour les deux groupes d'institutions financières que je viens de mentionner.

Chaque québécois aura une carte d'affaire; celle de l'institution avec laquelle il aura décidé évidemment de confier son compte de banque car il sera identifié par son numéro d'assurance sociale du Québec. Probablement que tous les salaires seront versés en direct à votre compte de banque ou de Caisse populaire ou de Caisse d'économie. Ce cerveau électronique détendra la totalité de la comptabilité d'une banque ou d'une coopérative. Supposons que vous vous présentiez à votre banque, le caissier placera votre livre en dessous de la machine électronique que, elle-même, enregistrera en une fraction d'à-peu-près 1/300ème de une seconde, votre solde actuel plus toutes les opérations bancaires que vous avez faites; peu importe depuis le nombre de semaines ou de mois que vous n'avez pas fait ajuster votre compte de banque. Le caissier vous remettra immédiatement votre reçu attestant le solde réel que vous avez en votre possession.

Vous connaissez vos obligations personnelles, vous connaissez également votre salaire. Or, dans votre compte de banque ou de coopérative, le gérant, sur demande de votre part, vous allouera un certain crédit et dira: mettons — Mme Une Telle — la Famille X — financièrement parlant, elle a les possibilités de supporter un crédit maximum de \$2,000 dollars à notre institution financière. Sur l'électronique il sera donc enregistré que non seulement vous pouvez prendre tout votre compte de banque mais que automatiquement, par un crédit accepté à l'avance, vous pourrez empiéter, au besoin, jusqu'à \$2,000 dollars de découvert de banque. Vous sortez du bureau du gérant, vous vous présentez donc dans un magasin d'alimentation, le magasin d'alimentation lui aussi aura une caisse

enregistreuse électronique en direct avec le cerveau central — vous achetez pour \$50 dollars d'alimentation, vous sortez — pas besoin d'argent dans votre porte-monnaie, vous présentez votre carte d'identification — votre carte d'affaire, le commis passe cette carte dans la machine électronique ou la caisse enregistreuse électronique du magasin d'alimentation, instantanément la carte dirigera la transaction en direct sur la banque avec laquelle vous faites affaire. Elle dépistera votre numéro matricule, elle débitera votre compte de \$50 dollars et instantanément aussi elle crédira le magasin d'alimentation dans la banque avec laquelle le magasin d'alimentation fait affaire un montant de \$50 dollars, le tout en une fraction de seconde. Au même moment, sortira de la caisse enregistreuse un petit papier scellé qui vous dira: Madame vous venez de dépenser \$50. vous aviez, supposons \$600. dans votre caisse populaire, il vous reste \$550. à votre actif. A toute minute du jour, à tout instant, à chaque fois que vous ferez une transaction, vous saurez exactement la somme qui vous reste. Donc, impossible de faire du crédit autre que celui que la banque peut vous accorder en fonction de vos capacités de remboursements. Supposons que la Caisse populaire vous a autorisé, vu votre faible revenu, un crédit n'excédant pas \$300 dollars, après cette transaction d'alimentation, vous vous présentez chez un marchand de meubles, et là vous désirez faire un achat de \$900. Au départ vous aviez \$600. vous en avez dépensé \$50 pour l'alimentation, il en reste \$550 mais le gérant de la Caisse populaire vous avait autorisé à faire un crédit ne dépassant pas \$300. ce qui vous laissait donc une marge de \$850 dollars. Or, au magasin de meubles, vous faites un achat de \$900 dollars plus la taxe, plus certains frais inhérents à tout achat. Vous présentez votre carte d'identification, le commis la passe dans sa caisse électronique pour se payer évidemment et, sur sa caisse, il y a une belle lumière rouge qui vient de s'allumer; elle vient tout simplement dire ceci au marchand: malheureusement monsieur ou madame X — la famille X n'a plus d'argent en banque, elle n'a pas les moyens de faire un achat aussi dispendieux. Voilà mesdames où nous en serons aux années 80 et voilà également la seule et unique porte de sortie pour nous sauver d'un désastre national vers cet endettement quasi illimité des nôtres et une faillite nationale qui serait certainement plus qu'inquiétante.

Facilité d'endettement — Publicité

Est-il normal que des foyers à faibles revenus doivent 1 an 2 ans - 3 ans de salaire uniquement en prêts monétaires? certainement non. Pourquoi en sont-ils rendus à un stade aussi empirique? tout simplement parce que la publicité leur a vendu qu'il était sain et normal de vivre avec un salaire de \$3,000 dollars exactement de la même manière que celui qui en gagne \$10,000 — pourquoi vous priver — allez donc vous procurer ces choses, vous payerez demain... mais on n'a pas dit que celui qui faisait du crédit aujourd'hui, s'il était incapable d'économiser en ce moment, comment pourra-t-il rembourser demain. Or on fait un premier achat, impossible de le payer, il faut donc emprunter à la finance. Si on ne peut payer le marchand, on ne pourra pas payer plus la finance; il faut donc emprunter d'une deuxième compagnie de finance et, ainsi de suite, le petit jeu continue indéfiniment jusqu'au jour où la famille déclare faillite personnelle. L'électronique mettra un frein à tout ceci. Les familles canadiennes seront obligées de vivre à l'intérieur de leur frontière salariale. Malheureusement il est peut-être inhumain de dire qu'un foyer à revenu de \$2,500 ou \$3,000 dollars par année devra crever parce que l'électronique existera, mais entre deux maux, je crois qu'il faut vraiment choisir le moindre. Il est beaucoup moins dur à un foyer de dire non à une tentation qu'il ne pourra payer ultérieurement que de dire oui. Je cède à la publicité trompeuse et mensongère, quitte à devenir une loque humaine ma vie durant (ex: débardeur - Port-Alfred) (art. code criminel)

Mesdames consommatrices, vous aurez un rôle de toute première grandeur à jouer au point de vue éducation populaire d'ici aux années 80. C'est-à-dire qu'il faudra renverser complètement la vapeur dans l'esprit des gens, de l'habitude qu'ils ont acquise de tout acquiescer en se disant: je ferai faillite personnelle après que j'aurai eu mes biens de consommation et je n'aurai pas besoin de rien payer (ex: cas 187 - créanciers et faillites)

Cette mentalité, il faut la détruire, apprendre aux foyers à devenir des adultes, à raisonner comme des personnes responsables et à concevoir une fois pour toute que lorsque l'on se procure un bien, il faut que l'on soit capable de le payer. L'organisme que je représente a fondé, au niveau de la province de Québec, un véritable embryon d'Université populaire. C'est une école d'informations pour le consommateur. C'est une école qui joue le rôle de véritable "ombudsman" pour la protection de tous les consommateurs, qu'ils soient de langue française ou anglaise, ou qu'ils soient de couleur blanche ou noire, ceci n'a aucune importance.

Je connais personnellement la présidente nationale de votre Association, Madame Slimman, sous peu je serai avec elle à Ottawa à votre bureau national afin de discuter jusqu'à quel point nos deux organismes, soit le vôtre et le nôtre, seraient en mesure de collaborer efficacement pour apporter une normalisation à une situation pour des consommateurs qui va, sans aucun doute, devenir explosive si on n'essaie pas d'y mettre ordre dans le plus bref délai possible.

Pour ma part, je souhaite que d'ici quelques mois, dans les 6 villes où nous opérons, soit Val d'Or, Montréal, Shawinigan, Thetford, Québec et toute la région du Saguenay lac St-Jean, votre Association sera devenue membre de la nôtre et qu'elle participe au maximum de toutes ses forces à nos cellules d'éducation populaire pour le mieux être des nôtres.

Maintenant, Mesdames, si vous me le permettez, il y a ici dans l'assistance des représentantes qui sont de culture anglaise. Je serais très heureux de pouvoir m'adresser à elles dans leur langue durant quelques minutes.

Voilà Mesdames les congressistes ce court message que je désirais vous lire. Le consommateur, il est endetté, le consommateur il ne vit pas sur un lit de roses, le consommateur il est malheureux. Alors, face à ces trois situations, que ferons-nous? est-ce que vous irez à la source même du mal avec nous ou tous nos efforts seront concertés pour caincre, veut ou non, quelque soient les obstructions que les institutions financières concernées pourront mettre sur notre chemin, caincre une fois pour toute l'exploitation et bâtir, au niveau de l'échelle nationale, un pays où il FERA BON VIVRE ET OU L'EXPLOITATION N'AURA PLUS SA RAISON D'ÊTRE.

Je souhaite, qu'à brève échéance, le Canada devienne une deuxième Suède où la-bas, une Université populaire identique existe. Elle s'appelle l'A.B.F., elle possède 950 écoles à la grandeur de la Suède. Plus d'un demi million de suédois la fréquentent annuellement et leurs services d'informations concernant les problèmes des consommateurs sont d'une efficacité telle, qu'un suédois qui met en circulation une exploitation, si minime soit-elle, qui va à l'encontre des biens des consommateurs, l'A.B.F. la détruit instantanément en l'espace maximum de 15 jours.

Merci mesdames et au plaisir de se rencontrer sous peu autour d'une table ronde où notre action positive et concertée émergera avec nos opérations d'automne 1969.

Québec 30 avril 1969

André Laurin, directeur
Service de coopération et de la
consommation CSN

LA VIE SYNDICALE

D L M M J V S

1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

Le Calendrier des événements de MARS

D L M M J V S

1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

1 MARS

Le ministre des Affaires municipales, **Robert Lussier**, dévoile que son ministère a formé un groupe de travail pour préparer, dans un délai de six mois, une échelle de loyers pour les programmes municipaux d'habitation dont les dépenses d'exploitation sont subventionnées.

L'équipe de travail sera présidée par **M. Léopold Rogers**, de la Société d'habitation du Québec. Elle comprendra également des représentants des villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières, de la Confédération des syndicats nationaux, de la Fédération des travailleurs du Québec et de la Fédération Cohabitant du Québec.

Le ministre a aussi annoncé la création d'un groupe de travail dont la mission consistera à examiner les règlements de la Société d'habitation du Québec et à prévenir l'éventualité de "ghettos" dans les secteurs nouvellement construits.

L'équipe sera présidée par **M. Rodolphe Laplante**, de la Société d'habitation du Québec, et sera assisté de l'Union des municipalités, l'Union des conseils de comités, de la Fédération provinciale des constructeurs d'habitation et de la Fédération des comités de citoyens.

Les chauffeurs de la CTM décident de rester avec la CSN: 1470 à 1032, soit 57% — 700 abstentions et 68 nuls. En 1964, les chauffeurs et les mécaniciens de la CTM avaient voté 52% en faveur de la CSN, lors de leur désaffiliation de la C.B.R.T.

Le juge **Armand Sylvestre** de la Cour Provinciale est nommé pour faire enquête sur le différend qui oppose la CECM et le syndicat national des concierges et le syndicat national des préposés à l'entretien.

En outre, la Cour Supérieure a émis une injonction pour empêcher que les salariés de la CECM fassent la grève.

3 MARS

Michel Chartrand annonce la tenue d'une assemblée du Conseil Central de Montréal (CSN) pour étudier la mise-à-pied d'une centaine d'employés de Rod Service, l'injonction contre les employés de la CSM et l'état des négociations dans le secteur hospitalier. Les employés de Rod sont syndiqués avec la CSN. Lockout de quelques heures à chez Rod.

L'usine Vogue Corset de Waterloo a décidé de ne pas faire de mise-à-pied de ses employés pendant la saison du ralenti. Elle a plutôt opté pour la diminution d'une heure de travail par jour par employé.

L'exécutif du syndicat affilié à la CSN est formé de la présidente, **Mme Annette Breault**; la vice-présidente, **Mme Cécile Labbé**; la secrétaire, **Mlle Lynda Wilson**; et la trésorière, **Mlle Hélène Forget**. Les trois directrices sont **Mmes A. Rainville**, **Yvonne Royer** et **Armande Daigneault**.

4 MARS

Michel Chartrand, Président du Conseil Central de Montréal (CSN) invite les travailleurs à s'organiser politiquement en dehors des vieux partis, au cours d'une allocution aux délégués du Conseil Central de Soré (CSN).

Amédée Daigle, directeur des services de la CSN, annonce au Conseil central des syndicats nationaux de Québec qu'une brochure sera publiée sous peu sur l'Action politique.

"La réussite d'entreprise comme le Conseil d'expansion économique du Québec métropolitain dépendra de la participation de gens qui ne sont pas des spécialistes; car les gens aptes à travailler dans les conseils économiques sont des gens ordinaires" déclare **Me Robert Marceau**, conseiller technique, lors de la réunion régulière du Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN).

"On ne doit pas laisser les spécialistes faire seuls le travail, pour aller ensuite se plaindre". A ses yeux, il importe que l'ensemble des citoyens participe activement à ces travaux et défende des politiques "choisies essentiellement pour l'homme d'ici".

Me Marceau déclare qu'il ne reste que six ou sept maires irréductibles à l'établissement d'un regroupement municipal; selon lui le même nombre serait indéfini et 19 seraient favorables au gouvernement supra-municipal prôné par les syndicats.

Des employés de l'hôpital St-Joseph de Trois-Rivières, de l'hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine passent à l'union internationale des employés de service (local 298); les employés de la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine à l'union internationale des employés professionnels de bureau (local 265).

Le ministre des postes, **Eric Kierans**, annonce la cancellation du contrat avec Rod Service, le 15 mars. Le ministre annonce que le gouvernement fédéral embaucherait la majorité des chauffeurs de Rod d'ici le 14 mars.

Le syndicat régional de la construction (CSN) incluant les secteurs de Cowansville, Granby, St-Hyacinthe et St-Jean dont le projet de constitution provisoire était présenté en septembre 1968 est définitivement formé. Siège social: St-Hyacinthe.

La CSN fait savoir, dans une lettre envoyée au vice-président de Rod Service Ltée, **M. Maurice Imbault**, qu'elle tient la compagnie responsable des dommages qui résulteraient du lock out. Les employés s'étaient présentés au travail mais les portes de l'établissement étaient cadenassées, contrairement aux dispositions de la convention collective.

5 MARS

Le président de la CSN, **Marcel Pepin**, annonce que la CSN sera l'hôte, dans un proche avenir, de dirigeants syndicaux des trois Amériques lors d'une conférence internationale sur le développement.

M. Pepin espère que, d'ici peu, la CSN aura son "département international".

M. Pepin fait cette déclaration en présence de **M. Emilio Maspero**, secrétaire général de la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens.

"Nous avons les gars à 100 pour cent", déclare **Frank Diterlizzi**, président du syndicat national des employés de Rod Service. S'adressant devant 350 dirigeants de syndicats affiliés à la CSN de la région de Montréal, **M. Diterlizzi** a dit que le ministre des postes avait offert aux employés de Rod Service d'aller à son emploi "sans leur garantir aucune sécurité et en leur donnant une période de probation d'un an".

Le président **Diterlizzi**, **Raymond Parent**, secrétaire général de la CSN, **Guy Beaudin**, directeur de la Fédération nationale des services publics et **Michel Chartrand**, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, accusent **Eric Kierans**, le ministre des postes, de vouloir détruire le syndicat par la cancellation des contrats entre le ministre et Rod Service.

On annonce que 300 employés de Penman's affiliés à la CSN, à St-Hyacinthe, viennent d'obtenir une augmentation de salaire de 6,5% cette année, à partir du 15 février et d'autant pour les deux années suivantes. Le salaire passera à \$2,76 l'heure c'est-à-dire une augmentation de \$0,37 sous. Une clause prévoit que la compagnie doit avertir six mois à l'avance de tout changement technologique qui peut avoir des répercussions sur la main-d'oeuvre.

Nouvelle convention signée à Dominion Textile.

Le Syndicat des employés de la coopérative agricole de la Vallée de-la-Lière en négociation pour renouvellement de sa convention collective.

M. Martial Laforest, directeur professionnel de la FNS, annonce qu'après onze (11) mois de négociation, les 46,000 employés représentés par la CSN ne se sont entendus que sur 12 articles de leur convention collective.

M. Laforest a déclaré au Conseil central de Montréal que les administrations hospitalières ont lancé une offensive générale contre les droits acquis par les employés lors des négociations de 1966.

Marcel Pepin annonce au cours d'une conférence de presse que la sécurité d'emploi sera le principal objectif visé par la CSN dans les négociations qui s'amorcent dans la construction.

Marcel Pepin s'élevé contre l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**, lors d'une assemblée du Conseil central de Montréal. **M. Pepin** dit que par sa décision d'enlever les contrats que le ministre des postes avait accordé à Rod Service, le ministre voulait tout simplement envoyer les employés de la compagnie "à la boucherie". "Jose croire qu'il y a dans le cabinet fédéral des gens qui pensent aussi au respect des hommes", dit **M. Pepin**.

Guy Beaudin explique que lors de la signature de la convention collective le ministre avait garanti les contrats de Rod jusqu'en mars 1970, ce qui assurait la sécurité d'emploi pour les 420 employés de Rod.

Publication d'une plaquette par le Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN) intitulée: "Pourquoi des comités d'Action politique non-partisane?"

Martial Laforest, directeur professionnel de la FNS, se plaint de la lenteur extrême des négociations entre les syndicats et les administrations hospitalières.

Roger Perreault, agent des unions américaines de la construction, annonce qu'il fera peut-être une grève contre la CSN à Montréal si elle persiste dans son attitude sur la sécurité d'emploi. Il a mis la CSN au défi d'obtenir un mandat de quel-ques centaines de membres pour déclencher une grève sur la question des bureaux de placement (sécurité d'emploi).

The Canadian Gypsum, filiale d'une grande compagnie américaine, refuse de négocier en français pour ses employés, francophones à 88%. Le président du syndicat (CSN) a rendu public une lettre du gérant **W. C. Flemming**, l'informant que la compagnie avait l'intention de continuer de négocier en anglais. **Léon Lepage**, conseiller technique de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, a déclaré que la filiale canadienne recevait ses ordres des Etats-Unis. Les syndicats votent en faveur d'une grève au moment opportun.

Le syndicat des policiers de ville d'Anjou signe une convention collective avec cette municipalité. Hausse de salaire évaluée par le président du syndicat, **André Masse**, entre 21 et 33%. **René Chartrand** agissait comme conseil technique.

Le bill 89 devrait prévoir une régie provinciale du commerce. CSN-FTQ.

Les 65 membres du Syndicat des employés de bureau de la Commission scolaire Henri Bourassa et les 35 membres du Syndicat des employés manuels de la même commission, affiliés à la Fédération des services publics (CSN) sont en grève. Tous les délais légaux ont été respectés.

Cette commission scolaire couvre toute la région de Mont-Laurier allant jusqu'à l'Annonciation et Maniwaki. Le conseiller technique, **Roch Charron**, déclare que la partie patronale brille par son absence depuis le début de la période des négociations.

Les enseignants de six collèges d'enseignement général et professionnel **Edouard Montpetit**, **Maison-neuve**, **Hull**, **Rimouski**, **Jonquière** et **Valleyfield** protestent. Les enseignants, affiliés à la CSN ne veulent pas se voir imposer la norme 1-15. Les enseignants demandent également la gestion sur le plan pédagogique.

Nouvelle rencontre entre le ministre des postes, **Eric Kierans**, et la CSN en marge du conflit avec les employés de Rod Service. Télégramme envoyé au premier ministre Trudeau et au chef de la députation Québécoise, **M. Jean Marchand**.

André Laurin, s'attaque aux compagnies de finance.

Guy Gagné, secrétaire du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean envoie le télégramme suivant à l'Hon. ministre **Jean-Guy Cardinal**, **MM. Roch Bévin**, **Jean-Noël Tremblay**, **Leonce Desmeules**, **Gérard Harvey** et **Georges Gauthier**: "Conseil régional Saguenay - Lac-St-Jean des syndicats nationaux, groupant 105 syndicats affiliés représentant au-delà de 20,000 travailleurs, demande instamment votre intervention pour que l'université du Québec structure des facultés universitaires dans la région du Lac St-Jean pour septembre 1969. Considérons votre intervention prioritaire pour population régionale. Escomptons votre appui."

On annonce que lors d'une assemblée générale du Conseil central des syndicats nationaux du Nord-ouest Québécois, à Val d'Or, le 22 février, tous les délégués ont eu l'occasion de rencontrer **Mar Gaston Heins**, évêque d'Amos, invité par le confrère **Claude Gauthier**, président du Conseil central.

Assistent à cette réunion l'aumônier du Conseil central, l'abbé **René Rheault**, le confrère **Paul-Emile Dalpé**, vice-président de la CSN, **Mlle Gabrielle Hotte** du service d'éducation de la CSN et le confrère **Louis Larouche**, conseiller syndical de la région.

Fondation du Conseil économique du Québec métropolitain en remplacement du Bureau industriel et commercial du Québec métropolitain.

Le Conseil économique accueillera dans son sein des représentants des municipalités, des syndicats, des grandes entreprises, et des commissions scolaires régionales.

Négociations rompues entre le syndicat national des employés des ateliers mécaniques et des garages de Maniwaki et trois des principaux garages de cette municipalité. Les deux parties demanderont l'intervention d'un médiateur. **Paul Gagnon** de Québec représente la CSN.

La grève des employés de la crèmerie Crête de Grand'Mère est entrée dans sa deuxième année le 29 février 1968. 24 employés sont toujours en grève et font le piquetage symbolique. Dans une déclaration, le conseiller syndical du conseil central des syndicats nationaux, **Raynard Drolet**, déclare qu'il faut démontrer que les patrons doivent comprendre qu'il n'est pas payant de tenter de briser un syndicat.

Le Syndicat national catholique des employés de maisons d'éducation de Québec qui représente 1500 membres, dont ceux de l'université Laval, se donne une nouvelle constitution décentralisée.

Les délégués de 15 associations de locataires de Montréal assistent à une rencontre au 1001 St-Denis, bureau chef de la CSN.

En page éditoriale, Le Star de Montréal appuie les employés de Rod et condamne l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**.

Le Conseil Supérieur de l'éducation, au cours d'audition publique, apprend qu'une réévaluation de l'enseignement aux adultes s'impose. **Me Robert Marceau**, conseiller technique à la CSN, a déploré l'absence d'information sur les besoins éventuels des entreprises.

La distribution des colis postaux est paralysée à Montréal. **MM. Guy Beaudin** de la Fédération des services publics et **Frank Diterlizzi**, président du syndicat des employés de Rod Service, affirment qu'il n'y a pas de grève mais des gens "malades" ou absents à cause "d'activités syndicales". Leur absence n'empêche donc pas la convention collective.

La grève des employés de la crèmerie Crête de Grand'Mère est entrée dans sa deuxième année le 29 février 1968. 24 employés sont toujours en grève et font le piquetage symbolique. Dans une déclaration, le conseiller syndical du conseil central des syndicats nationaux, **Raynard Drolet**, déclare qu'il faut démontrer que les patrons doivent comprendre qu'il n'est pas payant de tenter de briser un syndicat.

Le Syndicat national catholique des employés de maisons d'éducation de Québec qui représente 1500 membres, dont ceux de l'université Laval, se donne une nouvelle constitution décentralisée.

Les délégués de 15 associations de locataires de Montréal assistent à une rencontre au 1001 St-Denis, bureau chef de la CSN.

En page éditoriale, Le Star de Montréal appuie les employés de Rod et condamne l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**.

Le Conseil Supérieur de l'éducation, au cours d'audition publique, apprend qu'une réévaluation de l'enseignement aux adultes s'impose. **Me Robert Marceau**, conseiller technique à la CSN, a déploré l'absence d'information sur les besoins éventuels des entreprises.

La distribution des colis postaux est paralysée à Montréal. **MM. Guy Beaudin** de la Fédération des services publics et **Frank Diterlizzi**, président du syndicat des employés de Rod Service, affirment qu'il n'y a pas de grève mais des gens "malades" ou absents à cause "d'activités syndicales". Leur absence n'empêche donc pas la convention collective.

La grève des employés de la crèmerie Crête de Grand'Mère est entrée dans sa deuxième année le 29 février 1968. 24 employés sont toujours en grève et font le piquetage symbolique. Dans une déclaration, le conseiller syndical du conseil central des syndicats nationaux, **Raynard Drolet**, déclare qu'il faut démontrer que les patrons doivent comprendre qu'il n'est pas payant de tenter de briser un syndicat.

Le Syndicat national catholique des employés de maisons d'éducation de Québec qui représente 1500 membres, dont ceux de l'université Laval, se donne une nouvelle constitution décentralisée.

Les délégués de 15 associations de locataires de Montréal assistent à une rencontre au 1001 St-Denis, bureau chef de la CSN.

En page éditoriale, Le Star de Montréal appuie les employés de Rod et condamne l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**.

Le vice-président du Syndicat professionnel des enseignants et une secrétaire également incarcérée pendant deux heures. — des copies du "McGill Daily" saisies.

On libère tout le monde sans leur dire pourquoi ils ont été incarcérés.

A 13 jours de la grève du bâtiment, la FTQ dit qu'elle ne peut prendre part à la réunion de la commission mixte qui doit discuter de sécurité d'emploi, en vertu du bill 290.

Les syndicats des travailleurs des mines de Chapais (CSN) proteste auprès de la Régie des services publics à la suite de l'adoption, par la compagnie de téléphone, de tarifs majorés pour le service direct entre Chibougamau et Chapais.

Publication d'un numéro du "McGill Daily" en français pour appuyer l'opération McGill français. Le "McGill Daily" est un quotidien publié par les étudiants de l'université McGill.

Les propriétaires de garages de Port-Alfred à Alma et les représentants des syndicats CSN se préparent à demander au ministère du Travail chargés de faire appliquer la convention collective à toutes les maisons d'affaires non-syndiqués dans la région. Doibea possède déjà son comité paritaire.

Le chercheur **John Smith** de Radio-Canada condamné à sept jours de prison pour avoir refusé de témoigner à l'enquête du commissaire des incendies instituée pour faire suite aux attentats à la bombe à Montréal. Le Conseil central de la CSN à Montréal félicite le jeune journaliste de son courage.

Le directeur de la police de Montréal, **Jean-Paul Gilbert** demande un rapport sur la détention d'un journaliste à la Presse et des représentants syndicaux.

On annonce que la commission consultative mise en place par le bill 290 (loi des relations de travail dans le secteur du bâtiment) a siégé une première fois. FTQ absente, 1 seul délégué patronal sur 4, et CSN, présents. Une prochaine réunion est annoncée pour le 22 mars.

On annonce la fondation du sous-conseil régional des syndicats nationaux de Portneuf le 8 mars lors d'une session d'étude à Donnacona.

Le président est **M. Maurice Richard**, le vice-président **Gilles Marcotte**, Portneuf station, le secrétaire **Raymond Veillette**, Donnacona; trésorier, **Gérard Simard**, Portneuf station.

Devant le succès de cette journée le sous-conseil décide de tenir trois autres journées d'étude les 22 mars, 12 avril et 26 avril.

Le Syndicat des employés manuels de la Région Henri-Bourassa signe une convention collective avec la Régionale. La grève avait débuté le 11 mars. Les négociations continuent avec le syndicat des employés de bureau.

Un mémoire d'entente est signé pour les 5 associations patronales, la CSN, la FTQ dans le bâtiment pour continuer les décrets pendant un mois.

1200 employés de la CECM occupent pacifiquement l'immeuble principal de leur employeur, rue Sherbrooke, pour déplorer la lenteur des négociations.

Marcel Pepin dénonce les tactiques de la police et les détentions injustifiées.

Le comité exécutif du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan a mandaté par les syndicats à former un comité qui fera enquête sur l'administration municipale actuelle.

Le Conseil central de Shawinigan dénonce l'engagement de **Robert Héroux**, comme analyste au service du personnel de la ville. Le Conseil soutient que l'engagement a été fait à la minorité des sièges d'échevinage.

"S'il est prouvé qu'un grand nombre de locataires de la région de Montréal sont victimes de hausses abusives de loyers, la ville de Montréal aura l'obligation de réclamer que la juridiction de la régie des loyers soit étendue."

Telle est la déclaration de **Lucien Saulnier**, président du comité exécutif de Montréal aux représentants de l'Association des locataires de la région métropolitaine, de la ligue des femmes du Québec, de la FTQ et de la Confédération des syndicats nationaux. Les délégués songent à porter leurs griefs à l'Assemblée nationale.

Le Conseil central de Shawinigan dénonce l'engagement de **Robert Héroux**, comme analyste au service du personnel de la ville. Le Conseil soutient que l'engagement a été fait à la minorité des sièges d'échevinage.

"S'il est prouvé qu'un grand nombre de locataires de la région de Montréal sont victimes de hausses abusives de loyers, la ville de Montréal aura l'obligation de réclamer que la juridiction de la régie des loyers soit étendue."

Telle est la déclaration de **Lucien Saulnier**, président du comité exécutif de Montréal aux représentants de l'Association des locataires de la région métropolitaine, de la ligue des femmes du Québec, de la FTQ et de la Confédération des syndicats nationaux. Les délégués songent à porter leurs griefs à l'Assemblée nationale.

14 MARS

Evariste Moreau, nommé conciliateur dans le bâtiment, commence son travail en présence des cinq associations patronales, la CSN et la FTQ.

La majorité des députés de la région de Québec se disent favorables à la création d'un organisme métropolitain qui prendrait en main la direction de plusieurs fonctions qui sont à caractère essentiellement régional.

Le conseil économique du Québec métropolitain est composé de représentants de la CSN, FTQ, Chambre de Commerce, du Centre des dirigeants d'entreprises, de l'Association des manufacturiers canadiens et de la Société St-Jean-Baptiste. Ces groupes demandent des pouvoirs exécutifs.

La Fédération canadienne des travailleurs de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN) a obtenu gain de cause dans le grief logé contre la compagnie minière nationale d'Asbestos Ltd. au nom d'un employé de cette entreprise, **M. Jean-Guy Giroux**.

L'affaire remonte à 1967, alors que la compagnie avait refusé de reprendre **M. Giroux** à son ancien emploi de mécanicien classe "C". **M. Giroux** avait deux interventions chirurgicales dans la colonne vertébrale mais à la fin d'août son médecin attestait qu'il pouvait reprendre son travail.

Entente de principe entre la CSN, la FTQ et la CEQ en vue de la polyclinique médicale populaire de Québec.

15 MARS

Les contrats de Rod Service prennent fin mais les mises-à-pied sont annulées. Ottawa demeure muet sur ce qu'il entend faire.

Séances des militants de l'Action politique à Montréal.

Déblocage temporaire dans les négociations du bâtiment. Un accord de principe extensioe le décret jusqu'au 1er mai.

La plupart des dirigeants du Syndicat des employés de la Commission de transport (CSN) qui prénaient la désaffiliation de la CSN ont remis leur démission.

Les délégués de 15 associations de locataires de Montréal assistent à une rencontre au 1001 St-Denis, bureau chef de la CSN.

En page éditoriale, Le Star de Montréal appuie les employés de Rod et condamne l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**.

Le Conseil Supérieur de l'éducation, au cours d'audition publique, apprend qu'une réévaluation de l'enseignement aux adultes s'impose. **Me Robert Marceau**, conseiller technique à la CSN, a déploré l'absence d'information sur les besoins éventuels des entreprises.

La distribution des colis postaux est paralysée à Montréal. **MM. Guy Beaudin** de la Fédération des services publics et **Frank Diterlizzi**, président du syndicat des employés de Rod Service, affirment qu'il n'y a pas de grève mais des gens "malades" ou absents à cause "d'activités syndicales". Leur absence n'empêche donc pas la convention collective.

La grève des employés de la crèmerie Crête de Grand'Mère est entrée dans sa deuxième année le 29 février 1968. 24 employés sont toujours en grève et font le piquetage symbolique. Dans une déclaration, le conseiller syndical du conseil central des syndicats nationaux, **Raynard Drolet**, déclare qu'il faut démontrer que les patrons doivent comprendre qu'il n'est pas payant de tenter de briser un syndicat.

Le Syndicat national catholique des employés de maisons d'éducation de Québec qui représente 1500 membres, dont ceux de l'université Laval, se donne une nouvelle constitution décentralisée.

Les délégués de 15 associations de locataires de Montréal assistent à une rencontre au 1001 St-Denis, bureau chef de la CSN.

En page éditoriale, Le Star de Montréal appuie les employés de Rod et condamne l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**.

Le Conseil Supérieur de l'éducation, au cours d'audition publique, apprend qu'une réévaluation de l'enseignement aux adultes s'impose. **Me Robert Marceau**, conseiller technique à la CSN, a déploré l'absence d'information sur les besoins éventuels des entreprises.

La distribution des colis postaux est paralysée à Montréal. **MM. Guy Beaudin** de la Fédération des services publics et **Frank Diterlizzi**, président du syndicat des employés de Rod Service, affirment qu'il n'y a pas de grève mais des gens "malades" ou absents à cause "d'activités syndicales". Leur absence n'empêche donc pas la convention collective.

La grève des employés de la crèmerie Crête de Grand'Mère est entrée dans sa deuxième année le 29 février 1968. 24 employés sont toujours en grève et font le piquetage symbolique. Dans une déclaration, le conseiller syndical du conseil central des syndicats nationaux, **Raynard Drolet**, déclare qu'il faut démontrer que les patrons doivent comprendre qu'il n'est pas payant de tenter de briser un syndicat.

Le Syndicat national catholique des employés de maisons d'éducation de Québec qui représente 1500 membres, dont ceux de l'université Laval, se donne une nouvelle constitution décentralisée.

Les délégués de 15 associations de locataires de Montréal assistent à une rencontre au 1001 St-Denis, bureau chef de la CSN.

En page éditoriale, Le Star de Montréal appuie les employés de Rod et condamne l'attitude du ministre des postes, **Eric Kierans**.

Le Conseil Supérieur de l'éducation, au cours d'audition publique, apprend qu'une réévaluation de l'enseignement aux adultes s'impose. **Me Robert Marceau**, conseiller technique à la CSN, a déploré l'absence d'information sur les besoins éventuels des entreprises.

La distribution des colis postaux est paralysée à Montréal. **MM. Guy Beaudin** de la Fédération des services publics et **Frank Diterlizzi**, président du syndicat des employés de Rod Service, affirment qu'il n'y a pas de grève mais des gens "malades" ou absents à cause "d'activités syndicales". Leur absence n'empêche donc pas la convention collective.

La grève des employés de la crèmerie Crête de Grand'Mère est entrée dans sa deuxième année le 29 février 1968. 24 employés sont toujours en grève et font le piquetage symbolique. Dans une déclaration, le conseiller syndical du conseil central des syndicats nationaux, **Raynard Drolet**, déclare qu'il faut démontrer que les patrons doivent comprendre qu'il n'est pas payant de tenter de briser un syndicat.

Le vice-président du Syndicat professionnel des enseignants et une secrétaire également incarcérée pendant deux heures. — des copies du "McGill Daily" saisies.

On libère tout le monde sans leur dire pourquoi ils ont été incarcérés.

A 13 jours de la grève du bâtiment, la FTQ dit qu'elle ne peut prendre part à la réunion de la commission mixte qui doit discuter de sécurité d'emploi, en vertu du bill 290.

Les syndicats des travailleurs des mines de Chapais (CSN) proteste auprès de la Régie des services publics à la suite de l'adoption, par la compagnie de téléphone, de tarifs majorés pour le service direct entre Chibougamau et Chapais.

Publication d'un numéro du "McGill Daily" en français pour appuyer l'opération McGill français. Le "McGill Daily" est un quotidien publié par les étudiants de l'université McGill.

Les propriétaires de garages de Port-Alfred à Alma et les représentants des syndicats CSN se préparent à demander au ministère du Travail chargés de faire appliquer la convention collective à toutes les maisons d'affaires non-syndiqués dans la région. Doibea possède déjà son comité paritaire.

Le chercheur **John Smith** de Radio-Canada condamné à sept jours de prison pour avoir refusé de témoigner à l'enquête du commissaire des incendies instituée pour faire suite aux attentats à la bombe à Montréal. Le Conseil central de la CSN à Montréal félicite le jeune journaliste de son courage.

Le directeur de la police de Montréal, **Jean-Paul Gilbert** demande un rapport sur la détention d'un journaliste à la Presse et des représentants syndicaux.

On annonce que la commission consultative mise en place par le bill 290 (loi des relations de travail dans le secteur du bâtiment) a siégé une première fois. FTQ absente, 1 seul délégué patronal sur 4, et CSN, présents. Une prochaine réunion est annoncée pour le 22 mars.

On annonce la fondation du sous-conseil régional des syndicats nationaux de Portneuf le 8 mars lors d'une session d'étude à Donnacona.

Le président est **M. Maurice Richard**, le vice-président **Gilles Marcotte**, Portneuf station, le secrétaire **Raymond Veillette**, Donnacona; trésorier, **Gérard Simard**, Portneuf station.

Devant le succès de cette journée le sous-conseil décide de tenir trois autres journées d'étude les 22 mars, 12 avril et 26 avril.

Le Syndicat des employés manuels de la Région Henri-Bourassa signe une convention collective avec la Régionale. La grève avait débuté le 11 mars. Les négociations continuent avec le syndicat des employés de bureau.

..... CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS DE MARS (suite)

22 MARS

● La déclaration de principe de la CSN sera révisée et donnera une place importante à la nouvelle orientation du mouvement vers un deuxième front, selon une décision du bureau confédéral. Un comité spécial est sur pied.

● Michel Chartrand, président du Conseil Central de Montréal, dénonce l'absence d'une politique de transport en commun à Montréal. Il dénonce le huis-clos qui entoure les opérations de la CTM, alors qu'une hausse de tarifs est annoncée. Protestsations CSN-FTQ.

● On annonce la production d'un film de 2 heures, en noir et blanc, intitulé "les informateurs" qui portera sur les textiles. Une partie du film a été tournée à l'édifice de la CSN à St-Hyacinthe. Réalisation: Denis Arcand.

● Les professeurs des Cegeps affiliés à la CSN pourraient déclencher la grève entre les 9 et 15 avril. Quelque 1,000 professeurs seraient touchés par un arrêt de travail.

● Le président de la CSN, Marcel Pepin, au cours d'une conférence au Cegep de Shawinigan déclare qu'à son avis la contestation ouvrière et la contestation étudiante ne se font pas dans les mêmes conditions ni pour les mêmes objectifs.

23 MARS

● Le syndicat national de la biscuiterie de Montréal (Viau Limitée) demande la conciliation pour en arriver à une entente sur le renouvellement de la convention collective.

24 MARS

● Le syndicat des journalistes de Montréal se joint au Conseil central et à la CSN pour protester contre la détention du journaliste Louis Bernard Robitaille.

● Les membres du Conseil syndical s'inquiètent de la détérioration de la liberté des journalistes d'accomplir honnêtement leur métier.

● CBA annonce la fermeture temporaire de son usine de \$100,000,000 à Baie Comeau en invoquant la prudence face à la possibilité théorique d'un débrayage. Lock-out. La période de conciliation est terminée mais les négociations continuent.

● Rosaire Harvey, le président du Syndicat des employés de l'Aluminium de CBA dit que les négociations vont bon train malgré le lock-out.

● Le Syndicat des journalistes de Montréal réclame une loi pour protéger le secret professionnel. Il félicite le chercheur John Smith pour son courage.

● La commission consultative mixte formée par le bill 290 s'entend pour donner priorité à l'étude de la formation de bureaux de placement tel que suggéré par la CSN.

25 MARS

● Encore une fois, l'Union nationale promet la création d'un ministère de la fonction publique.

● Le conflit entre le ministère des postes et le Syndicat des employés de Rod service est réglé. La compagnie Rod disparaît. Une nouvelle compagnie sera formée d'ici quelques jours. Les nouveaux proprié-

taires sont MM. Guy et Gaston Lapalme. Les nouveaux propriétaires s'engagent à appliquer intégralement la convention collective et prévoit que le débrayage des colis annoncés depuis le début du conflit prendra de 7 à 10 jours. Emploi garanti à tous. Victoire totale du Syndicat.

26 MARS

● Entente de trois ans signée à CBA. Les augmentations varient entre 48 et 61 cents l'heure, rétroactives au 5 décembre 1968. L'entente appuyée par 439 voix contre 153.

● Les 950 employés de 22 garages de la région de Québec doivent prendre un vote de grève le 1er avril. Négociations rompues depuis la mi-février.

● Le syndicat des ouvriers du bâtiment de Sorel (CSN) demande la démission de Fabien Mallette comme président du comité paritaire. Membre des unions américaines (FTQ), il a refusé de signer le contrat d'assurance permettant de mettre en vigueur le régime de sécurité sociale pour les travailleurs de la construction de la région de Sorel.

27 MARS

● Marcel Pepin annonce que le premier ministre Jean-Jacques Bertrand appuie les efforts de l'industrie du textile et des syndicats en vue d'une réduction des importations au Canada.

● Le syndicat professionnel des enseignants (CSN), principal syndicat du secteur privé, proteste contre le fait qu'aucun représentant des enseignants n'a été désigné au sein de la commission consultative de l'enseignement privé, créée par le ministère de l'éducation.

● Publication du rapport Woods

sur les relations de travail au Canada. (voir Le Travail des militants, vol. 2, no 3)

● Les administrations hospitalières font connaître leurs offres salariales.

28 MARS

● Le syndicat national de la biscuiterie de Montréal (Viau Ltée) demande la conciliation.

● Conciliation chez J. W. Picard Limitée de Chicoutimi, négociant en gros.

● "Les gouvernements provincial et fédéral devront pouvoir se fier entièrement sur le Conseil Economique Régional pour être l'interlocuteur valable auprès de la mission économique et du nouveau ministre fédéral de l'Expansion économique régionale. Il faudra par voie de conséquence que les mêmes organismes se fient à nous et qu'ils n'essaient pas de nous contourner par des agissements parallèles", déclare M. Pierre Joran, président du CER à Port Alfred. Victor Dahli (CSN) est membre du conseil d'administration du CER.

● M. Roch Hivon choisi président des syndicats de la boulangerie Racine. Réal Moreau, membre du syndicat remplace M. Hivon au poste de trésorier. 70% des membres du syndicat assistait à l'assemblée.

● Le Conseil régional des syndicats de la CSN dans la Beauce et Dorchester ouvre un bureau à St-Georges.

La plénière a également formé un comité d'éducation dont la direction a été confiée à M. Jacques Lévesque, président du syndicat des employés de Dionne Spinning Mills. Il sera assisté de René Turgeon, fonctionnaire de Beauveville, et de Mlle Léonette Boucher de St-Georges ouest. M. Adélar Vachon, de Lac Etchemin, a été délégué au Conseil central de Québec.

● Grève en cours à la fonderie de l'Islet. Le débrayage s'est effectué le 25 mars. Les syndicats ont quitté

leur travail à 8.45 a.m. pour s'aller à la messe à l'église de l'Islet. Rencontre entre les partis en vue d'une entente définitive.

29 MARS

● Le syndicat national de la biscuiterie de Montréal (Viau Ltée) demande la conciliation.

● Conciliation chez J. W. Picard Limitée de Chicoutimi, négociant en gros.

● "Les gouvernements provincial et fédéral devront pouvoir se fier entièrement sur le Conseil Economique Régional pour être l'interlocuteur valable auprès de la mission économique et du nouveau ministre fédéral de l'Expansion économique régionale. Il faudra par voie de conséquence que les mêmes organismes se fient à nous et qu'ils n'essaient pas de nous contourner par des agissements parallèles", déclare M. Pierre Joran, président du CER à Port Alfred. Victor Dahli (CSN) est membre du conseil d'administration du CER.

30 MARS

● Norbert Rodrigue, président de la Fédération des services (CSN) dit que l'offre des administrations hospitalières, sur le plan monétaire, n'est pas ce que certains prétendent.

● Début des travaux de construction des habitations à prix modique, au nord de la paroisse St-Pie X, à Québec. La CSN a participé à ce projet. Le programme comprend 446 unités groupées autour de trois parcs d'amusement et de repos et d'une place centrale.

● Le Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et

professionnel St-Jean-sur-Richelieu demande son affiliation à la CSN.

● La situation devient explosive dans les usines de meubles de la région de Princeville où les travailleurs de deux usines ont pris un vote de grève le 27 mars alors qu'une autre usine a décidé de fermer ses portes il y a quelques temps pour ne pas négocier avec ses employés. Les usines où le vote a été pris sont Ameublement Princeville et Princeville Chesterfield. L'usine qui a fermé ses portes est L.B. furniture, filiale des Ameublements Princeville.

● Le conseiller syndical au Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, M. Reynald Drolet, révèle que le Syndicat national des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) ont placé des demandes d'accréditation à la CRT. Ces certificats couvriraient 3000 employés de CIP (division forestière).

31 MARS

● Les trois syndicats d'employés municipaux d'Arvida qui groupent les travailleurs des services généraux, les pompiers et les policiers s'élèvent contre la lenteur démesurée des négociations en vue des ententes expirées depuis le 31 octobre 1968. Les policiers reçoivent la collaboration d'un conseiller technique de la CSN, M. Lucien Simard, grâce à une entente de service.

● "Le travail du Conseil central des syndicats nationaux, c'est de dépasser l'entreprise et de voir au travailleur économique et social des travailleurs", déclare Marcel Pepin au Congrès annuel du Conseil central de Trois-Rivières.

"C'est de voir que vous avez à Trois-Rivières des taudis incroyables et des gens qui reçoivent des allocations sociales qui ne leur permettent même pas de vivre avec dignité. Mais il ne s'agit pas seulement de constater, il faut agir. Pendant trop longtemps on a accepté de se laisser tondre. Pendant trop longtemps ces questions on les a laissées entre les mains de la soit-disant élite... Votre responsabilité c'est de voir à ce que ça s'améliore."

Le Conseil central décide d'appuyer le 2e front adopté par le Congrès général, et de lancer l'Action politique.

● Les représentants des syndicats de la construction affiliés à la CSN ont collectivement affirmé leur intention de ne pas signer les conventions collectives qui doivent conduire aux décrets dans 10 régions de la province, si ces conventions n'assurent pas la sécurité d'emploi des travailleurs professionnels de la construction.

● Quelque 135 membres du Conseil général du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (CSN) ont participé à une manifestation en face de l'édifice abritant les bureaux de la direction générale des relations de travail au gouvernement provincial.

Cette manifestation veut dénoncer la mise en vigueur, le 1er avril, d'un nouveau mode de paiement des frais de voyage des fonctionnaires itinérants, soit ceux qui doivent se servir de leur automobile personnelle pour accomplir leur travail.

Selon le Syndicat, le gouvernement est en train de passer outre à la convention collective qu'il a lui-même acceptée l'année dernière.

"Nous sommes écœurés du gaspillage auquel se livre le gouvernement avec les voyages successifs de ministres en Afrique et ailleurs; pour des raisons de prestige, on se lance dans les grandes dépenses mais on veut faire des économies de bout de chandelles quand vient le temps de régler le problème des dépenses des itinérants", a déclaré Jean-Paul Breuleux, président du syndicat.

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Le Calendrier des événements d'AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

1 AVRIL

Le Conseil central de la CSN à Montréal exprime sa sympathie pour les Grecs en exil représentés par Antonis Ambariélis et son épouse dont le voyage au Canada est autorisé par le gouvernement canadien.

● Le ministre des postes Kierans répond par la négative aux éditeurs Québécois de périodiques et de revues d'affaires qui dans un mémoire présenté au ministre se sont opposés à la mise en vigueur des nouveaux tarifs postaux des périodiques. Les éditeurs avaient l'appui de la CSN et l'union internationale des typographes.

● Yves Bournival, président du syndicat des employés non pédagogiques de la Régionale des Vieilles Forges a été élu président du Conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières lors des élections le 30 mars et il succède à Jean-Claude Brisson, élu premier vice-président. Marcel Lafrance a été élu 2e vice-président et Jean Fournier, 3e vice-président.

Maurice Lord et André Villemure ont été réélus respectivement secrétaire et trésorier. Elus directeurs: Roger Picard, Gaston Paillé, Mme Marguerite Carle et Jean-Paul Goudeau.

2 AVRIL

● Le conseil central des syndicats nationaux de Québec demande une enquête publique au gouvernement du Québec pour savoir les raisons politiques plus qu'économiques qui ont joué dans l'établissement de la raffinerie Golden Eagle à St-Romuald.

Le Soleil du 21 mars avait dévoilé que M. André Lagarde, trésorier de l'union nationale, était membre du conseil d'administration de la nouvelle compagnie.

Amédée Daigle, directeur des services de la CSN, a déclaré que la CSN était loin d'être contre l'implantation de nouvelles entreprises mais qu'elle était contre le "tripotage" politique.

● La Commission mixte créée en vertu du bill 290 étudie un document de travail sur la sécurité d'emploi des travailleurs de la construction préparé par la CSN.

● Pour faire face aux situations financières que rencontrent les travailleurs de la Côte Nord, l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal a accédé à la demande du Conseil central de la Côte Nord (CSN) de s'établir dans cette région.

● Les 950 employés de 22 garages de Québec votent à 95,1% en faveur de la grève qui pourra être déclenchée le 16 avril alors que prendra fin la période de conciliation du ministère du Travail, 636 employés de garages, mécaniciens et débousselliers, peintres, préposés aux pièces et employés de bureau, ont pris part au vote. Les salaires des employés de garages varient entre \$1,36 et \$2,80 l'heure.

● Le 2 avril à l'émission "Dossier" Marcel Pepin, président de la CSN, déclare que le syndicalisme ne doit pas être séparé de l'ensemble de la société.

● Le Directeur général de Scott Paper Ltd., M. Bernard Goulet, annonce officiellement le projet d'investissement de cette compagnie de l'ordre de \$9 millions de dollars. Le confrère Guy Lévesque, président du Conseil central des syndicats nationaux de Joliette (CSN), invité à la conférence de presse donnée par cette importante industrie a déclaré: "Je fus d'autant plus heureux

d'apprendre au cours de cette conférence de presse que la compagnie Scott Paper Limited, dans leur projet d'expansion avait comme politique de favoriser les travailleurs de la construction de la région; en considération de l'importance du projet, qui mobilisera près de 200 travailleurs en construction... nous devons nous réjouir de ces initiatives qui contribueront beaucoup au développement économique de notre région".

● Le syndicat national des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) a été fondé au Lac Cooper le 6 mars dernier. Il vient de placer des demandes d'accréditation à la Commission des Relations de Travail du Québec. Ces certificats d'accréditation régiront éventuellement au-delà de 3,000 employés de la Canadian International Paper. Les travailleurs de la forêt du haut et du bas St-Maurice faisaient partie de l'union de bûcherons et employés de scierie locale (2817 FUCM d'Amérique).

3 AVRIL

● "Le Nouvelliste" de Trois-Rivières publie le rapport du président sortant du Conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières, le confrère Jean-Claude Bisson. M. Bisson souhaite une plus grande participation des membres des syndicats et il a suggéré "d'ouvrir des horizons nouveaux qui concernent tous les membres à savoir: l'alimentation, l'habitation...".

"Est-ce que le Conseil central doit se lancer vers ce deuxième front? Quant à moi, j'y crois à cette possibilité, pour ce faire, il faudra à votre exécutif du Conseil central, une plus grande participation, que chaque syndicat voit à être très généreusement représentés aux assemblées générales, car il faudra davantage faire fonctionner les comités d'éducation, les comités féminins et d'Action politique".

4 AVRIL

● Trois-Rivières — Le président du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Paul Breuleux, a déclaré devant plusieurs centaines de syndiqués qu'il va falloir que les ouvriers se rendent compte que le gouvernement pourra lui dire qu'il administre mal la province.

5 AVRIL

● La Commission des Relations de Travail du Québec vient d'accorder un certificat d'accréditation au syndicat national des employés de Da-Ly et Morin Ltée (CSN) pour représenter les quelque 300 employés salariés de cette manufacture de draperies de Lachine.

● La Société Radio Canada aurait l'intention de fixer une importante coupe dans la période de temps allouée à ses informations régionales au poste CBVT de Québec. Il ne s'agit cependant là que d'un projet et il semble que les journalistes de Radio-Canada n'accepteront pas facilement la coupe dans les nouvelles régionales. L'on ignore pour le moment quelles actions pourraient entreprendre les journalistes mais certaines sources du syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN) section de Québec ont laissé entendre qu'il y aurait peut-être certains affrontements si la programmation actuelle n'est pas reconsidérée.

7 AVRIL

● Aucun nouveau développement n'est signalé en ce qui concerne la

grève aux Ameublements Princeville Inc. Les lignes de p-quetage gardent les entrées des usines. Seuls les préposés aux bouilliers ont accès sur les lieux. Ces responsables font la rotation et assurent le chauffage des édifices afin que rien ne se détériore.

● Les 190 employés de la Fonderie de l'Islet Ltée, membres de la Fédération de la Métallurgie des Mines et des Produits Chimiques (CSN) ont accepté les dernières offres patronales lors d'une rencontre par la médiation de M. Jean-Paul Lafleur, conciliateur du ministère du Travail. Le vote secret pris lors d'une assemblée générale du syndicat qui réunissait environ 95% des employés et qui s'est terminée après minuit a favorisé dans une proportion de 76% la signature d'une convention collective d'une durée d'un an. Un nouveau système de boni aurait incité l'assentiment des employés après les explications fournies par M. Gilles Trudel, conseiller technique de la CSN, et M. Réjean Parent, ingénieur industriel de la CSN. Par cette clause, les parties patronales et syndicales ont convenu de former dans les quinze jours qui suivront la signature de la convention collective, un comité de productivité formé de deux représentants de l'entreprise, de deux représentants du syndicat qui aura pour mandat d'examiner l'implantation d'un système de boni dans les différents départements.

Le président du syndicat, M. Frédéric Couillard, a déclaré que les employés de la Fonderie de l'Islet Ltée avaient décidé de consentir à un autre effort pour le relèvement de l'entreprise. On sait qu'à la suite d'une faillite, il y a deux ans, la Corporation de prêt et revenu s'en était vu confier l'administration dans une tentative de remise à flot. "Nous comptons sur le système de boni pour ajouter à notre salaire", a ajouté M. Couillard.

8 AVRIL

● Sherbrooke — La compagnie Seroc Inc. vient de signer une nouvelle convention collective de travail avec ses employés affiliés à la CSN. Cette nouvelle convention collective effective à compter du 13 septembre 1968 jusqu'au 13 septembre 1971, régit quelque 300 employés. Les employés ont obtenu des augmentations de 65¢ l'heure réparties sur une période de trois ans.

10 AVRIL

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Victoriaville a décidé de fonder un club social. La décision a été prise lors d'une assemblée plénière qui a réuni toute la journée de syndiqués affiliés au conseil central. Le club social sera formé par les 44 syndiqués de la région affiliés au Conseil de Victoriaville. Au cours de la même assemblée, les délégués ont entendu un exposé fait par le directeur général des services de la CSN, M. Amédée Daigle, sur la récente réforme des structures et les services que fournit la centrale syndicale à ses membres et corps affiliés. Cet exposé a duré plus de deux heures et a été fort apprécié par les participants à notre M. Albert Leduc, conseiller syndical.

● Quelque 70 délégués des syndicats affiliés au conseil central de Victoriaville (CSN) ont adopté à l'unanimité une résolution qui accorde l'entier appui du Conseil central aux 100 employés des Ameublements Princeville et Princeville Chesterfield qui sont entrés en grève ce matin. Le Conseil central de Victoriaville compte plus de 5,600 membres.

● Les employés de la Commission de Transport de Montréal (chauffeurs) affiliés à la CSN ont procédé hier à une revision radicale des

reux à Joliette, il est très difficile de se procurer des films en temps voulu; à moins de les prévoir plusieurs semaines à l'avance. Malheureusement, le monde des travailleurs n'est pas organisé comme le monde scolaire. Ce n'est pas à partir d'un programme établi des mois d'avance qu'on oeuvre, mais à partir d'événements, de problèmes précis, qu'on ne peut prévoir et qui demandent une action immédiate. Plusieurs rencontres ont dû être annulées ou transformées parce qu'on ne reçoit pas à temps les films demandés".

Levesque informe ensuite le secrétaire d'Etat que le Conseil central ou le Centre civique de Joliette pourrait en n'importe quel temps fournir un local pour entreposer les films voire même à leur distribution.

● On annonce qu'une vingtaine d'ingénieurs, contre-maîtres, ouvriers et syndicalistes québécois effectueront un voyage de trois semaines en France du 25 avril au 18 mai pour se familiariser avec les techniques françaises de production dans le domaine des appareils électro-ménagers et des grosses pièces mécaniques. M. Gilles Trudel, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, des Mines et des Produits chimiques (CSN) est un des participants de ce voyage.

11 AVRIL

● La commission mixte formée en vertu du bill 290 reprend ce matin ses travaux à Montréal.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) décide d'appuyer les 11 professeurs du CEGEP Maisonneuve qui ont été congédiés par l'administration. Les délégués du Conseil central ont également décidé d'appuyer la journée d'étude que les étudiants tiennent aujourd'hui pour protester contre les renvois.

12 AVRIL

● Une autre manifestation se déroule dans le calme devant l'édifice de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Environ 1,000 membres des trois syndicats d'employés non-enseignants ont voulu ainsi attirer l'attention du public sur les négociations en cours.

14 AVRIL

● Québec — Le comité Conscience et Pauvreté demande au gouvernement du Québec de placer en priorité l'étude de la loi cadre de l'assistance sociale. MM. Maxime Plamondon de l'UCC de Québec et Jacques Archambault de la Confédération des syndicats nationaux font partie de ce comité fondé sur le bénévolat.

● Une campagne entreprise par le Conseil central des syndicats nationaux de Victoriaville vient d'être couronnée de succès. Les travailleurs ont en effet réussi à faire baisser de plusieurs cents le gallon, le prix de l'essence dans la plupart des stations de la ville de Victoriaville. La baisse en moyenne est de 49¢ à 42¢ le gallon. M. Armand Prince était président du comité spécial mis sur pied par le conseil central en vue de mener cette campagne à bon terme.

● Sherbrooke — La Commission des Relations de Travail du Québec vient d'accorder l'accréditation syndicale au Syndicat national des employés de bureau de la régionale de l'Estrie (CSN).

● Montréal — "La Presse" se rétracte sur la publication erronée à

12 AVRIL

● La direction de Radio-Canada rencontrera lundi matin les représentants du Cinéma et de la Télévision (CSN) afin de discuter de la réduction du temps d'antenne alloué à l'information régionale à Radio-Canada. Québec, M. Michel Bourdon, président de la SGCT a annoncé hier que MM. Rosaire Pelletier et André Bédard respectivement président et secrétaire syndicaux de la branche SGCT à Québec ainsi que lui-même rencontreront lundi matin M. Raymond David, vice-président à Radio-Canada et directeur général du réseau français afin de discuter de toute cette affaire. Dans un communiqué remis à la Presse, le Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN) trouve que la décision de la direction québécoise de la Société d'Etat est inacceptable et qu'il prendra les moyens qu'il faut pour la faire changer. L'Union catholique des cultivateurs, le Conseil du Travail de Québec (FTQ), le mouvement Desjardins et plusieurs maires de la région étudient présentement la question et se préparent à protester à leur tour contre ce boycottage de l'information régionale. Depuis lundi dernier la période allouée à l'information régionale a été réduite de 15 à 10 minutes.

● Montréal — 1,000 employés de la CECM ont défilé rue Sherbrooke afin de démontrer au commissaire leur intention d'obtenir une nouvelle convention de travail.

● Montréal — On annonce la nomination de Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de Montréal comme membre du Conseil économique du Canada. Les autres membres du Conseil qui viennent de la province de Québec sont: W. J. Bennett, président Iron Ore of Canada, Montréal; François E. Cleyn, président Cleyn and Tinker Ltd., Huntingdon; Robert M. Fowler, président Canadian Pulp and Paper Association, Montréal; Maxwell W. Mackenzie, président du Comité de la Finance Chemcell Ltd. Montréal; Charles Perrault, président et gérant général Casavant et Fross Ltée, St-Hyacinthe; André Reynaud, directeur du département des sciences économiques à l'Université de Montréal; Marcel Pepin, président de la CSN, Montréal; Alfred Rouleau, gérant général et directeur de l'Assurance-Vie Desjardins, Lévis; Gabriel S. Saab, aviseur économique à l'UCC.

14 AVRIL

● Montréal — La grève a débuté ce matin au CEGEP Edouard Montpetit où le syndicat des professeurs réclame la réintégration de quatre de leurs collègues dont l'administration a décidé de ne pas renouveler le contrat et ce, disent les professeurs, pour des "raisons idéologiques". L'administration a d'autre part émis un communiqué pour faire savoir qu'elle se voyait "contrainte de suspendre temporairement les cours".

● Montréal — Les participants à un colloque organisé par le Comité d'action populaire et syndical ont déclaré que seule la pression des mouvements populaires et syndicaux changeraient la situation en matière de sécurité sociale de logement et d'emploi au Québec, situation qu'ils jugent scandaleuse. Le Comité d'action populaire et syndical est patronné par le Conseil du

l'effet que la Confédération des syndicats nationaux avait donné son appui aux tenants du McGill cette fausse nouvelle le 28 mars dernier.

15 AVRIL

● Montréal — Des représentants de la CSN et de la FTQ ont rendu public pour une conférence de presse commune les termes d'une entente en 12 points intervenue entre les deux centrales syndicales relatives aux négociations dans l'industrie de la construction. La CSN et la FTQ ont reconnu que la formule des bureaux syndicaux de placement, établis sur une base régionale constitue la meilleure façon d'assurer la sécurité d'emploi aux travailleurs de la construction.

● Même si les exécutifs du secteur CEGEP (CSN) ont décidé en fin de semaine de recourir à la grève au mois de septembre prochain, le CEGEP Edouard Montpetit de Longueuil et Salaberry de Valleyfield ont décliné hier des journées d'études.

● Rouyn — M. Jean-Paul Breuleux, président du Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec (CSN) déclare que la mauvaise administration gouvernementale est responsable du fait que 25% de la population du Nord-Ouest Québécois relève directement de l'assistance sociale. Le dirigeant syndical s'adressait à d'autres membres du SFPQ de la région de l'Abitibi et du Témiscamingue. Le représentant des Métallurgistes d'Amérique (FTQ) assistait à cette assemblée. M. Breuleux a ajouté que le "deuxième front" touche toutes les centrales syndicales et qu'il s'agit là d'un terrain sur lequel tous les travailleurs doivent s'unir. "Quand il s'agit de défendre les consommateurs" a-t-il expliqué, "nous sommes tous impliqués". Il a ajouté que la création de coopératives de logement ou de coopératives de consommation n'est pas l'affaire d'une centrale syndicale en particulier, mais plutôt de tous les syndiqués. Il est essentiel de nous diriger vers une action collective, a précisé M. Breuleux. M. Breuleux a ajouté que si le Syndicat des Fonctionnaires est affilié à la CSN c'est qu'il croit que cette centrale rencontre par ses structures et par ses buts les aspirations des travailleurs de la communauté québécoise. "Je ne suis peut-être pas d'accord avec quelques structures des autres centrales syndicales et nous comptons demeurer avec la CSN... Ce n'est toutefois pas là une raison pour empêcher un mouvement collectif de la part des travailleurs".

16 AVRIL

● Montréal — Les employés de deux entreprises de Ville St-Laurent, Canadian Technical Tape Ltd. & W. Ralston Co. se sont prononcés à 92% en fin de semaine en faveur de la grève. Les quelque 150 employés affiliés à l'Union des Travailleurs du carton et papier fabriqués affiliés à la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information (CSN).

16 AVRIL

● Au lieu de négocier honnêtement le gouvernement redouble de stratégie pour étirer les pourparlers. C'est la déclaration que vient de faire à la Presse le Conseil central des syndicats nationaux de Joliette (CSN) par la voix de son président M. Guy Lévesque. Ces propos sont contenus dans un communiqué émis par le président à la suite de l'assemblée, le 10 avril à l'hôtel Windsor, qui groupait les travail-

... CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS D'AVRIL (suite)

leurs du secteur hospitalier de la région de Joliette.

● Val d'Or — M. Jean-Paul Breuleux, président du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (CSN) était dans la région pour assister à une assemblée du Conseil central de la CSN pour le Nord-Ouest québécois. Au cours d'une entrevue qu'il nous accordait, M. Breuleux a déclaré que le syndicat travaillait à prévenir un regain de patronage surtout au sujet des travaux sur les routes de gravier, sur les terres et quant à l'entretien des routes.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan a adressé une résolution au ministre de la voirie pour qu'on termine au plus tôt la trans-québécoise au moins entre Grand-Mère et Trois-Rivières.

Selon le Conseil, une des causes du ralentissement économique dans la région serait les mauvaises conditions de l'infrastructure routière.

● Des services municipaux de Chicoutimi-nord risquent d'être paralysés à tout moment par un arrêt de travail à la suite de la décision des 20 employés syndiqués de l'administration et des occupations manuelles de voter en faveur d'une grève. Les syndicats ont ainsi autorisé leur dirigeants à déclencher la grève au moment opportun, a confié hier M. Lucien Simard, conseiller technique de la Fédération des services publics (CSN) et principal négociateur des employés municipaux de Chicoutimi-nord.

● Le règlement du conflit à Radio-Canada au sujet de l'émission ICI QUÉBEC pourrait bien intervenir aujourd'hui permettant la reprise des négociations nationales entre la direction et les journalistes de Radio-Canada. Le président du syndicat général du Cinéma et de la Télévision, M. Michel Bourdon, doit rencontrer aujourd'hui M. Laurent Picard, directeur général de la Société Radio-Canada pour trouver une solution finale au conflit. Lundi dernier le représentant syndical s'est entretenu avec le vice-président de Radio-Canada, M. Raymond David, mais aucun progrès n'avait pu être enregistré. Les négociations ont été interrompues après que la direction de Radio-Canada dans la région de Québec eut décidé de diminuer la période allouée à l'information régionale.

● Montréal — Les compagnies Technical Tape Ltd. & W. Ralston Co. de Ville St-Laurent ont décidé de fermer leurs portes en déclarant un lock-out. Ce geste des compagnies survient après cinq mois de négociations infructueuses avec les syndicats. Ces deux entreprises appartiennent au même propriétaire, M. Leonard Cohen.

● Montréal — Par sa triple hausse des taxes d'eau, d'affaires et de la surtaxe qui affecte l'excédent de tout immeuble évalué à plus de \$100,000, en plus du maintien de la surtaxe de 23% décrétée en décembre s'est exposé aux critiques des corps intermédiaires et des groupements de citoyens. Moins de 24 heures après le dépôt du budget qui sera étudié et tout probablement adopté mardi prochain, quelques organismes ont fait connaître leur premier son de cloche face aux augmentations de taxes.

M. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal (CSN) a annoncé que des syndicats préparent actuellement un dossier sur l'administration municipale de Montréal.

Pour sa part, le secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Claude Mériaux, a déclaré que c'est encore le plus grand nombre, soit les petits propriétaires et les locataires qui sont touchés par les hausses de taxes annoncées par Montréal.

● Québec — Les employés de garages affiliés à la CSN sont en grève depuis minuit, 22 garages sont ainsi fermés.

● Des délégués syndicaux des enseignants des Cégeps (CSN) rencontrent à Québec le Chef de l'Opposition, M. Jean Lesage et quelques députés du Parti libéral. On se rappelle que ces groupes de syndicats avaient fait distribuer une lettre à tous les députés de l'Assemblée nationale la semaine dernière.

● Un nouveau courant de contestation dans les Cégeps qui semble prendre rapidement une allure irréversible englobant cette fois professeurs et étudiants se propage comme une traînée de poudre à Montréal.

● Les négociations entre la direction et le syndicat des journalistes du réseau français de Radio-Canada ont repris aujourd'hui malgré l'impasse au sujet de l'émission "ICI QUÉBEC". Le président du syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN)

M. Michel Bourdon a expliqué dans une entrevue téléphonique que son syndicat qui représente les 93 journalistes du réseau français de Radio-Canada rencontrerait aujourd'hui la partie patronale pour poursuivre les négociations d'une nouvelle convention collective malgré le refus de la direction de continuer les discussions avec le syndicat au sujet d'ICI QUÉBEC. Le président syndical doit aussi rencontrer M. Roland Tapin, président du Conseil central de la CSN de la région de Québec, pour discuter des mesures à prendre.

● Les négociations entre la direction et le syndicat des journalistes du réseau français de Radio-Canada ont repris aujourd'hui malgré l'impasse au sujet de l'émission "ICI QUÉBEC". Le président du syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN)

M. Michel Bourdon a expliqué dans une entrevue téléphonique que son syndicat qui représente les 93 journalistes du réseau français de Radio-Canada rencontrerait aujourd'hui la partie patronale pour poursuivre les négociations d'une nouvelle convention collective malgré le refus de la direction de continuer les discussions avec le syndicat au sujet d'ICI QUÉBEC. Le président syndical doit aussi rencontrer M. Roland Tapin, président du Conseil central de la CSN de la région de Québec, pour discuter des mesures à prendre.

● Plus de 500 employés de 22 garages du Québec métropolitain en grève depuis hier ont assisté à une réunion syndicale au cours de laquelle le négociateur principal, M. Maurice Boucher, de la Fédération de la métallurgie, leur a fait part de la teneur des dernières offres patronales de la contre-proposition syndicale qui a suivi.

● Québec. Un total de 400 délégués du syndicat de la construction affiliés à la CSN réunis à Québec demandent à leur comité de stratégie

● Montréal — M. Guy Marsolais, conseiller technique de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façoné (CSN) annonce que cet organisme accepte l'invitation lancée par la direction du service de conciliation et d'arbitrage du ministère québécois du Travail pour négocier demain soir le cas des 150 employés des entreprises Canadian Technical Paper & A. W. Ralston de Ville St-Laurent qui sont victimes d'un lock-out de la part de leur employeur depuis une journée. Même si plus de 80% des employés sont francophones, les deux compagnies ont attendu pendant quatre mois une négociation avant d'accepter que le texte français des conventions collectives prévale sur l'anglais en cas de différence d'interprétation.

● Le syndicat de l'alimentation au détail de Montréal (CSN) annonce qu'il groupe depuis quelques temps les employés des marchés Mayrand à Terrebonne et Duxal à Mascouche.

● Une cinquantaine d'épouses d'employés de la compagnie Les Ameublements Princeville qui sont en grève depuis le 31 mars participent à une soirée d'information organisée par le comité féminin du Conseil central des syndicats nationaux de Victoriaville (CSN). Elles ont entendu l'abbé Philippe Bergeron, l'aumônier de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN) venu les rencontrer pour leur expliquer l'histoire du mouvement syndical au Québec et le rôle que doit jouer l'épouse d'un syndiqué pour secourir son mari.

M. Paul Dubuc, conseiller syndical à la CSN qui dirige la grève a ensuite relaté aux épouses des grévistes les principales étapes des négociations qui ont conduit au conflit actuel.

● Les membres du syndicat du meuble de Victoriaville (CSN) employés de la Compagnie Victoriaville Furniture ont accordé leur appui moral et financier à leurs confrères des Ameublements Princeville qui sont en grève depuis le 31 mars.

● Le journal torontois Globe & Mail, dans un reportage par le journaliste Ronald Lebel, déclare que les Cégeps sont devenus un champ de bataille sur lequel les administrateurs livrent une guerre politique et que plus de 100 instituteurs ont été mis à la porte pour des raisons d'attitude qualifiées de mauvaises et pour les expressions de sympathie envers les étudiants protestataires.

● Montréal — La Commission des Relations de Travail du Québec vient de décider de maintenir le certificat d'accréditation qu'elle avait accordé le 30 mai 1968 au syndicat des employés de Arrow Tape Industries qui est une section de l'Union des travailleurs du carton et du papier façoné (CSN). Le président du syndicat, M. J. B. Lauzier, s'est réjoui de cette décision qui tranche un conflit existant depuis le 9 août 1968.

● La Commission des Ecoles catholiques de Montréal a fait appel à la police pour faire expulser de son édifice de la rue Sherbrooke une quinzaine de membres du comité de négociation de trois syndicats groupant ces 2,400 employés non-enseignants.

● Les administrateurs du Cégep Maisonneuve ont annoncé le renvoi de 12 étudiants de même que la suspension de 6 professeurs alors que les étudiants ont décidé de déclencher la grève.

● 10 professeurs de l'Université McGill viennent d'adresser à leurs 1200 collègues une circulaire lançant l'idée de former un syndicat d'enseignants qui n'accepterait pas les titulaires ayant surtout des fonctions administratives. Ce comité désire également affilier le nouveau syndicat à la CSN.

● Quelque 110 employés de l'hôpital La Piéta de Hull, une institution pour malades chroniques sont entrés en grève à minuit et une minute ce matin. C'est à la suite d'un vote tenu hier soir à Hull que 75% des employés ont décidé de se mettre en grève et dès minuit on avait organisé des lignes de piquetage aux abords de l'institution. Seuls quelques employés sont restés au devoir pour subvenir aux besoins les plus urgents des patients qui sont au nombre d'environ 115. Selon M. Albert Maisonneuve de la CSN, négociateur entre les partis en cause, les employés ont déclenché la grève pour obtenir une amélioration de la situation autant pour les patients que pour eux.

● De l'entrevue de la semaine dernière avec le directeur provincial des parcs, le Dr Guy Lemieux ainsi que le ministre Jean-Noël Tremblay, il ressort clairement que le projet d'aménagement touristique et récréatif du Lac Kénojama sera réalisé.

A la délégation de la Chambre de Commerce de Jonquière, le Dr Guy Lemieux a notamment déclaré que le projet a de l'allure et qu'il fera l'objet d'un développement touristique de plusieurs années. Soutiens que ce projet a reçu l'appui de la CSN et des autres centrales syndicales de la région. Le confrère Guy Gagné de la CSN était de la délégation qui a rencontré le directeur provincial des parcs.

● Un groupe de militants de la CSN ont fondé des comités d'Action politique dans les municipalités de Macamic, La Sarre, M. Fernand Lépine, secrétaire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux à Macamic, a accepté la responsabilité d'organiser les comités à Macamic et La Sarre. M. Claude Gauthier, président du Conseil central du Nord-Ouest québécois (CSN) a dirigé les discussions lors de la journée d'étude à laquelle ont participé des représentants de tous les syndicats de la CSN dans l'Abitibi ouest: hôpitaux, fonctionnaires provinciaux, commissions scolaires régionales, régies des alcools, entreprises privées, etc.

● Malgré l'insistance de l'Association des locataires et même la menace d'occupation de l'hôtel de Ville la ville de Montréal ne demandera pas à Québec d'étendre la juridiction de la régie des loyers à tous les logements de la métropole, parce qu'un seul logement sur 1000 aurait subi un sérieux problème d'exploitation de la part du propriétaire. Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a annoncé cette décision hier alors qu'il rendait public le rapport du comité exécutif sur l'étude de ce problème qui avait été demandé par le Conseil il y a à peine plus d'un mois.

● Les employés de la compagnie Carborundum de Shawinigan (CSN) possèdent une nouvelle convention collective qui leur apporte plusieurs avantages notamment quant à ce qui

d'étudier la possibilité du recours à la grève pour le leur mal.

● M. Gustave Steenland de Drummondville a été élu président du Conseil régional du développement. M. Steenland qui est permanent de la CSN à Drummondville sollicite l'appui de tous les membres afin de mener à bien le mandat qui lui a été confié.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN) et le Conseil du Travail de Québec (CTC) ont fait part au maire Gilles Lamontagne de leurs objections en ce qui a trait aux procédures d'expropriation actuellement mises en branle par la capitale provinciale avec la connivence du ministère fédéral contre une vingtaine d'immeubles à logement du parc Cartier-Brébeuf. La CSN et la FTQ ont soumis au maire Lamontagne que les procédures d'expropriation devraient être suspendues pour une année afin de préparer au préalable une banque de logements qui pourra habiter adéquatement des familles qui ne peuvent trouver un logement comparable à celui qu'ils occupent à moins de déboursier le double de ce qui leur en coûte présentement.

● Le directeur de la grève des quelque 950 employés de garages de la région de Québec, M. Arthur Dorval, a demandé hier à environ 400 d'entre eux réunis en assemblée de respecter les injonctions interlocutoires obtenues par 5 garages touchés par l'arrêt de travail.

● Le gouvernement fédéral a accepté une prolongation de délai jusqu'au 1er juillet pour les personnes expropriées du parc Cartier-Brébeuf et ce dans le cas d'une absolue nécessité.

● Montréal — M. Raymond Pion, président du syndicat des Agents de la Paix de la fonction publique, ouvre le 2e congrès de cet organisme en déclarant qu'en mettant l'accent sur l'éducation syndicale, les tâches beaucoup trop nombreuses de l'exécutif pourraient être réparties équitablement. Environ 85 délégués venant de tous les coins du Québec participent à ces assises. Le syndicat des Agents de la Paix de la fonction publique groupe les gardiens de prison, les garde-chasse, les garde-barrière, et les autres agents à l'emploi de différents ministères.

● Québec — Le syndicat national du Lait de Québec Inc. affilié à la Confédération des syndicats nationaux a demandé la conciliation dans ses négociations avec quatre laiteries de Québec. Ce syndicat groupe 200 employés des laiteries Laval, Arctic, Fortier et Cité. Les négociations pour le renouvellement d'une convention collective ont débuté le 11 mars.

● Les grévistes des Ameublements Princeville ont manifesté pacifiquement dans les rues de Princeville lorsqu'ils se sont rendus en groupe remettre à l'employeur le texte d'une lettre que ce dernier leur avait fait parvenir personnellement. M. Paul Dubuc, directeur de la grève, a déclaré que le moral des grévistes affiliés à la CSN est excellent; ce qui est distribué la semaine dernière à tous leurs concitoyens une circulaire expliquant leur point de vue.

● Montréal — Le président Jean-Paul Breuleux des fonctionnaires (CSN) a accusé les autorités des Cégeps de faire un retour à la mentalité cléricalo-pastorale qui caractérisait l'enseignement au Québec il y a quelques années. M. Breuleux a entpris une tournée provinciale dans le cadre de la politique de deuxième front de sa centrale.

● Québec — Le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne, a admis que le fait d'avoir contesté aura certainement aidé les personnes expropriées du parc Cartier-Brébeuf à obtenir ce qu'elles demandaient.

● Rimouski. Les négociations entre le syndicat des employés municipaux de la ville de Rimouski sont rompues. La partie syndicale a fait appel à un conciliateur auprès du ministère provincial du Travail.

● Montréal — Le boycottage des raisins de Californie a des effets dévastateurs. Des statistiques récentes du ministère de l'Agriculture démontrent que la vente des raisins a diminué de 21% au Montréal depuis 3 ans. On sait qu'un vaste mouvement de boycottage du raisin a été organisé par les centrales américaines pour forcer les propriétaires des producteurs de raisins à négocier avec un syndicat qui représente les milliers de travailleurs dans les champs de raisins. On estime à environ 25,000 le nombre des travailleurs affectés par une grève qui dure depuis 1962. Toutefois, les producteurs engagés de la main-d'œuvre à bon marché dans le but de briser cette grève. Le président du syndicat qui conduit la grève est Cesar Chavez et le nom du syndicat est United Farmworkers of California. Le boycottage a reçu l'appui des magasins à chaînes aux États-Unis et même de New York, Detroit, Baltimore, Chicago et Boston. Le maire de Toronto, William Dennison, appuie le boycottage de même que le CTC, la Chambre de Commerce de Toronto, et la Confédération des Syndicats Nationaux.

● L'arrêté-en-conseil 1002 établissant les nouveaux taux de frais de représentation pour les fonctionnaires itinérants a fait ses premières victimes à Montréal: 3 employés du Service des Sols & Matériaux, Voirie, viennent d'être suspendus pour avoir refusé d'être suspendus pour se faire hier par le président de la CSN, M. Marcel Pepin, à l'invitation du comité de défense ouvrière créé récemment dans le but d'améliorer le sort des travailleurs du bâtiment originaires d'Italie, s'inscrit dans ce que la CSN appelle sa lutte contre l'arbitraire dans l'industrie de la construction.

● "Nous ne signerons pas de convention collective, il n'y aura pas de décret si nous n'obtenons pas au moins le minimum de sécurité d'emploi pour les travailleurs de la construction" a déclaré hier le président Marcel Pepin de la CSN.

● Sorel — On annonce une entente intervenue entre les ouvriers du fer et du titane affiliés à la CSN et la Société du fer et du titane du Québec Inc. pour le renouvellement de leur convention collective de travail. Le comité de né-

gociation syndical était formé de M. André Paul, président, Maurice Langevin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie (CSN), Jean-Gilles Côté, secrétaire et Roger Picard, trésorier et les vice-présidents, Maurice Beaudet, Yves Gagné, Napoléon Milette, Armand Bibeau, Raymond Phaneuf, Jérôme Parenteau et Louis-Marie Courchesne.

● Environ 7 délégués de quelque vingt syndicats ont participé au dixième congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Drummondville, sous la présidence de M. Eugène Lachance. La commission sur le "deuxième front" fut présidée par M. Antoine Robillard, la commission sur l'information fut présidée par M. Jean Vigneault et la commission sur les structures et les services fut présidée conjointement par M. Eugène Lachance, président du Conseil central et M. Gaston Brunelle, M. Eugène Lachance a été réélu pour un deuxième mandat à la présidence du Conseil central des Syndicats nationaux. Les autres membres de l'exécutif du Conseil central pour la prochaine année sont MM. Bruno Désilets, élu au poste de vice-président en remplacement de M. Gaston Brunelle sortant de charge, Mlle Lucille Leclerc, réélue au poste de secrétaire et M. Luc Bourret, réélu à la trésorerie. Les directeurs furent élus pour un autre terme sous MM. André Fortin, Clément Côté et Antoine Robillard tandis que MM. Rosario Lévesque, Gaston Brunelle, Albert Thivierge et Bernard Boisvert ont été élus pour un premier mandat.

● Les délégués syndicaux au congrès du Conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan ont adopté une résolution à l'effet que le Comité exécutif reprenne et accélère les démarches en vue de l'instauration de la polyclinique médicale de la région.

● Les travailleurs de la construction de la Mauricie ont accordé un vote de confiance à leur négociateur lors de l'assemblée tenue samedi à l'édifice de la CSN à Trois-Rivières. M. Armand Frenette, agent négociateur de la CSN a exprimé que le patronat s'est trouvé une arme pour retarder toute entente possible affirmant que les droits des travailleurs étaient brimés dans l'industrie de la construction en Mauricie et il a ajouté que la CSN insistait fortement sur la sécurité d'emploi et que toute entente future sera subordonnée à l'acceptation de cette clause du contrat de travail proposé.

● Fondé il y a plus d'un an sous les auspices des œuvres de Montréal, et du Montreal Council of Social Agencies, le Comité sur l'habitation et la rénovation urbaine de la région métropolitaine a tenu une conférence de presse pour protester contre le refus de l'administration de la ville de Montréal d'appuyer sur son territoire pour la conciliation entre propriétaire et locataire, la loi qui prévoit des mécanismes d'arbitrage dans les cas de hausse des loyers des habitations construites depuis 1951.

● Montréal — Les négociations reprennent à Canadian Technical Tape et W. Ralston.

● Hull — A l'hôpital La Piéta, la situation demeure inchangée. La grève des 110 employés se poursuit. Aucune possibilité de règlement n'apparaît encore à l'horizon. D'autre part, la CSN a affirmé que le conflit syndical ne sera pas généralisé aux autres hôpitaux de la région.

● Le Syndicat national des ouvriers du bâtiment de Sorel Inc. (CSN) vient d'approuver en assemblée générale et à l'unanimité les récentes démarches de la CSN en vue d'obtenir la sécurité d'emploi pour les bureaux de placement centralisés pour les travailleurs de l'industrie de la construction.

● Une importante résolution a été adoptée par les quelque 75 membres des 18 syndicats affiliés au Conseil central de Saint-Jean et régions lors de leur seizième congrès annuel qui s'est déroulé à St-Paul Ile-aux-Noix. En effet, les congressistes ont invité le Conseil central de la CSN à faire pression pour que les autorités concernées afin que toute circulation lourde soit interdite sur le pont Guoin et que le règlement soit respecté à la lettre. Les syndicats affiliés à la CSN existent de la part du ministère de la Voirie du Québec qu'il y ait une amélioration du système d'éclairage actuel sur le pont Guoin qui relie les villes d'Iberville et de St-Jean.

● "Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui", voilà ce qu'a déclaré le président général de la CSN Marcel Pepin au 15e congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan. Votre prérogative à vous, membres syndiqués, ce que vous devez entreprendre c'est de développer dans votre milieu des actions pour lutter contre les hausses de prix, les hausses de taxes et forcer ceux qui nous font des promesses lorsqu'ils se sont écriés dans les différents gouvernements à tenir leurs promesses. Nous sommes engagés dans un processus irréversible, nous devons dans ce processus irréversible centrer tous nos efforts pour la protection de l'homme dans toutes les sphères d'activités. Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien, mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui. Notre syndicalisme à l'heure présente doit être orienté de telle sorte que ce ne soit pas uniquement un petit groupe de privilégiés qui profitent des bienfaits de la société, mais la masse toute entière. Voilà la raison d'être et le sens du "deuxième front" que nous avons adopté ensemble.

● Des groupes de militants de la CSN dans les villes d'Amos et de Val d'Or ont fondé en fin de semaine des comités d'Action politique dans ces municipalités. La mise sur pied de ces organismes destinés à regrouper éventuellement tous les salariés de ces deux villes du comté d'Abitibi est survenue au cours des journées d'étude sous la responsabilité du Conseil central du Nord-Ouest.

● M. André Paul, président, Maurice Langevin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie (CSN), Jean-Gilles Côté, secrétaire et Roger Picard, trésorier et les vice-présidents, Maurice Beaudet, Yves Gagné, Napoléon Milette, Armand Bibeau, Raymond Phaneuf, Jérôme Parenteau et Louis-Marie Courchesne.

● Environ 7 délégués de quelque vingt syndicats ont participé au dixième congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Drummondville, sous la présidence de M. Eugène Lachance. La commission sur le "deuxième front" fut présidée par M. Antoine Robillard, la commission sur l'information fut présidée par M. Jean Vigneault et la commission sur les structures et les services fut présidée conjointement par M. Eugène Lachance, président du Conseil central et M. Gaston Brunelle, M. Eugène Lachance a été réélu pour un deuxième mandat à la présidence du Conseil central des Syndicats nationaux. Les autres membres de l'exécutif du Conseil central pour la prochaine année sont MM. Bruno Désilets, élu au poste de vice-président en remplacement de M. Gaston Brunelle sortant de charge, Mlle Lucille Leclerc, réélue au poste de secrétaire et M. Luc Bourret, réélu à la trésorerie. Les directeurs furent élus pour un autre terme sous MM. André Fortin, Clément Côté et Antoine Robillard tandis que MM. Rosario Lévesque, Gaston Brunelle, Albert Thivierge et Bernard Boisvert ont été élus pour un premier mandat.

● Les délégués syndicaux au congrès du Conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan ont adopté une résolution à l'effet que le Comité exécutif reprenne et accélère les démarches en vue de l'instauration de la polyclinique médicale de la région.

● Les travailleurs de la construction de la Mauricie ont accordé un vote de confiance à leur négociateur lors de l'assemblée tenue samedi à l'édifice de la CSN à Trois-Rivières. M. Armand Frenette, agent négociateur de la CSN a exprimé que le patronat s'est trouvé une arme pour retarder toute entente possible affirmant que les droits des travailleurs étaient brimés dans l'industrie de la construction en Mauricie et il a ajouté que la CSN insistait fortement sur la sécurité d'emploi et que toute entente future sera subordonnée à l'acceptation de cette clause du contrat de travail proposé.

● Fondé il y a plus d'un an sous les auspices des œuvres de Montréal, et du Montreal Council of Social Agencies, le Comité sur l'habitation et la rénovation urbaine de la région métropolitaine a tenu une conférence de presse pour protester contre le refus de l'administration de la ville de Montréal d'appuyer sur son territoire pour la conciliation entre propriétaire et locataire, la loi qui prévoit des mécanismes d'arbitrage dans les cas de hausse des loyers des habitations construites depuis 1951.

● Montréal — Les négociations reprennent à Canadian Technical Tape et W. Ralston.

● Hull — A l'hôpital La Piéta, la situation demeure inchangée. La grève des 110 employés se poursuit. Aucune possibilité de règlement n'apparaît encore à l'horizon. D'autre part, la CSN a affirmé que le conflit syndical ne sera pas généralisé aux autres hôpitaux de la région.

● Le Syndicat national des ouvriers du bâtiment de Sorel Inc. (CSN) vient d'approuver en assemblée générale et à l'unanimité les récentes démarches de la CSN en vue d'obtenir la sécurité d'emploi pour les bureaux de placement centralisés pour les travailleurs de l'industrie de la construction.

● Une importante résolution a été adoptée par les quelque 75 membres des 18 syndicats affiliés au Conseil central de Saint-Jean et régions lors de leur seizième congrès annuel qui s'est déroulé à St-Paul Ile-aux-Noix. En effet, les congressistes ont invité le Conseil central de la CSN à faire pression pour que les autorités concernées afin que toute circulation lourde soit interdite sur le pont Guoin et que le règlement soit respecté à la lettre. Les syndicats affiliés à la CSN existent de la part du ministère de la Voirie du Québec qu'il y ait une amélioration du système d'éclairage actuel sur le pont Guoin qui relie les villes d'Iberville et de St-Jean.

● "Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui", voilà ce qu'a déclaré le président général de la CSN Marcel Pepin au 15e congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan. Votre prérogative à vous, membres syndiqués, ce que vous devez entreprendre c'est de développer dans votre milieu des actions pour lutter contre les hausses de prix, les hausses de taxes et forcer ceux qui nous font des promesses lorsqu'ils se sont écriés dans les différents gouvernements à tenir leurs promesses. Nous sommes engagés dans un processus irréversible, nous devons dans ce processus irréversible centrer tous nos efforts pour la protection de l'homme dans toutes les sphères d'activités. Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien, mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui. Notre syndicalisme à l'heure présente doit être orienté de telle sorte que ce ne soit pas uniquement un petit groupe de privilégiés qui profitent des bienfaits de la société, mais la masse toute entière. Voilà la raison d'être et le sens du "deuxième front" que nous avons adopté ensemble.

● Des groupes de militants de la CSN dans les villes d'Amos et de Val d'Or ont fondé en fin de semaine des comités d'Action politique dans ces municipalités. La mise sur pied de ces organismes destinés à regrouper éventuellement tous les salariés de ces deux villes du comté d'Abitibi est survenue au cours des journées d'étude sous la responsabilité du Conseil central du Nord-Ouest.

● M. André Paul, président, Maurice Langevin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie (CSN), Jean-Gilles Côté, secrétaire et Roger Picard, trésorier et les vice-présidents, Maurice Beaudet, Yves Gagné, Napoléon Milette, Armand Bibeau, Raymond Phaneuf, Jérôme Parenteau et Louis-Marie Courchesne.

● Environ 7 délégués de quelque vingt syndicats ont participé au dixième congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Drummondville, sous la présidence de M. Eugène Lachance. La commission sur le "deuxième front" fut présidée par M. Antoine Robillard, la commission sur l'information fut présidée par M. Jean Vigneault et la commission sur les structures et les services fut présidée conjointement par M. Eugène Lachance, président du Conseil central et M. Gaston Brunelle, M. Eugène Lachance a été réélu pour un deuxième mandat à la présidence du Conseil central des Syndicats nationaux. Les autres membres de l'exécutif du Conseil central pour la prochaine année sont MM. Bruno Désilets, élu au poste de vice-président en remplacement de M. Gaston Brunelle sortant de charge, Mlle Lucille Leclerc, réélue au poste de secrétaire et M. Luc Bourret, réélu à la trésorerie. Les directeurs furent élus pour un autre terme sous MM. André Fortin, Clément Côté et Antoine Robillard tandis que MM. Rosario Lévesque, Gaston Brunelle, Albert Thivierge et Bernard Boisvert ont été élus pour un premier mandat.

● Les délégués syndicaux au congrès du Conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan ont adopté une résolution à l'effet que le Comité exécutif reprenne et accélère les démarches en vue de l'instauration de la polyclinique médicale de la région.

● Les travailleurs de la construction de la Mauricie ont accordé un vote de confiance à leur négociateur lors de l'assemblée tenue samedi à l'édifice de la CSN à Trois-Rivières. M. Armand Frenette, agent négociateur de la CSN a exprimé que le patronat s'est trouvé une arme pour retarder toute entente possible affirmant que les droits des travailleurs étaient brimés dans l'industrie de la construction en Mauricie et il a ajouté que la CSN insistait fortement sur la sécurité d'emploi et que toute entente future sera subordonnée à l'acceptation de cette clause du contrat de travail proposé.

● Fondé il y a plus d'un an sous les auspices des œuvres de Montréal, et du Montreal Council of Social Agencies, le Comité sur l'habitation et la rénovation urbaine de la région métropolitaine a tenu une conférence de presse pour protester contre le refus de l'administration de la ville de Montréal d'appuyer sur son territoire pour la conciliation entre propriétaire et locataire, la loi qui prévoit des mécanismes d'arbitrage dans les cas de hausse des loyers des habitations construites depuis 1951.

● Montréal — Les négociations reprennent à Canadian Technical Tape et W. Ralston.

● Hull — A l'hôpital La Piéta, la situation demeure inchangée. La grève des 110 employés se poursuit. Aucune possibilité de règlement n'apparaît encore à l'horizon. D'autre part, la CSN a affirmé que le conflit syndical ne sera pas généralisé aux autres hôpitaux de la région.

● Le Syndicat national des ouvriers du bâtiment de Sorel Inc. (CSN) vient d'approuver en assemblée générale et à l'unanimité les récentes démarches de la CSN en vue d'obtenir la sécurité d'emploi pour les bureaux de placement centralisés pour les travailleurs de l'industrie de la construction.

● Une importante résolution a été adoptée par les quelque 75 membres des 18 syndicats affiliés au Conseil central de Saint-Jean et régions lors de leur seizième congrès annuel qui s'est déroulé à St-Paul Ile-aux-Noix. En effet, les congressistes ont invité le Conseil central de la CSN à faire pression pour que les autorités concernées afin que toute circulation lourde soit interdite sur le pont Guoin et que le règlement soit respecté à la lettre. Les syndicats affiliés à la CSN existent de la part du ministère de la Voirie du Québec qu'il y ait une amélioration du système d'éclairage actuel sur le pont Guoin qui relie les villes d'Iberville et de St-Jean.

● "Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui", voilà ce qu'a déclaré le président général de la CSN Marcel Pepin au 15e congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan. Votre prérogative à vous, membres syndiqués, ce que vous devez entreprendre c'est de développer dans votre milieu des actions pour lutter contre les hausses de prix, les hausses de taxes et forcer ceux qui nous font des promesses lorsqu'ils se sont écriés dans les différents gouvernements à tenir leurs promesses. Nous sommes engagés dans un processus irréversible, nous devons dans ce processus irréversible centrer tous nos efforts pour la protection de l'homme dans toutes les sphères d'activités. Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien, mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui. Notre syndicalisme à l'heure présente doit être orienté de telle sorte que ce ne soit pas uniquement un petit groupe de privilégiés qui profitent des bienfaits de la société, mais la masse toute entière. Voilà la raison d'être et le sens du "deuxième front" que nous avons adopté ensemble.

● Des groupes de militants de la CSN dans les villes d'Amos et de Val d'Or ont fondé en fin de semaine des comités d'Action politique dans ces municipalités. La mise sur pied de ces organismes destinés à regrouper éventuellement tous les salariés de ces deux villes du comté d'Abitibi est survenue au cours des journées d'étude sous la responsabilité du Conseil central du Nord-Ouest.

● M. André Paul, président, Maurice Langevin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie (CSN), Jean-Gilles Côté, secrétaire et Roger Picard, trésorier et les vice-présidents, Maurice Beaudet, Yves Gagné, Napoléon Milette, Armand Bibeau, Raymond Phaneuf, Jérôme Parenteau et Louis-Marie Courchesne.

● Environ 7 délégués de quelque vingt syndicats ont participé au dixième congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Drummondville, sous la présidence de M. Eugène Lachance. La commission sur le "deuxième front" fut présidée par M. Antoine Robillard, la commission sur l'information fut présidée par M. Jean Vigneault et la commission sur les structures et les services fut présidée conjointement par M. Eugène Lachance, président du Conseil central et M. Gaston Brunelle, M. Eugène Lachance a été réélu pour un deuxième mandat à la présidence du Conseil central des Syndicats nationaux. Les autres membres de l'exécutif du Conseil central pour la prochaine année sont MM. Bruno Désilets, élu au poste de vice-président en remplacement de M. Gaston Brunelle sortant de charge, Mlle Lucille Leclerc, réélue au poste de secrétaire et M. Luc Bourret, réélu à la trésorerie. Les directeurs furent élus pour un autre terme sous MM. André Fortin, Clément Côté et Antoine Robillard tandis que MM. Rosario Lévesque, Gaston Brunelle, Albert Thivierge et Bernard Boisvert ont été élus pour un premier mandat.

● Les délégués syndicaux au congrès du Conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan ont adopté une résolution à l'effet que le Comité exécutif reprenne et accélère les démarches en vue de l'instauration de la polyclinique médicale de la région.

● Les travailleurs de la construction de la Mauricie ont accordé un vote de confiance à leur négociateur lors de l'assemblée tenue samedi à l'édifice de la CSN à Trois-Rivières. M. Armand Frenette, agent négociateur de la CSN a exprimé que le patronat s'est trouvé une arme pour retarder toute entente possible affirmant que les droits des travailleurs étaient brimés dans l'industrie de la construction en Mauricie et il a ajouté que la CSN insistait fortement sur la sécurité d'emploi et que toute entente future sera subordonnée à l'acceptation de cette clause du contrat de travail proposé.

● Fondé il y a plus d'un an sous les auspices des œuvres de Montréal, et du Montreal Council of Social Agencies, le Comité sur l'habitation et la rénovation urbaine de la région métropolitaine a tenu une conférence de presse pour protester contre le refus de l'administration de la ville de Montréal d'appuyer sur son territoire pour la conciliation entre propriétaire et locataire, la loi qui prévoit des mécanismes d'arbitrage dans les cas de hausse des loyers des habitations construites depuis 1951.

● Montréal — Les négociations reprennent à Canadian Technical Tape et W. Ralston.

● Hull — A l'hôpital La Piéta, la situation demeure inchangée. La grève des 110 employés se poursuit. Aucune possibilité de règlement n'apparaît encore à l'horizon. D'autre part, la CSN a affirmé que le conflit syndical ne sera pas généralisé aux autres hôpitaux de la région.

● Le Syndicat national des ouvriers du bâtiment de Sorel Inc. (CSN) vient d'approuver en assemblée générale et à l'unanimité les récentes démarches de la CSN en vue d'obtenir la sécurité d'emploi pour les bureaux de placement centralisés pour les travailleurs de l'industrie de la construction.

● Une importante résolution a été adoptée par les quelque 75 membres des 18 syndicats affiliés au Conseil central de Saint-Jean et régions lors de leur seizième congrès annuel qui s'est déroulé à St-Paul Ile-aux-Noix. En effet, les congressistes ont invité le Conseil central de la CSN à faire pression pour que les autorités concernées afin que toute circulation lourde soit interdite sur le pont Guoin et que le règlement soit respecté à la lettre. Les syndicats affiliés à la CSN existent de la part du ministère de la Voirie du Québec qu'il y ait une amélioration du système d'éclairage actuel sur le pont Guoin qui relie les villes d'Iberville et de St-Jean.

● "Faire du syndicalisme pour obtenir \$5 par semaine, c'est bien mais cela ne donne pas grand-chose aujourd'hui", voilà ce qu'a déclaré le président général de la CSN Marcel Pepin au 15e congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan. Votre prérogative à vous, membres syndiqués, ce que vous devez entreprendre

Le Calendrier des événements de MAI

1 MAI

● **Montmagny** — M. Aimé Courtois, directeur de presse et M. Toussaint, directeur du Génie industriel, tous deux à l'emploi de la Cie Bélanger sont partis pour un stage d'étude de trois semaines en France. Ce voyage a été organisé par le ministère des Affaires Intergouvernementales en collaboration avec la FTQ et la CSN.

● **Shawinigan** — Le président du Conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan, M. André Le Bordaïs, dit au cours d'une interview qu'il est très satisfait de la participation des membres à l'occasion du congrès. Je suis d'avis que cette participation a été plus forte et plus suivie qu'à tous les autres congrès précédents; plusieurs résolutions ont été adoptées, résolutions qui manifestaient l'intérêt particulier des membres à solutionner les différents problèmes de l'heure. Parlant de différents corps intermédiaires qui ont été admis au congrès, le président du Conseil central a qualifié cette innovation de fructueuse. La réponse des corps intermédiaires a été très favorable au bon déroulement du congrès et je trouve que c'est un bon présage pour l'avenir. Nous continuerons dans le même sens lors des prochains congrès", a-t-il déclaré.

● **Caplan** — Appuyés par des syndicats de la CSN et de la FTQ, des enseignants de la Régionale Des Chaleurs en Gaspésie ont profité de la journée d'hier pour faire savoir à la population de cette région leur position dans le conflit scolaire actuel au Québec. La grève générale d'une journée décrétée par l'Association des Enseignants de cette régionale qui compte 325 professeurs a donné lieu à une manifestation pacifique et a originé de Caplan pour prendre fin à Matapédia, 75 milles plus loin.

● Les négociations sont encore dans une impasse entre les conseils d'administration de plusieurs Cesepts et le Gouvernement québécois d'une part et les syndicats d'enseignants d'autre part. La CSN a invité les négociateurs patronaux à des rencontres pour poursuivre les négociations dans divers Cesepts mais le représentant des collèges et du gouvernement ont rejeté cette invitation.

● **Québec** — M. André Laurin, directeur du Service du Budget Familial de la Coopération et de la Consommation (CSN) a suggéré un changement immédiat de notre système de crédit et le lancement d'une campagne d'éducation populaire, pour mettre fin à l'endettement quasi illimité.

● Prenant la parole devant l'Association des consommateurs dont le congrès se déroule à l'Université Laval, M. Laurin a déclaré à ses auditrices que nous aurons un rôle de toute première grandeur à jouer au point de vue éducation populaire d'ici les années 1980, à ce sujet.

● "Il faudra renverser complètement la vapeur dans l'esprit des gens, a-t-il souligné, de l'habitude qu'ils ont acquise de tout acquiescer en se disant: je ferai faillite personnelle après que j'aurai eu mes biens de consommation et je n'aurai pas besoin de rien payer". Il faut détruire cette mentalité qui a fait que 30% des foyers tant du Québec que du Canada doivent refinancer sans cesse auprès de nouvelles compagnies de finance, les intérêts et le capital non payés et seront dans l'impossibilité absolue de ne jamais payer un seul sou dudit capital. Citant des statistiques, le conférencier a prédit que les Canadiens en 1980 auront approximativement de 22 à 25 milliards de dettes personnelles. Sur les \$9 milliards de dettes qui sont dus en ce moment, il y a au moins de 3 à 4 milliards qui ne pourront jamais être payés en tant que capital (texte intégral, page 2).

● **Montréal** — Aujourd'hui c'est la fête des travailleurs à peu près partout dans le monde. A Montréal c'est aussi l'événement marquant de la grande semaine syndicale organisée par le Conseil central des syndicats nationaux. On a modifié à la dernière minute la fête populaire qui devait se tenir en plein air au Parc Jeanne-Mance. La fête se déroule au Centre Paul-Sauvé. Il n'y a pas eu de défilé symbolique.

● **Montréal** — Après un lock-out de 15 jours, les syndicats de la Canadian Technical Tape & W. Ralston de Ville St-Laurent viennent d'accepter un projet de convention collective de 30 mois, rétroactif au 1er janvier 1969. Les hommes obtiennent une augmentation de 60c l'heure. Le contrat est de deux ans.

● Les travailleurs de l'industrie de la construction affiliés aux Unions Américaines acceptent 5,5% d'augmentation de salaire et sont au travail ce matin. Hier un accord est intervenu entre la partie patronale et les Unions Américaines des métiers de la construction. Quant à la question des bureaux de placement, le sujet n'a pas été complètement vidé, la différence qui existe entre la dernière offre patronale et la position conjointe de la FTQ et de la CSN est à l'effet que les bureaux de placement ne seront pas nécessairement obligatoires. Plus aucune convention collective ni décret ne subsiste à la suite de l'échec des négociations entre les deux centrales syndicales et les cinq associations patronales. La Fédération des Travailleurs du Québec qui négocie pour les Unions Américaines a accepté les offres patronales tandis que la Confédération des Syndicats Nationaux les a refusées.

● **M. Marcel Pepin** a déclaré: A la CSN nous pensons que la sécurité d'emploi est plus importante qu'une augmentation de salaire purement théorique qu'on ne rapporte pas à la maison en fin de semaine parce qu'on est en chômage, c'est pour cela que la CSN a décidé de ne pas signer la convention collective dans la construction si les travailleurs n'obtiennent pas la sécurité d'emploi. M. Pepin a ajouté que c'était la position de la centrale syndicale au début des négociations le 5 mars et qu'elle n'a pas changé. A Québec, le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, déclare: "Rien ne va plus." Il venait d'apprendre que la CSN avait refusé les dernières offres patronales dans l'industrie de la construction. M. Bellemare a fait cette déclaration à sa sortie du Conseil des ministres.

2 MAI

● **Québec**. Le ministre du Travail québécois, M. Maurice Bellemare, a été vivement pris à partie pour ses déclarations à l'Assemblée nationale en rapport avec la grève qui touche 22 garages dans la région de Québec. C'est le négociateur syndical, M. Maurice Boucher, qui a ouvert le feu en disant que M. Bellemare au lieu de porter des jugements hâtifs sur la position syndicale devrait tout d'abord s'informer. Nous ne nous battons plus seulement contre nos employeurs, déclarait M. Boucher, mais aussi contre les juges qui émettent des injonctions et contre le ministre du Travail lui-même.

● **Hauterive**. D'après le président du syndicat des fonctionnaires provinciaux (CSN), M. Jean-Paul Breuleux, le fonctionnaire serait défavorisé par le coût élevé de la vie sur la Côte nord. Le leader syndical a émis cette opinion lors d'une journée d'information avec la participation du Conseil central des syndicats nationaux, section Côte Nord.

● **Michel Chartrand**, président du Conseil central de Montréal, reçoit le prix Liberté 1969 décerné par la revue du même nom. Il a déclaré dans un discours lors de la réception du prix qu'il est très peu de temps le Québec s'est de nouveau divisé en deux camps et qu'il est devenu impossible de ne pas choisir. M. Chartrand a déclaré notamment que le climat qui règne actuellement au Québec est pire que celui des dernières années du régime Duplessis.

● **Montréal**. C'est en signe de solidarité que les ouvriers du monde, même ceux de Russie, ont décidé de célébrer le 1er mai, la fête du travail, déclarait Michel Chartrand lors de l'ouverture du congrès du Conseil central des travailleurs de la Confédération des Syndicats Nationaux à Montréal. Le président du Conseil central de Montréal a expliqué aux quelque 300 délégués que la CSN de Montréal renouait ainsi avec une tradition respectée presque universellement et commencée aux Etats Unis en 1886. M. Chartrand a fait l'histoire de cette fête. En 1886, le mouvement syndical faisait une campagne pour obtenir la semaine des 40 heures, 340.000 travailleurs américains dont 80.000 de Chicago firent la grève le 1er mai 1886. D'importantes manifestations eurent lieu dans cette ville où le 1er mai, lors d'une assemblée, une bombe mystérieusement jetée dans les jambes des policiers, servit de prétexte à la répression et à l'arrestation de 5 chefs ouvriers qui furent condamnés à mort et exécutés. C'est ainsi que le 1er mai est devenu le symbole de la résistance ouvrière partout dans le monde.

● **M. Gérard Picard**, président de la CSN de 1946 à 1958, a fait la déclaration suivante: Les gouvernements tant fédéral que provincial leurs experts et les économistes, devront faire acte d'humilité publique étant donné qu'aucun de leurs prévisions sur l'inflation ne se sont avérées justes. M. Picard a rappelé que le pouvoir d'achat avait diminué de près de 40% au cours des 20 dernières années. A Québec, personne ne saurait de quoi parler si Ottawa n'existait pas, a-t-il dit, regrettant que la question de l'inflation n'ait pas été discutée par le ministre des Finances, M. Dozois, lorsqu'il a présenté son budget il y a quelques jours. Pour sa part, le président général de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré que la forme de syndicalisme que veut la centrale ne doit pas se limiter seulement à revendiquer dans chacune des entreprises. Vous ne devez pas hésiter à tout mettre en oeuvre pour rejoindre tous ceux qui ont les mêmes aspirations que vous. M. Pepin est d'avis que le syndicalisme doit dépasser les revendications de salaire et de conditions de travail pour s'attaquer à la solution de problèmes sociaux pour former un véritable "deuxième front". Le syndicalisme que vise la CSN s'étend à trouver des solutions aux problèmes des travailleurs en dehors des usines, tels le logement, le chômage, les loisirs, la taxation, etc. Ce "deuxième front" aura un sens véritable si les militants du mouvement considèrent que la fin de leur journée de travail n'est pas la fin de leur action syndicale. Ce sera le seul genre de syndicalisme qui permettra d'avoir un deuxième souffle, un souffle prolongé. Dans la construction, le président de la centrale a déclaré que la CSN veut crever l'abcès cette année afin que les travailleurs du bâtiment aient enfin comme les autres travailleurs une sécurité d'emploi.

● **Près de 500 ouvriers** des métiers de la construction de Rimouski, de Rivière-du-Loup à Ste-Anne des Monts, réunis en l'Auditorium du CEGEP de Rimouski, affiliés à la CSN, ont voté à 92% pour déclencher

une grève au moment opportun. Le représentant régional de la CSN, M. F. X. Légaré a insisté sur deux demandes majeures: la réduction d'heures de travail et l'augmentation de salaire.

● **Québec** — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a indiqué hier, à l'Assemblée nationale, que des fonctionnaires de son ministère étaient toujours à la disposition des parties dans le conflit de l'industrie de la construction au Québec.

● **Québec**. Le ministre du Travail a déclaré que ce serait probablement bien mal servir l'intérêt public que de déclencher une grève dans l'industrie de la construction sur la question des bureaux de placement.

3 MAI

● **Jonquières** — Il est inadmissible de voir qu'en 1969, une compagnie se permette de fermer ses portes pour essayer de coincer ses employés déclare M. Victor Dahl de Port-Alfred, lors de la dernière assemblée du Conseil régional des Syndicats nationaux à Chicoutimi. M. Dahl s'en prenait alors aux agissements des administrateurs de Gagnon & Lajoie, entreprise d'emballage de Chicoutimi qui a décréé un lock-out dans son usine du boulevard Talbot. Le lock-out chez Gagnon & Lajoie est entré en vigueur depuis quelques jours mais la partie patronale a continué pendant deux jours à verser les salaires en dépit de l'arrêt de production volontaire. Cette rémunération est toutefois suspendue depuis mardi, cette semaine. C'est le premier lock-out à survenir dans les établissements du genre dans la région. Les 55 syndicats de la CSN n'ont pas usé de leur droit de grève même s'ils disposent de ce privilège depuis le 25 avril. Un porte-parole du syndicat a signalé hier que le groupe ouvrier est disposé à poursuivre les négociations.

● **Alma** — Quelque 300 syndicats de l'Alcan, de Prince, de l'hôpital et des autres syndicats du Lac St-Jean ont donné une démonstration de solidarité à l'endroit des employés de Granit National Inc. en se joignant à eux lors d'une marche dans les rues de la ville dans le but de sensibiliser la population sur ces syndicats en grève depuis maintenant trois semaines. Armés de pancartes et chantant à pleins poumons, les syndicats en marche ont paré dans l'ordre ayant à leur tête quatre officiers syndicaux bien connus MM. Jean-Marie Quellet, Raymond Rivest, Charlemagne Couvre et Robert Tremblay.

● **M. Ernest Tremblay**, président du Conseil central des syndicats nationaux de Granby a lancé un appel enthousiaste à un regroupement des forces de son organisme à l'ouverture du 3e congrès annuel de l'organisme dont il est président. Les cinq sujets à l'ordre du jour du congrès sont les suivants: la portée du syndicalisme auprès du jeune travailleur, le rôle du syndicat dans l'édification d'une coopérative d'habitation dans le cadre d'une rénovation urbaine, l'importance de l'information et de la publicité au sein du syndicat, la possibilité de pratiquer une action politique non-partisane, l'organisation et le maintien de l'activité syndicale.

● **M. Paul-Emile Dalpé**, vice-président de la CSN expliqua la priorité d'une politique de deuxième front dans l'activité syndicale. Cette politique verra à améliorer la protection des droits acquis par un contrat collectif, mais cette protection ne pourra être obtenue qu'avec l'aide de tous les syndicats. Les militants du mouvement syndical de dire M. Dalpé, s'imagine-t-ils que leur activité doit continuer à être employée à composer des contrats de travail? Il y a 50 ans, cette activité constituait un but pour les militants syndicaux. Aujourd'hui il faut ajouter à cette technique en donnant la protection nécessaire à sa mise en application. Ce geste doit être posé avec l'idée de pousser plus loin la profonde transformation qui doit subir le comportement syndical. Après avoir expliqué l'aspect évolutif que doit prendre le monde syndical, M. Dalpé a souligné la cruauté alternative qui s'offre au syndiqué: De deux choses l'une ou il se replie sur lui-même et se laisse diriger apathiquement. Déjà plusieurs ont choisi cette dernière solution. Il y a de quoi inquiéter les dirigeants syndicaux, par la trop grande curiosité des représentants syndicaux qui vont fouiller jusqu'aux aspects les plus intimes de l'individu? Eh bien, que celui-ci sache que nous devons déranter la grande société pour résoudre ses problèmes. L'individu ne fait-il pas partie de cette société? M. Dalpé a lancé un appel au regroupement de toutes les forces pour prolonger l'action syndicale sur les deux fronts. Chacun doit donner ce qu'il peut et parfois même se sacrifier pour obtenir ce dont il a besoin. L'action collective, la cohésion, la force combinée sur tous les échelons doit s'orienter de façon à obtenir des conditions d'existence normale dans une société comme la nôtre.

● **Le couronnement de la 5e reine** du travail de St-Hyacinthe a eu lieu samedi en la présence de 600 personnes au Centre Notre-Dame à St-Hyacinthe. C'est Mlle Rose-Hélène Levasseur du syndicat de l'hôpital général qui a été élue à ce titre. Elle succède à Mlle Madeleine Bellavance, reine en 1968. Deux duchesses ont été élues, ce sont Mlle Suzanne Chicoine du syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu et Mlle Solange Seyer du syndicat du textile de soie.

● Au Conseil central de Granby, M. Ernest Tremblay réélu, président, Gérard Mercier, réélu au poste de secrétaire, Rock Hivin réélu au poste de trésorier, Jean-Louis Chabot réélu au poste de vice-président, Laurent Racicot réélu au poste de directeur. Les autres élus sont MM. Jean Paiement, Adrien Surprenant, Germain Petit, Florent Tardif, directeurs. Tous les membres du comité des Finances sont élus pour un deuxième terme, il s'agit de MM. Marcel Lamarque, secrétaire, Claude Courtemanche, trésorier et Léopold Roy, président.

5 MAI

● **Québec**. Les 400 délégués du Conseil central des Syndicats Nationaux de Québec réunis en congrès ont dénoncé les éditoriaux du poste de télévision "TELE 4" et ont recommandé que ce cas soit soumis à la Commission canadienne de la radio et de la télévision pour étude et décision. Selon M. Robert Marceau, conseiller technique de la CSN, ce qui est dommage dans ces éditoriaux, c'est que ceux qui les écrivent ne savent pas faire la différence entre la vérité et le mensonge.

● **St-Bruno**. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a remporté une importante victoire sur les United Auto Workers of America, en gagnant le vote de représentation parmi les employés de la société SoMa, de St-Bruno. Les syndicats affiliés à la CSN ont en effet, par 164 contre 110, remporté le vote de représentation, décrété par la Commission des Relations du Travail de Québec.

● Le président du syndicat de la CSN, M. Jacques Leclerc, s'est déclaré satisfait du résultat du vote. Les représentants de la CSN dans

cette campagne étaient M. Philippe Lepage, conseiller syndical à la Fédération de la Métallurgie, des Mines et des Produits chimiques et M. Gérard Gagnon.

● **Le président de la CSN, M. Marcel Pepin**, s'en prend à certaines déclarations faites par le ministre des Finances, M. Dozois, dans le discours du budget relativement à la grève de la Régie des Alcools. "Le ministre admet lui-même qu'un règlement sans grève n'impliquait que quelques millions mais il agite l'épouvantail des 250.000 employés de la fonction publique en laissant entendre qu'un compromis dans l'affaire de la Régie aurait eu des conséquences désastreuses". Au ministre qui a déclaré que \$39.000.000 (pertes des ventes) c'était le prix que le gouvernement a payé pour protéger l'économie de la province M. Pepin répond que le montant perdu en vente de boisson n'est pas de \$39 millions mais de \$47 millions et qu'il est faux de prétendre que le gouvernement n'a pas cédé. "Il a cédé et de façon substantielle", déclare M. Pepin. "Si le gouvernement avait bougé plus tôt, le Québec n'aurait pas perdu un seul sou".

● **M. Pepin** déplore finalement "l'entêtement du gouvernement et conclut qu'une flexibilité plus réaliste de la part des technocrates pourrait tout changer".

● **M. Marcel Pepin** a accueilli l'annonce de l'instauration du régime d'assurance-maladie, le 1er juillet 1970, annoncée par M. Dozois, car le texte du discours du budget fait surgir beaucoup de doutes et de questions. Se référant au rapport de la Commission Castonguay qui avait recommandé la création d'un tel régime, M. Pepin dit que le gouvernement a mis au rancart une première promesse prévoyant qu'une somme de \$750.000 serait versée pour la mise en place des mécanismes de la gestion du régime. D'ailleurs le gouvernement a admis qu'il s'engageait à reculer dans cette tâche gigantesque d'instaurer un système d'assurance-maladie. Cela ne constitue pas une de nos priorités, a déclaré M. Dozois mardi soir.

● **M. Pepin** se demande si le régime sera complet, si la loi prévoit une représentation équilibrée des divers groupes intéressés et si les syndicats du secteur de la santé surtout auront droit au chapitre.

● **Le Comité sur le logement** du Conseil central de Montréal recommande au Gouvernement provincial de ne plus reconnaître la juridiction fédérale dans l'habitation, surtout après le rapport Hellyer.

● **Les membres de trois syndicats** de la construction, de la région de Québec ont voté par une très forte majorité en faveur du déclenchement de la grève.

● **M. Paul-Emile Comtois** a été élu président du Conseil central des Syndicats Nationaux de St-Hyacinthe, à l'occasion du 9e congrès. Il succède à M. André Gagnon, président démissionnaire.

● **M. Gilles Boucher** a été élu 1er vice-président, Mlle Louise Desrochers, secrétaire, M. Abbé Omer Chevalier, animateur spirituel, Jean-Claude Robert, directeur, Arthur Delage, 2e vice-président, Fernand Lapalme, directeur, Robert Lamothe, trésorier, Gilles Beauregard, directeur, et M. Jean-Claude Robert, également élu directeur.

● **Le couronnement de la 5e reine** du travail de St-Hyacinthe a eu lieu samedi en la présence de 600 personnes au Centre Notre-Dame à St-Hyacinthe. C'est Mlle Rose-Hélène Levasseur du syndicat de l'hôpital général qui a été élue à ce titre. Elle succède à Mlle Madeleine Bellavance, reine en 1968. Deux duchesses ont été élues, ce sont Mlle Suzanne Chicoine du syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu et Mlle Solange Seyer du syndicat du textile de soie.

● Au Conseil central de Granby, M. Ernest Tremblay réélu, président, Gérard Mercier, réélu au poste de secrétaire, Rock Hivin réélu au poste de trésorier, Jean-Louis Chabot réélu au poste de vice-président, Laurent Racicot réélu au poste de directeur. Les autres élus sont MM. Jean Paiement, Adrien Surprenant, Germain Petit, Florent Tardif, directeurs. Tous les membres du comité des Finances sont élus pour un deuxième terme, il s'agit de MM. Marcel Lamarque, secrétaire, Claude Courtemanche, trésorier et Léopold Roy, président.

5 MAI

● **Québec**. Les 400 délégués du Conseil central des Syndicats Nationaux de Québec réunis en congrès ont dénoncé les éditoriaux du poste de télévision "TELE 4" et ont recommandé que ce cas soit soumis à la Commission canadienne de la radio et de la télévision pour étude et décision. Selon M. Robert Marceau, conseiller technique de la CSN, ce qui est dommage dans ces éditoriaux, c'est que ceux qui les écrivent ne savent pas faire la différence entre la vérité et le mensonge.

● **St-Bruno**. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a remporté une importante victoire sur les United Auto Workers of America, en gagnant le vote de représentation parmi les employés de la société SoMa, de St-Bruno. Les syndicats affiliés à la CSN ont en effet, par 164 contre 110, remporté le vote de représentation, décrété par la Commission des Relations du Travail de Québec.

● Le président du syndicat de la CSN, M. Jacques Leclerc, s'est déclaré satisfait du résultat du vote. Les représentants de la CSN dans

M. Pepin a rappelé que devant la situation qui se développe soit la montée fulgurante du système de consommation, les avantages obtenus par la voie de la convention collective sont de plus en plus centrés par des problèmes d'une plus grande envergure comme la hausse des prix, l'inflation, les structures sociales qui jouent en faveur du petit nombre de gens et au détriment du plus grand nombre.

● **C'est pourquoi M. Pepin** affirme qu'il faut donner une dimension différente au mouvement syndical, soit une dimension politique. Non pas par le biais des partis auxquels nous serions liés ou attachés, par des structures politiques contrôlées par des politiciens, mais par une action politique non-partisane.

● **L'action faite à Québec** dans cette optique est remarquable. "Vous êtes par votre action sur le plan politique, économique et sociale, à l'avant-garde du mouvement syndical", déclare le président général, Michel Chartrand a été réélu président du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, à la suite d'un long débat sur la participation à un deuxième front ouvrier.

● **Les autres officiers élus** au Conseil central de Montréal sont Emile Sawyer, André Racicot, Jacques Bourdeau, Lisé Coupal et Victor LeRoux, vice-présidents, Fernand Foisy, secrétaire, Denis Audet, trésorier et Marie-Marthe Boucher, statisticienne.

● **Le principe du deuxième front** c'est-à-dire le syndicat débordant de ses cadres et s'unissant à des non-syndiqués pour trouver des solutions aux grands problèmes sociaux de l'heure a été facilement adopté samedi en assemblée générale mais hier des critiques ont commencé à fuser lors de l'adoption du budget prévoyant une augmentation des cotisations des membres pour défrayer le coût du salaire d'un employé permanent supplémentaire. Un délégué a suggéré de prendre les bouchées plus petites mais de les garder, d'autres voulaient que le Conseil central commence par montrer ce qu'il pouvait faire. Le Comité des Finances avait suggéré de porter les cotisations de 7c à 10c. M. Chartrand prit alors la parole pour demander que la cotisation soit plutôt portée à 15c. Il ne s'agit pas seulement d'émettre des vœux pieux comme les cahiers de revendication en ont été pleins depuis des années, nous sommes rendus à l'âge adulte nous ne devons plus nous laisser "baroqueter" pour une taxe de peu par capita de 15c. Les membres ont finalement eu à choisir entre 4 propositions différentes et ont accepté que la taxe par capita soit portée à 10c avec effet rétroactif au 1er avril.

● **Tandis que des votes de grève** ont commencé à se prendre un peu partout à travers la province, parmi les 30.000 travailleurs de la construction affiliés à la CSN, les 400 délégués du Conseil central de Québec réunis en congrès ont envoyé un télégramme au ministre du Travail, M. Maurice Bellemare pour l'inviter à retirer le bill 290 qui a donné suite à la loi préservant les nouvelles relations du travail dans l'industrie de la construction.

● **La nouvelle gauche** a rompu ses liens avec la vieille gauche mais ce n'entraîne pas la fin de la poussée révolutionnaire. Après le silence des années '50, une nouvelle génération sans expérience a commencé à monter. Le nouveau mouvement n'est pas le double du dernier. Il invente des actions, de nouveaux slogans et même de nouvelles théories transformant les vieilles, voilà ce qu'a exposé devant le congrès du conseil central de Montréal, M. Dimitri Roussopoulos, directeur de la revue Nouvelle gauche internationale, "Our Generation" et un des rédacteurs de la revue "Noir et Rouge" de Québec.

● **Malgré six heures** de discussion hier devant la Commission parlementaire du Conseil exécutif les parties en cause dans le conflit des enseignants n'ont pas réussi à engager sérieusement les débats sur le problème qui paraît être la pierre d'achoppement, sur laquelle toutes les négociations depuis 22 mois se butent soit la définition de la charge de travail des enseignants.

● **Comparaisant devant le comité**, du côté syndical, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, est également intervenu sur le problème de la tâche des enseignants. Il représentait devant la Commission les 2000 professeurs des Ecoles techniques et d'Arts appliqués qui n'ont pas encore été intégrés aux polyvalentes mais qui doivent l'être sous peu. Ces enseignants seront alors régis par la convention collective négociée actuellement entre la CEQ et les Commissions scolaires. Utilisant un rapport d'une mission du ministère de l'Éducation dont "La Presse" donnait en primeur l'essentiel récemment, M. Pepin a soutenu que le rapport maître-élève d'un enseignant pour 17 élèves au niveau secondaire proposé par la partie patronale constituait un grave péril pour l'enseignement professionnel dans les écoles polyvalentes. Le rapport de cette mission à l'étranger, a-t-il dit, avait conclu de la même façon. A l'heure actuelle il y a en moyenne 1 maître pour 11 élèves dans les écoles techniques non intégrées aux commissions scolaires. Je ne vois pas comment, a dit M. Pepin, à moins que l'on en fasse la preuve, la qualité de l'enseignement dans le secteur professionnel pourra être préservée si l'on réduit le nombre des enseignants mis à la disposition des étudiants. Au moment où l'on s'inquiète avec raison, a-t-il ajouté, de la faiblesse du secteur professionnel dans le système d'enseignement du Québec, il serait mal venu de diminuer la qualité des efforts consentis jusqu'à ce jour à la préparation de la main-d'œuvre québécoise.

● **Si l'on en croit M. André Laurin**, conseiller technique à la Confédération des Syndicats Nationaux, les intérêts perçus illégalement à la suite

de convention collective soumis par la CECM par un vote de 406 en faveur et 206 contre. Par la même occasion, l'exécutif de ce syndicat affilié à la CSN a démissionné en bloc immédiatement après le dévoilement du scrutin. Il avait recommandé aux membres du syndicat de rejeter la proposition de la CECM et de voter en faveur d'une grève.

● **Aucun progrès n'a marqué** les négociations en cours en vue du renouvellement de la convention collective de travail entre les employés municipaux et la ville de Rimouski.

● **La grève des 21 employés municipaux** de Chicoutimi-nord qui se poursuit depuis lundi matin avec un barrage nourri de piquetages encerclant l'hôtel-de-Ville semble être dans une impasse si on en croit la version des partis en cause.

● **M. Lucien Simard**, négociateur pour le syndicat d'autre part révéla que la municipalité ne semblait guère intéressée à régler le conflit rapidement.

● **Selon la Fédération** du Commerce, 100% des employés syndiqués de la maison Jos. Abel Ltée, (Coca Cola) d'Alma impliqués dans la négociation qui dure depuis huit mois ont pris un vote de grève lundi soir. Le syndicat affirme que les employés féminins ne reçoivent actuellement qu'un salaire horaire de \$1,02, tandis que les hommes touchent \$1,45. L'entreprise offrirait de porter le minimum \$1,15 et à \$1,80 alors que le syndicat demande \$1,75 pour les employés féminins et \$2,88 pour les employés masculins qui travaillent à l'intérieur.

● **Lors d'une réunion** tenue à Val Racine, le conseil régional des Syndicats Nationaux a étudié après avoir reçu les informations du représentant de la CSN, M. Jean-Marie Quellet, le problème des grévistes du Granit National d'Alma. Le président du conseil régional, Victor Dahl, a précisé que le conseil régional doit son appui sans réserve aux grévistes du Granit National.

● **Les votes en faveur** de la grève dans la construction continuent dans la région de Québec. Hier soir les membres du syndicat des journalistes ont voté dans une proportion de 65% en faveur de l'arrêt de travail alors que les syndicats du syndicat des plâtriers votaient pour la grève dans une proportion de 90%. Le syndicat des calorifères s'est prononcé pour la grève dans une proportion de 98%. Le syndicat des travailleurs de la tuile, marbre et terrazo, 70% et le syndicat des ferblantiers et couvreurs, dans une proportion de 88%. Les membres du syndicat des menuisiers - charpentiers se sont prononcés en faveur de la grève dans une proportion de 68%.

● **Il ne peut être question** pour nous de revenir en arrière afin que la situation soit claire et bien comprise de tous, le gouvernement tient à réaffirmer que le bill 290, Loi des Relations de Travail dans l'industrie de la construction, est là pour demeurer. Nous n'avons aucunement l'intention d'abroger une loi adoptée unanimement par cette Chambre". Le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Maurice Bellemare a tenu ces propos à l'Assemblée nationale en réponse au Conseil central de Québec qui a réclamé le retrait du bill.

● **Les membres du syndicat** de la construction de Montréal réunis en assemblée dans la Métropole décident d'effectuer un retour aux négociations après avoir considéré que depuis jeudi, 1er mai, il n'y a plus de convention ni de décret pour protéger les travailleurs.

● **Malgré six heures** de discussion hier devant la Commission parlementaire du Conseil exécutif les parties en cause dans le conflit des enseignants n'ont pas réussi à engager sérieusement les débats sur le problème qui paraît être la pierre d'achoppement, sur laquelle toutes les négociations depuis 22 mois se butent soit la définition de la charge de travail des enseignants.

● **Comparaisant devant le comité**, du côté syndical, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, est également intervenu sur le problème de la tâche des enseignants. Il représentait devant la Commission les 2000 professeurs des Ecoles techniques et d'Arts appliqués qui n'ont pas encore été intégrés aux polyvalentes mais qui doivent l'être sous peu. Ces enseignants seront alors régis par la convention collective négociée actuellement entre la CEQ et les Commissions scolaires. Utilisant un rapport d'une mission du ministère de l'Éducation dont "La Presse" donnait en primeur l'essentiel récemment, M. Pepin a soutenu que le rapport maître-élève d'un enseignant pour 17 élèves au niveau secondaire proposé par la partie patronale constituait un grave péril pour l'enseignement professionnel dans les écoles polyvalentes. Le rapport de cette mission à l'étranger, a-t-il dit, avait conclu de la même façon. A l'heure actuelle il y a en moyenne 1 maître pour 11 élèves dans les écoles techniques non intégrées aux commissions scolaires. Je ne vois pas comment, a dit M. Pepin, à moins que l'on en fasse la preuve, la qualité de l'enseignement dans le secteur professionnel pourra être préservée si l'on réduit le nombre des enseignants mis à la disposition des étudiants. Au moment où l'on s'inquiète avec raison, a-t-il ajouté, de la faiblesse du secteur professionnel dans le système d'enseignement du Québec, il serait mal venu de diminuer la qualité des efforts consentis jusqu'à ce jour à la préparation de la main-d'œuvre québécoise.

● **Si l'on en croit M. André Laurin**, conseiller technique à la Confédération des Syndicats Nationaux, les intérêts perçus illégalement à la suite

8 MAI

● **Les représentants** de plusieurs organismes de Montréal dont le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) ont offert hier au ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, de lui préparer une liste de personnes qui pourraient être nommées au poste de commissaire à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Auparavant des organismes avaient souligné qu'ils avaient pris connaissance par les journaux du débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale le 1er mai et qu'ils se sont réunis pour étudier les modalités des consultations relatives à la nomination des futurs commissaires de la CECM. Si la déclaration du ministre est une invitation, nous sommes allés au devant de ses désirs, et nous serons heureux de collaborer avec les autorités compétentes en leur proposant une liste de noms de personnes susceptibles de donner un nouvel élan à l'administration scolaire de Montréal.

● **Signé hier midi**, le nouveau contrat collectif de travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN) est d'une durée de trois ans avec effet rétroactif au 1er décembre dernier et prévoit notamment une hausse de traitement de 6% par année. Cette nouvelle entente collective de travail entraînera de la part de la ville de Montréal un débours supplémentaire de \$3 millions durant l'année en cours. Il s'agit du 1er contrat de travail de trois ans chez les employés municipaux. Un contrat collectif de travail était jusqu'ici d'un an ou de deux ans. La signature du nouveau contrat a eu lieu dans le bureau du président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier. Ont signé au nom du syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, MM. Jean Destroismaisons, Réal Bibeau et Roger Daigneault, respectivement président, 1er vice-président et secrétaire.

● **Les cols blancs** de la cité de Verdun ont voté la grève à 83%. Le grand problème en litige est la politique salariale de la ville. Le conseiller technique dans cette négociation est René Chartrand, conseiller technique de la Fédération des services publics (CSN).

● **La compagnie** machinerie Omega Ltée de St-Hyacinthe et le Syndicat groupant ses employés ont conclu une entente en vue de la signature de la convention collective de travail. Les ouvriers obtiennent une augmentation moyenne de 65c l'heure sur une période de trois ans. L'entente est survenue après 11 séances de négociation et 4 séances de conciliation. Il s'agit du 1er contrat de travail entre les deux parties. Les négociateurs syndicaux étaient MM. Jean-Paul Gagné, président du syndicat, Réjean Martin, secrétaire et Lucien Demers, conseiller technique de la Fédération des travailleurs de la Métallurgie, des Mines et des Produits Chimiques de la CSN. Il s'agit d'une convention collective de trois ans.

● **La Société Coopérative Agricole** de la Vallée de la Lièvre et le Syndicat des employés signaient à la satisfaction des deux partis une convention collective de travail qui garanti aux employés des conditions de travail comparables à celles relatives aux entreprises similaires. Les représentants syndicaux à la signature étaient M. Gérard Daoust, président du Syndicat des employés, M. Denis Marcotte, directeur du syndicat, M. Roger LaSalle de la CSN et Pierre Richer, secrétaire du Syndicat.

● **Le Syndicat des chauffeurs** d'autobus et de métro et proposés à la vente des billets employé par la Commission de Transport de Montréal se donnait hier un nouvel exécutif composé de MM. Roland Fournier à la présidence, Gustave Desrochers au secrétariat, et Lucienne Mallette à la trésorerie. Ce Syndicat rappelle-la à fait parler de lui à la suite d'une demande de désaffiliation de la CSN. Cette demande a été battue et un nouvel exé

des ventes à crédit s'élevaient à plus d'un million de dollars par an... dans la seule région de Baie-Comeau et Hauterive. M. Laurin a fait cette révélation lors d'une entrevue accordée au "Soleil". Il a précisé que la plupart des contrats de crédit actuels pour des montants de \$800 et moins étaient illégaux et que de telles ventes à tempérament s'élevaient à plus de deux milliards de dollars au Québec, ce qui constituerait quelque trois cents millions perdus en intérêts illégaux.

10 MAI

● A la suite d'une décision de Radio-Canada à Québec de couper du tiers le temps d'antenne consacré à l'information dans la région de Québec, les journalistes du service des nouvelles du poste CBVT affiliés à la CSN demandent à la direction de Radio-Canada d'instituer une enquête impartiale dans tous les services du poste québécois. Dans un télégramme adressé à M. Laurent Picard, vice-président et directeur général de Radio-Canada, la section québécoise du Syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN) déclare qu'une crise est en gestation au sein de la Société à Québec depuis que le directeur des émissions, M. Fernand Quirion, a décidé de façon arbitraire le 7 avril de procéder à une coupure majeure du temps de l'information régionale.

● St-Jean. Le Syndicat des concierges de la commission scolaire régionale Honoré Mercier et les autorités de cette commission scolaire ont signé une entente relativement à la signature d'une convention collective de travail.

● Hull — Les pourparlers reprennent entre les autorités de l'hôpital La Piéta et le Syndicat des 110 employés affiliés à la CSN. La grève dure depuis le 17 avril.

● Jonquière. On apprend qu'une entente de principe est intervenue entre Gagnon et Lapointe, entreprise d'emboîtage de liqueurs douces de Chicoutimi et ses 40 employés syndiqués de la CSN. Les employés ont obtenu une augmentation générale de 85c l'heure, effectif à la fin du dernier contrat en octobre 1968.

● La Confédération des Syndicats nationaux a résolu de continuer jusqu'à la victoire la lutte qu'elle a entreprise afin d'obtenir la sécurité d'emploi pour les travailleurs de l'industrie de la construction. Le conseil confédéral de la CSN qui siège à Québec a adopté un programme d'action qui d'ici quelques semaines mettra en action la force de pression de la centrale.

12 MAI

Chicoutimi-nord. Les négociations en sont au point mort dans le litige qui oppose les 21 grévistes au service de la municipalité de Chicoutimi-nord aux dirigeants municipaux, et ce, en dépit d'une séance de négociation qui a duré tout l'après-midi du 10 mai.

● Les travailleurs de l'Asbestos Corporation Ltd. et de la Flintkote Mines Ltd. de Theford Mines, ont refusé, en bloc, hier après-midi, les offres patronales émises en contre-proposition à leur projet de renouvellement de conventions collectives expirées le 31 décembre dernier. Le comité de négociations a même reçu de l'assemblée générale le mandat de faire appel à l'intervention d'un conciliateur, si jamais un tel recours est jugé opportun.

Cette assemblée syndicale, groupant plus d'un millier de travailleurs des deux compagnies susmentionnées, s'est tenue au sous-sol de l'église Notre-Dame de la Présentation. Elle était conjointement présidée par M. Claude Couture, président du Syndicat national des travailleurs de l'amiante d'Asbestos Corporation Ltd et Laurent Lalonde, président du Syndicat national des travailleurs de l'amiante de la Flintkote Mines Ltd. M. Roland Marcoux, conseiller technique de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN) a également pris la parole pour expliquer les offres de la partie patronale.

● Baie Comeau — Dans une lettre adressée au ministre québécois du Travail, le Conseil central de la Côte Nord (CSN) réclame l'intervention du gouvernement sur le chantier de la McAlpine à Baie Comeau. La firme McAlpine vient d'obtenir un contrat de quelque trois millions pour poursuivre des travaux d'agrandissement à l'usine de la Quebec North Shore Paper. Selon le syndicat, une situation irrégulière prévaudrait actuellement sur le chantier, en ce qui concerne l'application du bill 290.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de St-Hyacinthe a décidé d'étudier en détail la situation qui prévaut actuellement dans le domaine du transport en commun à St-Hyacinthe et dans les municipalités limitrophes. Il semble que la qualité du service de transport est considérablement diminuée depuis environ un an. Les syndiqués se plaignent surtout du fait que le transport en commun de cette compagnie mascoûtaine soit inexistant le dimanche.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de St-Hyacinthe procéderait à une enquête avant de présenter un candidat ouvrier aux élections municipales aussi bien à St-Hyacinthe même que dans les localités de la banlieue. D'autre part, le comité des relations extérieures établirait avec le candidat un budget de dépenses pour son élection.

Ces décisions ont été prises au dernier congrès de la CSN de St-Hyacinthe, le monde ouvrier ayant essayé quatre défaites électorales dans trois élections, dans la région.

● Le Conseil confédéral de la CSN demande au gouvernement québécois de rendre public le texte du rapport effectué sur le congédiement du commissaire Maurice Loyer

par la Matagami Lake Mines, filiale de Noranda Mines parce qu'il avait défendu les droits de ses concitoyens francophones à la Commission scolaire de Matagami. M. Roger Desloges du Conseil central de Montréal a expliqué que l'enquête décriée par le gouvernement provincial avait été faite en vertu de la loi de la discrimination dans l'emploi dont l'administration relève de la Commission du salaire minimum.

M. Desloges révèle que les enquêteurs ont effectivement établis que M. Loyer avait été victime de discrimination et s'approprient à faire rapport en ce sens lorsque de hauts fonctionnaires du ministère du Travail, un sous-ministre notamment, sont intervenus pour faire observer que M. Loyer n'était pas inclus dans les catégories d'employés protégés par la Loi, puisqu'il était un policier surveillant, poste considéré comme faisant partie de l'administration. Le gouvernement a alors rendu public la conclusion du rapport disant que M. Loyer n'avait pas été victime de discrimination en regard de la loi "mais il s'est bien gardé d'expliquer que c'est seulement une teneur de la loi qui lui permet d'arriver à cette conclusion et qu'il y avait effectivement eu de la discrimination dans le cas de M. Loyer", d'ajouter M. Desloges.

● Ce matin, c'est le silence sur les chantiers de la construction de Québec. En effet, la grève des 6,000 travailleurs de la construction de la région de Québec a éclaté à 7,00 a.m., paralysant les chantiers de la construction dont les projets sont évalués à près d'un milliard de dollars. Plutôt que de se rendre à leur travail ce matin, les ouvriers de la construction se sont réunis au Centre Mgr Marcoux pour entendre leurs dirigeants syndicaux communiquer les instructions au sujet du déroulement de la grève.

À Montréal, plusieurs ouvriers du bâtiment à l'emploi des sous-traitants ont commencé à subir des baisses de salaire et ne peuvent plus compter sur aucun organisme pour récupérer les sommes d'argent qui leur sont dues. C'est un retour à la loi de la jungle, dit un inspecteur du Comité conjoint de l'Industrie de la construction de Montréal.

● Les 500 ouvriers du chantier maritime de Canadian Vickers à Montréal seront mis à pied en juillet par suite de la fermeture de l'usine. La CSN réclame que les gouvernements mettent tout en oeuvre pour reclasser ces travailleurs.

13 MAI

● Le Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel lors de son congrès s'est donné de nouvelles structures soit un comité exécutif de 5 membres élus par les délégués du congrès. Ce comité exécutif comprenant auparavant 9 membres. Par ailleurs, un conseil syndical a été formé groupant les membres de l'exécutif et un représentant de chaque syndicat affilié soit une quarantaine de membres. M. Maurice Jean a été réélu président du Conseil central pour un deuxième mandat alors que la vice-présidence a été confiée à M. Vincent Rancourt, réélu également pour un deuxième mandat. M. Richard Berger a été élu secrétaire, M. Raoul Blanchard, trésorier pour un deuxième mandat et M. Guy Cordeau, directeur des services.

Le congrès a tenu à garder ses comités existants. M. Jacques St-Pierre a été nommé responsable du comité d'éducation. Il remplace M. Georges Lalancette qui n'a pas demandé de renouvellement de mandat. Le comité des relations extérieures a été confié à M. Marcel Pelletier pour un troisième mandat. Le responsable du comité d'organisation est M. Jean Vandal qui obtient un deuxième mandat; celui des loisirs est M. Yves Gagné qui a remplacé M. Maurice Baudry, alors que le comité de publicité a été confié à M. Gérard Côté pour un deuxième mandat. Les trois vérificateurs de livres sont MM. Roger Picard, Pierre Arnold et Maurice Beaudet.

14 MAI

● Les employés de Chromium Mining and Smelting Corp. de Melocheville, évitent la grève de justesse. Après plusieurs mois de négociations, les syndiqués devaient voter lundi soir, le 19 mai afin de décider si oui ou non ils accepteraient les termes du nouveau contrat. En cas de refus, ils débrayeraient à minuit; le vote se terminait à 9:45 heures p.m. et 89 employés se sont prononcés en faveur de l'acceptation du contrat; 49 contre et un seul a annulé son vote.

● M. Gaston Laureau, président du syndicat affilié à la CSN a déclaré que le syndicat a signé un contrat de deux ans et qu'il a obtenu une augmentation de salaire de 22c l'heure rétroactive au 16 janvier 1969. 13c l'heure à partir du 16 juillet 1969 et 15c l'heure en vigueur le 15 janvier 1970.

● Craignant les effets du bill 29 devenu en dernière heure le bill 84 sur les établissements de commerce, les 3,800 travailleurs du commerce au Saguenay-Lac St-Jean dont 1,300 syndiqués de la CSN s'approprient à manifester d'une façon tapageuse leur opposition au législateur.

● Plus d'une centaine d'employés du Syndicat national des travailleurs de la construction de Joliette ont décidé mercredi de réformer leur syndicat sur des bases solides. Ils ont élu à la présidence M. Gilles Breaud, de Joliette. Après les explications de M. Réal Labelle, directeur technique de la Fédération de bâtiment et Claude Gingras, secrétaire de la Fédération, l'Assemblée a conclu en la nécessité d'un syndicat vivant qui répondra aux besoins de ses membres.

● M. Bellemare déclare que faire une grève sur le problème de sécurité d'emploi dans la construction c'est faire la grève sur un faux problème.

15 MAI

● Quelque 75 employés de l'Institut neurologique de Montréal affiliés à la CSN ont fait une démonstration pour protester contre le fait qu'ils ne savent plus à qui adresser leurs doléances. Cette manifestation s'est déroulée durant une demi-heure aux portes du bureau du ministre de la Santé, à Montréal.

● Il est possible que les 16 employés manuels de la municipalité d'Almer débrayent le 8 juin. En effet, M. Roch Charon, conseiller technique à la CSN a déclaré lors d'une conférence de presse que les négociations commencées en décembre n'ont pu amener les deux partis à s'entendre. D'ici quelques jours le syndicat adressera un avis de grève au ministère du Travail du Québec et il pourra légalement débrayer en juin.

● Les quelque 400 métallurgistes de Canon Ltd. qui avaient débrayé à Trois-Rivières refusant les dernières offres patronales ont mis fin à la grève hier. La convention collective acceptée par l'Assemblée générale du syndicat est d'une durée de 29 mois et prévoit quatre augmentations horaires totalisant 514. La moyenne des salaires horaires sera désormais de \$2,70. Soudaignons que les métaux n'avaient pas officiellement déclaré la grève mais s'étaient absentés pour étudier la dernière offre de la partie patronale.

● Québec — C'est dans un silence lourd et éloquent que 20,000 enseignants manifestent devant le Parlement, leur écroulement devant la lenteur des négociations qui se poursuivent depuis 22 mois. S'adressant aux manifestants, le président général de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré: "Toute la structure de l'éducation doit être mise en question". Soutenant que la marche était un événement unique dont tous les québécois et les parlementaires se souviendront. M. Pepin est d'avis que l'éducation est un problème qui regarde toute la population et que le conflit actuel dépend de l'incurie gouvernementale.

16 MAI

● M. Robert Bonneau, un ingénieur diplômé de Polytechnique et directeur d'un poste de télévision à Trois-Rivières, déclare au cours d'une causerie humoristique qu'en l'an 2000, la maternité sera une profession spécialisée avec convention collective affiliée à la CSN. Un jour, dit-il, 50% de la population qui représente les femmes auront un véritable statut légal. Les femmes auront leur part des bonnes situations et j'aimerais même beaucoup que le pays soit gouverné par une mère de famille plutôt que par un célibataire. Plus de guerre, un excellent service social et la bonté, la charité...

● Un directeur de Willroy Mines Ltd. déclare qu'une lutte de juridiction entre les métaux uns d'Amérique et la Confédération des syndicats nationaux à Manitowadge paralyse le travail des 250 employés. On sait que les travailleurs de cette mine ont demandé à la CSN de les organiser et que la CSN a envoyé un permanent dans la région afin de leur fournir l'assistance nécessaire.

● A compter de l'automne, le poste de télévision de la Société Radio-Canada à Québec, CBVT, offrira à la population un bulletin d'information locale quotidien de 15 minutes au début de la soirée. C'est de cette façon que la direction de Radio-Canada espère mettre fin au conflit qui l'oppose aux journalistes de la salle des nouvelles de Radio-Canada, à Québec, conflit qui a débuté à la suite d'une coupure dans le temps accordé à l'information locale et régionale. C'est le chef des nouvelles, M. Gérard Fecteau qui aurait révélé, aux journalistes de la salle des nouvelles de Québec, les intentions de Radio-Canada.

● Les syndicats des journalistes de Québec (CSN) qui groupent les journalistes syndiqués du Soleil, de l'Action a manifesté hier son appui aux journalistes de la société Radio-Canada (section de Québec) qui demandent une enquête globale sur les services du poste CBVT à Québec.

● Près de 800 employés en commerce à l'alimentation du Saguenay-Lac St-Jean et quelques commerçants ont fait le 15 mai une marche pacifique de 4 milles dans les rues de Chicoutimi pour sensibiliser la population à leurs problèmes et surtout pour protester contre le bill 24, l'ancien bill 89 qui a pour but et objet le règlementation des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux du Québec.

● Appelé à commenter l'opposition des employés, M. Robert Tremblay, le président de la Fédération du Commerce (CSN) a déclaré que ce projet s'attaque aux décrets dans l'alimentation et contient, a-t-il ajouté, des dispositions expresses qui s'attaquent directement aux articles des décrets touchant particulièrement les employés de l'alimentation du Saguenay-Lac St-Jean. Les articles 10 et 12 de ce projet de loi prévoient que les parties contractantes à un décret n'aurent plus le droit à l'avenir d'inclure des dispositions déterminant les oraires quotidiens de travail ni les jours de congés hebdomadaires, ni les jours chômés et payés à l'exception des 1er et 2 janvier, le lendemain de Pâques, le 24 juin, le 1er juillet, le 1er lundi de septembre, le deuxième lundi d'octobre, les 25 et 26 décembre. De plus, tous les décrets qui, actuellement contiennent de telles dispositions seront nuls et sans effet, en vertu de l'article 15 du projet de loi 24, à compter du 180e jour qui suit l'entrée en vigueur de la loi, a-t-il expliqué.

● Rimouski — Environ 1,000 travailleurs de la construction du Bas du Fleuve sont en grève. A Granby, St-Jean, St-Hyacinthe et Cowansville la grève des ouvriers de la construction

serait imminente. Selon le président de la CSN, M. Marcel Pepin, le vrai problème de la construction est que les entrepreneurs et le ministère du Travail ne veulent pas régler les problèmes réels. Le chef syndical affirme que les problèmes réels sont: 1) que les ouvriers de la construction travaillent seulement six mois par année;

2) que les ouvriers de la construction ont gagné une moyenne de \$3,300 à Montréal et \$2,667 à Québec en 1967; 3) qu'il n'y a pas de listes de rappel dans la construction comme celles qui existent dans les usines pour protéger les droits au travail des ouvriers lorsqu'ils sont mis à pied; 4) que la construction coûte cher parce que les contributions aux caisses électorales augmentent le coût des écoles, des hôpitaux, etc. 5) que les contributions aux caisses électorales ne sont pas considérées comme des pots-de-venir, et que par conséquent elles sont légales et elles sont courantes; 6) qu'il n'y a aucune planification des investissements, ce qui provoque des hauts et des bas d'une année à l'autre et finalement que les employeurs et le ministère du Travail ne veulent pas prendre les moyens pour régler les problèmes qu'on vient d'énumérer.

17 MAI

● Les 125 fonctionnaires de la ville de Verdun ont rejeté de nouveau par vote secret les dernières offres de la ville. La négociation et la conciliation semblent aboutir à l'impasse totale, a déclaré M. René Chartrand, conseiller technique du syndicat et conseiller syndical à la Fédération des services publics (CSN).

● La grève des employés de l'hôpital La Piéta qui durait depuis un mois est finalement réglée. La principale clause du règlement consiste en un mécanisme de consultations. Les autorités de l'hôpital ont promis de faire un grand ménage et de peindre les chambres vacantes avant la réouverture au début de la semaine prochaine.

● Claude Lafrenière, secrétaire adjoint du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan vient d'être nommé responsable du service de documentation mis sur pied par cette régionale syndicale. Lors du dernier congrès, il avait été décidé d'établir un service de documentation qui servirait non seulement aux membres mais à toute personne qui en ferait la demande. M. André LeBordais, président de cet organisme a été nommé responsable pour former un comité afin de susciter la formation d'un comité régional de la coopération et d'un autre comité qui étudierait la possibilité pour le Conseil central de Shawinigan de devenir propriétaire d'un édifice car actuellement les locaux occupés par les syndicats de la région sont trop petits.

Afin d'assurer un contact régulier avec les syndicats affiliés au Conseil central à La Tuque, Mlle Huguette Bouliane, directrice vice-députée syndicales à La Tuque. D'autre part, MM. Claude Lafrenière et Gérard Greendale respectivement secrétaire adjoint et directeur auront comme responsabilité le premier, le service de documentation, et le second, l'étude des possibilités d'établir une polyclinique dans la région.

● Mme Aline Lacoursière a été réélu secrétaire publique officielle du Conseil central, tandis que MM. Arthur Lamy et Arthur Thibodeau, 2e et 3e vice-président seront responsables d'Education et de l'Action politique.

● Au cours d'une conférence de presse, M. Raymond Parent, secrétaire de la Confédération des Syndicats Nationaux a qualifié de scandaleuse, intolérable et d'inadmissible la situation à la Canadian Vickers qui depuis octobre dernier a mis 1,100 employés à pied, presque tous hautement qualifiés. Il ne reste plus que 400 ouvriers occupés à terminer des navires. A la fin de juin ces navires seront terminés et aucune autre mise en chantier n'est prévue.

● M. Gaston Caron, président du syndicat des employés de la compagnie a affirmé que tout laisse prévoir qu'on ne gardera au chantier qu'un groupe d'une centaine de travailleurs formés de gardiens et d'ouvriers employés à la réparation.

19 MAI

● M. René Poiré a été réélu samedi à la présidence du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Theford Mines. Ces élections ont eu lieu dans le cadre du 5e congrès général annuel du Conseil central des Syndicats Nationaux tenu à l'édifice syndical en présence d'au delà d'une centaine de délégués officiels. Les autres administrateurs élus au sein de l'exécutif du Conseil central sont MM. Emilien Lessard, 1er vice-président, Fernand Turmel, 2e vice-président, Yvan Croteau, secrétaire, Mlle Pierrette Cléche, trésorière, MM. Philippe Marois, Nazaire Paquet, Hector Ouellet, Jean-Denis Fortier, Roger Marneau, directeurs. Tous les officiers ont été assermentés à la suite de leur élection par M. Jean-Jacques Lafontaine, directeur-adjoint des services de la CSN pour la région de l'Estrie. M. l'abbé Henri Masson, curé de Black Lake demeure l'aumônier de la régionale syndicale.

20 MAI

● Shawinigan — Le ministère de la Voirie vient d'autoriser les travaux de construction de l'ordre d'environ \$1,5 million dans les limites de la ville de Shawinigan. Le député de St-Maurice à l'Assemblée nationale, Dr Philippe Demers qui a donné cette information, a précisé qu'il s'agissait de travaux concernant le prolongement de la route Trans-québécoise jusqu'à l'extérieur des limites de Shawinigan en direction de St-Boniface et des approches, soit la réfection des rues Trudel et Garnier.

Le président du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan, M. André LeBordais a été invité à cette conférence de presse. On sait que les syndicats demandaient que ces travaux soient continués avec diligence lors de leur récent congrès.

● Chicoutimi — Un premier contrat de travail vient d'être signé entre la firme J.W. Picard Ltée de Chicoutimi, détaillant en gros, et le syndicat de ses employés et le fait saillant, c'est que le salaire moyen passe de \$61,36 à \$82,22 par semaine dès la première année de la convention de deux ans. Les employés toucheront aussi une rétro-activité au 1er février 1969.

Les négociateurs syndicaux étaient MM. Robert Tremblay, président de la Fédération du commerce (CSN) et Henri Girard, président du syndicat local.

● Le Conseil régional des Syndicats nationaux du Saguenay-Lac St-Jean expédiait samedi, de Roberval, où se déroule le 15e congrès annuel un télégramme au Premier ministre de la province pour le prier de libérer le Dr Roch Boivin, ministre d'Etat à la Santé et maire de la municipalité de Chicoutimi-nord afin qu'il intervienne au plus tôt dans le règlement de la grève qui sévit chez les employés municipaux de Chicoutimi-nord depuis trois semaines.

Après avoir servi un appui moral aux grévistes de la Granit National et de Moreau Black Granit, les délégués du congrès de Roberval ont voté un support financier aux syndicalistes impliqués dans les deux conflits similaires.

● Roberval — Toute l'orientation du Conseil régional des Syndicats Nationaux du Saguenay-Lac St-Jean pour les deux années à venir débouchera sur "le deuxième front", ce qui signifie en fait la grande offensive concrète de l'élément ouvrier dans les domaines du crédit à la consommation.

Telles sont les grandes conclusions du 15ème congrès annuel des syndicats nationaux, qui a pris fin hier soir. Désormais le Conseil régional des Syndicats nationaux tiendra ses congrès tous les deux ans seulement mais il y aura quand même des assemblées plénières à mi-chemin afin de permettre aux dirigeants de faire le point sur l'Action syndicale devant les délégués des différentes centrales locales.

● M. Paul-Emile Dalpé, vice-président de la Confédération des syndicats nationaux s'est montré fort pessimiste sur le sort qui pourrait être réservé aux centrales syndicales, et notamment la CSN, si ces dernières ne parviennent pas à accrocher l'intérêt des travailleurs, de ceux qui sont la base même du mouvement syndical et de les faire réagir positivement. Prenant la parole devant les délégués syndicaux au congrès annuel du Conseil régional, M. Dalpé s'est en effet longuement interrogé sur le mouvement syndical.

Pourtant les syndicats ouvriers brassent les problèmes et les difficultés qui touchent les syndiqués, selon M. Dalpé. Une attitude négative de la part de ceux qui constituent la base m'inquiète sérieusement. Est-ce que nous sommes crus ou passons-nous pour des menteurs? a-t-il demandé.

● Le ministre du Travail du Québec, M. Maurice Bellemare a dénoncé en termes violents à l'Assemblée nationale l'attitude du président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, dans le présent conflit de la construction.

Répondant à des questions de l'opposition sur la situation patronale-ouvrière au Québec, le ministre du Travail a qualifié M. Pepin "de lâche et de faible" et il lui a reproché "de ne pas avoir dit toute la vérité aux ouvriers".

Le chef syndicaliste avait accusé en fin de semaine le ministre du Travail de ne pas régler la grève de la construction parce que les contracteurs fournissent à la caisse électorale. "Ce n'est pas juste d'accuser sans preuve tout un groupe", a dit M. Bellemare, d'être à la solde de la caisse électorale. Si M. Pepin a des accusations à porter, qu'il les porte contre le ministre lui-même.

M. Bellemare a demandé aux centrales syndicales de cesser de faire des grèves de prestige et d'ouvrier de bonne foi.

● Le président général de la CSN M. Marcel Pepin, réplique en invitant le ministre du Travail du gouvernement québécois, M. Maurice Bellemare à participer en sa compagnie à un débat à la télévision. Si le Ministre du Travail a le courage de soutenir ce qu'il avance, je suis prêt à l'affronter dans un débat public. Selon le président de la CSN, M. Bellemare se cache derrière l'immunité parlementaire pour faire des déclarations incohérentes. Si le ministre Bellemare n'est pas un lâche, puisqu'il trouve si facile de me traiter ainsi sous le couvert de l'immunité parlementaire, je suis sûr qu'il acceptera l'invitation que je lui lance de venir s'expliquer publiquement à la télévision, a ajouté M. Pepin.

● Les représentants de la Société forestière Domtar Ltée de Lebel-sur-Quévillon et les officiers du syndicat des Travailleurs forestiers du Nord-Ouest Québécois (CSN) représentant ses membres à l'emploi de la Compagnie se sont rencontrés à Val d'Or ces dernières semaines en vue de négocier un premier contrat.

● Cap-de-la-Madeleine. Nous partons entièrement les vues du ministre du Travail en ce qui concerne l'attitude de la CSN et de son président M. Marcel Pepin, c'est ce qu'a déclaré le président de l'Association des constructeurs de la Mauricie, M. Maurice Demontigny dans un communiqué. Les contracteurs appuient le ministre Bellemare.

● Le président de la CSN, M. Marcel Pepin a exigé hier la démission du ministre du Travail M. Maurice Bellemare parce qu'il s'est définitivement désqualifié aux yeux des travailleurs en prenant partie pour les contracteurs. Quelques instants plus tard les quelque 500 délégués représentant les membres du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal auxquels il adressait son adieu à l'unanimité une résolution réclamaient la démission de M. Bellemare.

● Au parlement, le ministre du Travail a déclaré qu'il ne participerait pas à un débat télévisé avec M. Marcel Pepin. "Non! non! non!" a crié M. Bellemare ajoutant "Je ne suis pas un comédien ou un artiste, je suis un administrateur et un ministre responsable de mon mandat."

● Répondant, dans un réquisitoire d'une violence froide, aux accusations portées contre lui et sa centrale le lundi à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, le président de la CSN accuse Maurice Bellemare de vouloir défendre la dernière crèche du patronage. Chaudement applaudi par quelque 500 syndicalistes qui assistaient à la réunion mensuelle de Montréal, M. Pepin s'est demandé lequel est le plus lâche, celui qui défend le droit des travailleurs de la construction à un minimum de sécurité d'emploi ou celui qui s'attaque aux défenseurs de la sécurité? "Pendant leur seize ans au pouvoir, seule la CSN a combattu le favoritisme du patronage dans la fonction publique, l'enseignement, la régie des alcools dont l'Union Nationale et Maurice Bellemare sont de vivants symboles."

"Grâce à ces luttes incessantes, a-t-il poursuivi, il n'y a plus qu'une crèche de patronage de ce genre: la construction. Pour travailler sur un chantier provincial à Québec et sur un chantier fédéral à Montréal ça prend encore la lettre de recommandation du député!"

Selon le président de la CSN, la décision de la CSN de mener la lutte pour la sécurité d'emploi "rejoint M. Bellemare dans son dernier tranchement et explique pourquoi il y est allé d'une déclaration pour le moins impetiveuse lundi."

"Depuis lundi, nous savons ce que le ministre du Travail pense officiellement. Son masque est tombé. Il a décidé d'être ouvertement contre les travailleurs alors qu'il est ministre du Travail. Nous demandons donc au premier ministre Bertrand d'exiger la démission du ministre des entrepreneurs en construction."

● M. Reynald Carey, président de la Fédération du bâtiment et du bois, a fait parvenir un télégramme au ministre du Travail, M. Bellemare, relativement à la situation qui prévaut dans l'industrie de la construction. Si la sécurité d'emploi est un faux problème pour un ministre qui a oublié ses origines, c'est un problème réel pour les ouvriers de la construction qui vivent chaque jour dans l'insécurité la plus complète et c'est un problème réel que vous nous obligez à régler par une grève, parce que vous n'avez pas voulu le régler par la raison.

"Il aurait été si facile, lorsque vous avez fait adopter votre loi miracle, au mois de décembre, d'accorder aux ouvriers de la construction un minimum de sécurité d'emploi que tout le monde recherche, et qui existe à peu près partout à des degrés divers. C'est ce que nous avons essayé de vous faire comprendre, mais vous n'avez pas voulu comprendre. Vous avez froidement poussé les ouvriers de la construction à la grille, en les obligeant à arracher par la force un minimum de sécurité d'emploi qu'un véritable ministre du travail aurait dû spontanément reconnaître dans la loi.

● Par un arrêté ministériel, le gouvernement a nommé les cinq membres de la Corporation du CEGEP Lévis-Lauzon dont le siège social est situé à l'Institut de Technologie de Lauzon. Parmi les nominations, on remarque les noms de Robert Marcéau, avocat et conseiller technique à la CSN. M. Marcéau est domicilié à Beaumont et représentera le monde syndical.

● Theford Mines. Les unions ouvrières ne doivent pas limiter leurs activités aux revendications salariales et normatives de travail pour leurs membres. Leur action doit déborder au sein des cadres publics et gouvernementaux de manière à ce qu'elles puissent participer directement à l'élaboration des législations politiques, économiques et sociales de la vie québécoise.

C'est ce qu'a affirmé M. René Poiré, président du Conseil central des syndicats nationaux de Theford Mines à l'occasion du 5e congrès. S'adressant à quelque 160 délégués des 33 syndicats affiliés au Conseil central, M. Poiré a déclaré que les travailleurs formeraient une force de frappe fantastique s'ils prenaient réellement conscience de leur rôle de bâtir la société par une présence constante, participante et efficace à l'intérieur des centres de décisions de leur milieu.

● Les membres du comité intermunicipal, les représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le président de la Chambre de Commerce de St-Jean et le gérant de l'Hydro-Québec ont accueilli avec enthousiasme l'initiative de M. Fernand Roy en vue d'amener la création d'un Conseil économique régional dans le Haut-Richelieu. "On n'a pas les moyens de s'en passer", a commenté M. Adrien Beauvais de la CSN.

22 MAI

● Une refonte complète du système fiscal et financier de la ville de Québec, c'est ce que préconise les corps intermédiaires de Québec dans leur mémoire sur la situation fiscale et financières de la Capitale, mémoire qui a été soumis ce matin même à l'Assemblée nationale quelques minutes avant la reprise de l'étude du bill de Québec. Cette refonte nous paraît indispensable, dit-on. Parmi les organismes qui ont travaillé à cette étude, soulignons le Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN). Selon le mémoire la ville de Québec exerce trois charges qui débordent nettement ses dimensions strictement municipales.

1) Québec est la Capitale de la province. 2) Québec est une métropole régionale. 3) Québec doit se définir, en fait elle se définit comme le second pôle économique de la province.

Comme capitale, les charges de représentation qui lui sont imputées impliquent des budgets plus considérables aux item de sécurité et autres; il est d'ores et déjà commun dans beaucoup de pays du monde singulièrement pour ce qui est de la ville d'Ottawa, de fournir, à la charge des contribuables de toute l'entité de la ville est capitale, des aménagements et des investissements de même que des subsides constants, à toute ville qui exerce ce rôle.

● Jonquière. Participant à un colloque axé sur l'avenir du syndicalisme, M. Adrien Plourde, président du Conseil régional des syndicats nationaux a déclaré, hier soir, que les travailleurs n'hésiteront pas à vomir le syndicalisme si celui-ci ne parvient pas à déboucher sur l'action économique.

Devant plus d'une centaine d'auditeurs réunis au Collège de Jonquière pour participer à ce colloque, M. Plourde n'a guère pris de gants blancs pour soutenir que le syndicalisme de la ville devra déborder au stade de la construction, voire même de la constatation. "Pendant des années on a dit à la population qu'elle était exploitée mais on n'est guère préoccupé de lui dire comment échapper à une telle exploitation. Ce qui nous fait dire que nous n'avons rien apporté de constructif dans ce domaine précis et qu'il faudra s'en préoccuper".

● Les travailleurs devraient se battre pour que l'employeur puisse réinvestir, a déclaré M. Adrien Plourde, nouveau président du Conseil national des syndicats nationaux alors qu'il était l'invité de la semaine au déjeuner du Cercle de presse de Chicoutimi.

"On a convaincu la population que la société fourmille d'exploiteurs", a poursuivi ce dernier, s'élevant alors contre certaines habitudes du monde ouvrier à savoir celles de dicter continuellement au gouvernement ce qu'il doit faire et de haïr exagérément le capitalisme. M. Plourde qui a exprimé sa grande confiance en l'humanité, a convenu de la crise que traverse actuellement le monde du travail au Québec, refusant cependant toute comparaison avec l'époque du premier ministre Duplessis.

"Je crois que la situation actuelle est moins critique que certaines crises vécues antérieurement. Le malaise est évident, mais j'ai bon espoir que notre société en vienne à une stabilisation valable", a-t-il précisé.

L'invité des journalistes a ensuite expliqué de cette façon le courant contestataire qui sévit présentement tant dans le milieu étudiant qu'ouvrier. La situation d'impulsion conduit à l'irrationalité. Les étudiants, par exemple, contestent sans cesse parce qu'ils n'ont aucun pouvoir. Car on sait très bien qu'ils ne proposent jamais de solutions appropriées pour remplacer les structures déjà en place. La même chose se produit chez les ouvriers. N'ayant aucune influence sur l'économie leur impuissance les rend irrationnels". M. Plourde a ensuite accusé la "haute finance de vouloir saigner le Conseil des syndicats nationaux" commentant alors l'empilement de grèves actuelles.

Les financiers encouragent secrètement la prolongation des grèves, afin d'épuiser les fonds de secours de la CSN. En donnant \$20 par semaine à chaque gréviste, il est évident que celle-ci peut manquer de souffle. Ce manque ne date pas d'aujourd'hui, et l'on doit posséder les armes pour lui faire face".

● Les 350 délégués du 5e congrès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (CSN) ont décidé hier soir, après un débat de deux heures de maintenir leur affiliation à la Confédération des syndicats nationaux (CSNC).

Cette décision met un point final aux rumeurs et menaces faites depuis 1966 concernant la création d'une nouvelle centrale syndicale ou d'une nouvelle affiliation à une autre centrale existante, soit la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ou la Corporation des enseignants du Québec (CEQ).

Très peu de délégués étaient contre le maintien de l'affiliation du SFQO à la CSN. Il n'en était pas de même au congrès de 1967 alors que les délégués avaient décidé de créer un comité pour étudier les avantages et désavantages de l'affiliation à la CSN. Ce comité a fait son rapport à ce congrès-ci sans faire de recommandations précises se limitant à mettre en parallèle les structures et les objectifs des différentes centrales syndicales.

● Le Conseil régional des syndicats nationaux de Montmagny-L'Islet-Bellechasse a tenu sa première assemblée à Montmagny. A cette occasion le Conseil qui groupe plusieurs associations syndicales a déterminé ses principaux objectifs, soit de bien représenter l'association ouvrière auprès des différents corps publics, voir à l'expansion du mouvement, et à l'éducation de ses membres de promouvoir et de défendre les intérêts professionnels, économiques, sociaux, culturels et moraux des travailleurs

..... CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE MAI (suite)

de leurs syndicats affiliés dans les limites de sa juridiction sans distinction de sexe, de nationalité, de race, de langue et de religion.

Le président est **M. Léopold Côté**, le vice-président **M. Fernand Hudon** et le trésorier **M. Guy Hudon**, et la secrétaire **Mlle Cécile Pelletier**.

● Coiffés du casque protecteur et armés de marteaux, les agents de la Commission des Ports nationaux de Montréal ont expulsé mercredi 40 employés de la Canadian Vickers et un groupe de sympathisants hors des chantiers de la compagnie, mettant fin à un début d'occupation de huit heures. Les occupants ont quitté les lieux sans protestation. Le président du Conseil central de Montréal de la Confédération des Syndicats nationaux, **M. Michel Chartrand**, a déclaré qu'il ne voulait pas se battre contre la police, mais plutôt contre les législateurs et les ministres.

● Montréal — La Cie Canadian Vickers cessera d'exploiter son chantier de construction navale d'ici quelques mois, mais la division industrielle continuera d'être exploitée à pleine capacité. En septembre ou octobre prochain, la division Marine aura donc disparu sauf le service de réparation des navires qui emploiera une centaine d'employés. L'annonce officielle a été faite au cours d'une conférence de presse par **MM. E. Harrington et Wilbrod Bhéer**, respectivement président de la Canadian Vickers et président du Conseil d'administration.

La décision a été modifiée par les raisons suivantes, a dit **M. Harrington**:

1. absence de commandes originant du marché local;
2. absence de tout mode de financement à long terme destiné à encourager les commandes provenant de l'étranger pour la construction de bâtiments maritimes;
3. trop grand nombre de chantiers maritimes au Canada par rapport au nombre de contrats disponibles;
4. absence d'une politique canadienne à long terme en faveur de l'industrie maritime.

Qu'arrivera-t-il des ouvriers mis à pied? A cette question, **M. Bhéer** répond qu'il n'appartient pas à la Canadian Vickers de prévoir des moyens de recyclage et que la compagnie n'est pas chargée de pourvoir au service social. **Harrington** déclare de son côté que des pourparlers sont en cours à ce sujet avec le gouvernement fédéral.

Le ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration, **M. Allan McEachen**, a déclaré aux communes à Ottawa que tous les services de son ministère seraient mis à la disposition des travailleurs de la Canadian Vickers à Montréal. Ces travailleurs seront mis à pied par suite de la décision de cette compagnie de fermer ses chantiers maritimes dans la métropole.

● Québec — Le président de la Confédération des syndicats nationaux, **M. Marcel Pepin**, a lancé ce matin une attaque à fond de train contre le gouvernement de l'Union nationale, son antisindicalisme notoire, son patronage et sa caisse électorale.

Porté sur les épaules et ovationné par plus de 1500 travailleurs de la construction, le chef de la centrale a fait une entrée triomphale au Centre Mgr Marcoux.

Il a attaqué sur tous les fronts le gouvernement actuel qu'il a qualifié "de régime du grand désordre et d'une complète anarchie". Il a demandé à nouveau la démission du ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare**, qui n'a pas, selon lui, respecté le mandat confié par le peuple et qui est devenu le ministre des gros contracteurs, qu'il protège au détriment des travailleurs canadiens français.

● Granby — La situation se détériore de jour en jour dans l'industrie de la construction. Les incidents proposés par **M. Bellemare** à l'endroit du président de la CSN ont soulevé l'ire des ouvriers. Voici le texte du télégramme du Conseil central de Granby adressé à **M. Maurice Bellemare**, au président ministre et à d'autres personnalités protestes:

"Le Conseil central proteste énergiquement contre votre attitude à l'Assemblée nationale concernant les accusations portées contre **M. Marcel Pepin**, président général de la Confédération des syndicats nationaux.

"Votre comportement envers les travailleurs prouve que vous êtes à

la solde des capitalistes qui garnissent votre caisse électorale plutôt qu'à établir des lois saines pour le bien-être des travailleurs et de la société.

"Vos paroles injurieuses envers le président de la CSN sont indignes d'un ministre du Travail qui est appelé de par ses fonctions à préconiser la paix dans le monde du travail.

"Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler que les travailleurs de la construction affiliés à notre conseil central se sont prononcés en faveur de la grève le 15 mai dernier. "La façon dont vous procédez, dans le présent conflit de la construction est de nature à soulever encore plus la colère des travailleurs.

● 17 syndicats du bâtiment affiliés à la CSN à Québec ont fait parvenir un télégramme au ministre québécois du Travail pour signifier leur appui à la politique de la CSN. Une foule de télégrammes de protestations affluent de toutes parts.

23 MAI

● Le Conseil municipal de Shawinigan a effectué deux nominations pour la formation de la commission industrielle. **MM. Gérard Dufresne**, homme d'affaires et ancien maire de Shawinigan, et **André Lebordais**, président du Conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan, ont été les deux premières personnes à être nommées au sein de la commission.

● Si le bill 23 qui vient d'être déposé en première lecture à l'Assemblée nationale, n'est pas modifié d'une façon satisfaisante d'ici les prochaines élections, le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, **M. Jean-Paul Brevieux**, ne fera rien de moins que de demander à tous les membres du SFPQ de ne pas voter pour un parti comme celui de l'Union nationale qui affiche un tel mépris pour la participation et la consultation.

Le bill 23 présenté mardi est un premier pas vers la création d'un ministère de la Fonction publique, mais ouvre la porte au patronage politique.

● Les 138 délégués votants ont accordé leur appui en majorité au candidat à la présidence, **M. Adrien Plourde**, du Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux de la région Saguenay-Lac-St-Jean. **M. Clément Dufour**, syndic de la pulpe et du papier de Port-Afred est venu au secours de l'ancien secrétaire tandis que **M. Wilfrid Cormier**, d'Arvida a été réélu par acclamation au poste de trésorier.

Les congressistes se sont ensuite réunis suivant les sept secteurs de la région afin d'élire les sept vice-présidents, comme suit: La Baie, **M. Denis Simard**; Chicoutimi, **M. Jean-Marie Girard**; Arvida, **M. René Pouliot**; Jonquière-Kénogami, **M. Almas Tremblay**; Alma, **M. Raymond Rousseau**; Roberval, **M. Jean-Baptiste Dupré** et Dolbeau, **M. Léon Doucette**.

● **MM. Almas Tremblay et René Pouliot** ont ensuite été choisis aux rangs de 1er et de second vice-présidents.

● Cowansville. Les 345 employés de la Vilas à Cowansville ont débrayé ce matin donnant suite au vote de grève pris vendredi dernier alors que 74% des employés ont préconisé l'arrêt de travail advenant l'impossibilité d'en arriver à une entente. **M. Jean-Paul Lemieux**, représentant de la Fédération du bâtiment à laquelle le syndicat de la CSN est affilié exposait, en compagnie de **M. Jean-Louis Labonté** les derniers offres patronales.

A la table des négociations pour la partie syndicale figurent **MM. Al déric Doucette, André Beauregard et Guy Rousseau** accompagnés de **M. Lemieux** de la Fédération du bâtiment et de **M. Jean-Louis Labonté** également de la Fédération.

24 MAI

● Au cours d'un interview, **André Laurin** de la CSN qui s'occupe de l'ACF a déclaré que l'ACF avait jusqu'ici intenté et sans en perdre une seule 81 actions judiciaires contre des compagnies de finances qui ont permis la récupération par des consommateurs d'une somme totalisant près d'un million de dollars.

L'ACF est en quelque sorte un rejeton du service du budget familial mis sur pied par la CSN en 1962 à la suite d'une enquête sur l'endettement

des salariés. Cette première initiative avait soulevé tellement d'intérêt chez les travailleurs et suscité tant de demandes d'aide que l'organisme avait vite été débordé. Grâce à cette initiative de la Confédération des syndicats nationaux L'ACF est un organisme qui non seulement protège contre les fraudes mais qui de plus aide ceux qui ont été spoliés à récupérer l'argent qu'ils ont perdu illégalement.

● Le ministre québécois du Travail devrait reconnaître publiquement le tort énorme qu'il cause aux ouvriers de la construction, pensent les membres du Conseil central à Trois-Rivières (CSN).

Un télégramme reçu hier par le ministre **Bellemare** qualifie la sortie du ministre contre le président de la centrale injuste. Le Conseil central est tout simplement estomaqué de constater que le ministre **Bellemare** fait ses fanfaronades sous le couvert de l'immunité parlementaire.

● Les dirigeants du syndicat qui représentent les 125 cols blancs de la ville de Verdun ont informé le ministre du Travail qu'il y aurait grève le 30 mai prochain.

25 MAI

● Les livraisons survenues à la Vickers Shipbuilding m'ont convaincu que nous devons encore moins que jamais croire que les employeurs respecteront les obligations morales qu'ils contractent à l'endroit de leurs employés, c'est ce que déclare le ministre fédéral du Travail **M. Bryce Mackasey**, en commentant la fermeture prochaine du chantier naval de la Vickers à Montréal.

Il a ajouté qu'à la lumière de la situation actuelle il convient de légiférer afin de rendre obligatoire les obligations morales de l'employeur envers ses ouvriers.

26 MAI

● Réunis en assemblée dans une école St-Paul de Viauville, quelque 300 employés du chantier de la construction navale Canadian Vickers ont adopté à l'unanimité une résolution demandant la création d'une commission municipale des loyers de la ville de Montréal.

Les députés de la région de Montréal ainsi que les conseillers municipaux avaient été invités à l'assemblée d'hier. Seulement 6 d'entre eux ont répondu à l'appel. Il s'agit de **M. Frank Hanley**, indépendant de Ste-Anne, **Léo Pearson**, libéral de St-Laurent et **René Lévesque**, chef du Parti québécois et député de Laurier. Du côté fédéral, **M. Georges Valade**, conservateur de Ste-Marie, **M. Prosper Boulanger**, libéral de Mercier et le conseiller **Paul-Emile Robert** qui était l'unique représentant de l'hôtel-de-ville.

● **M. Claude Lacombe** a été élu par acclamation président de la Société des Auteurs et Compositeurs, lors de l'assemblée générale annuelle tenue à la Confédération des Syndicats nationaux.

Les directeurs suivants ont été élus: **Gilles Richer**, **Gil Courtemanche**, **Odilivier Mercier-Gouin**, **René Geoffroy**, **Marcel Dubé**, **Gérald Tarsé**, **Henriette Major-Dubuc** et **Marc Favreau**.

Lors d'une réunion du nouveau conseil d'administration qui suivit immédiatement l'assemblée générale, les directeurs procéderaient à la SAC. **M. Marcel Pepin** fut élu à la vice-présidence, **M. Odilivier Mercier-Gouin** fut élu secrétaire et **M. Gilles Richer** fut porté de nouveau au poste de trésorier.

● Après avoir entendu le procès de leur conseil municipal, procès sans pardons où éclatèrent un déluge de scandales, les contribuables de Chicoutimi-nord ont décidé, lors d'une assemblée populaire convoquée par les employés municipaux en grève depuis le cinq mai dernier, d'assister aux prochaines négociations syndicales par l'intermédiaire de huit représentants choisis dans l'assistance.

● Le ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare**, a déclaré hier après-midi à l'Assemblée nationale que son ministère travaillait actuellement à la demande de membres eux-mêmes. Deux autres personnes ont donc été nommées dans ce comité maintenant formé comme suit: **Jacques Léourneau**, responsable et **MM. Jean-Paul Poulin et René Turgeon**, **Mme Victor Roy et Mlle Léonette Boucher**, directrices.

● Par ailleurs, toujours en vue de remédier à l'isolement presque total dont souffrent les habitants de la basse Côte nord, les congressistes de la CSN ont résolu d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral afin que les aéroports de cette région soient améliorés et mieux entretenus en général. Actuellement quatre aéroports desservent le vaste territoire de la basse Côte nord soit ceux de Rivière au Tonnerre, Mingan, Hâvre St-Pierre et Blanc-Sablon. En hiver avec l'arrêt de la navigation, ces aéroports constituent le seul moyen de transport de la région.

Le député de Champlain a raconté que la lettre s'était promouée entre son bureau au Cap-de-la-Madeleine et Québec dans sa serviette diplomatique.

C'est pour cela, dit-il que les apparences ont voulu que je retire la proposition qui en fait n'avait jamais été officiellement transmise à **M. Lachapelle**. C'est une simple question de formalité.

● Le président de la CSN réclame la reprise des négociations dans le bâtiment puisque le ministre **Bellemare** a retrouvé son document officiel et sa lettre, et qu'il l'a signée.

● Ce n'est pas en continuant à payer les ouvriers de la construction meilleur marché que dans le reste de la province on réussira à relever le niveau économique de la région du Bas-St-Laurent, a déclaré le président général de la CSN lors d'une assemblée générale des ouvriers de la construction.

Le chef syndical a noté qu'il considère comme inacceptable l'impressionnante disparité qui existe présentement entre les taux payés dans un même métier pour un employé travaillant à Montréal et un qui œuvre dans la région du Bas-St-Laurent.

"Le plombier de Rimouski est-il moins compétent et moins habile que celui de Montréal?" s'est demandé le président de la CSN après avoir souligné qu'il existait présentement une différence de \$1,87 l'heure entre le taux payé au plombier de Montréal et celui de Rimouski.

M. Pepin s'est aussi demandé s'il était juste que les taux de Chicoutimi soient de \$1,00 l'heure plus élevés que ceux de Rimouski, en précisant que le système actuel est nettement désuet.

● Les dirigeants des grandes centrales syndicales du Québec se sont rencontrés cet après-midi à Québec afin de poser les premiers jalons d'un front politique contre l'adoption par le gouvernement du Québec du bill 23, créant le ministère de la Fonction publique.

27 MAI

● **Marc Bergeron**, député de Mégantic à l'Assemblée nationale a confirmé la nomination des 5 premiers administrateurs du Cegep de Thérford Mines nommés par arrêté ministériel par le Conseil des ministres.

Ces cinq administrateurs sont **Me Jean-Marc Roberge**, **Mme. Lionel Pluze**, **Marie-Louis Trépanier** et **Roland Marcoux** et **Mme Suzanne Labbé Lauchréa**. **M. Marcoux** est conseiller technique à la Fédération des travailleurs de la Métallurgie, des Mines et des Produits chimiques. **M. Marcoux** est également président de la Commission municipale des loyers de la ville de Thérford Mines. Il est président du comité de la bibliothèque municipale et membre de plusieurs associations.

● **M. Claude Lacombe** a été élu par acclamation président de la Société des Auteurs et Compositeurs, lors de l'assemblée générale annuelle tenue à la Confédération des Syndicats nationaux.

Les directeurs suivants ont été élus: **Gilles Richer**, **Gil Courtemanche**, **Odilivier Mercier-Gouin**, **René Geoffroy**, **Marcel Dubé**, **Gérald Tarsé**, **Henriette Major-Dubuc** et **Marc Favreau**.

Lors d'une réunion du nouveau conseil d'administration qui suivit immédiatement l'assemblée générale, les directeurs procéderaient à la SAC. **M. Marcel Pepin** fut élu à la vice-présidence, **M. Odilivier Mercier-Gouin** fut élu secrétaire et **M. Gilles Richer** fut porté de nouveau au poste de trésorier.

● Après avoir entendu le procès de leur conseil municipal, procès sans pardons où éclatèrent un déluge de scandales, les contribuables de Chicoutimi-nord ont décidé, lors d'une assemblée populaire convoquée par les employés municipaux en grève depuis le cinq mai dernier, d'assister aux prochaines négociations syndicales par l'intermédiaire de huit représentants choisis dans l'assistance.

● Le ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare**, a déclaré hier après-midi à l'Assemblée nationale que son ministère travaillait actuellement à la demande de membres eux-mêmes. Deux autres personnes ont donc été nommées dans ce comité maintenant formé comme suit: **Jacques Léourneau**, responsable et **MM. Jean-Paul Poulin et René Turgeon**, **Mme Victor Roy et Mlle Léonette Boucher**, directrices.

● Par ailleurs, toujours en vue de remédier à l'isolement presque total dont souffrent les habitants de la basse Côte nord, les congressistes de la CSN ont résolu d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral afin que les aéroports de cette région soient améliorés et mieux entretenus en général. Actuellement quatre aéroports desservent le vaste territoire de la basse Côte nord soit ceux de Rivière au Tonnerre, Mingan, Hâvre St-Pierre et Blanc-Sablon. En hiver avec l'arrêt de la navigation, ces aéroports constituent le seul moyen de transport de la région.

Le député de Champlain a raconté que la lettre s'était promouée entre son bureau au Cap-de-la-Madeleine et Québec dans sa serviette diplomatique.

C'est pour cela, dit-il que les apparences ont voulu que je retire la proposition qui en fait n'avait jamais été officiellement transmise à **M. Lachapelle**. C'est une simple question de formalité.

● Le président de la CSN réclame la reprise des négociations dans le bâtiment puisque le ministre **Bellemare** a retrouvé son document officiel et sa lettre, et qu'il l'a signée.

● Ce n'est pas en continuant à payer les ouvriers de la construction meilleur marché que dans le reste de la province on réussira à relever le niveau économique de la région du Bas-St-Laurent, a déclaré le président général de la CSN lors d'une assemblée générale des ouvriers de la construction.

Le chef syndical a noté qu'il considère comme inacceptable l'impressionnante disparité qui existe présentement entre les taux payés dans un même métier pour un employé travaillant à Montréal et un qui œuvre dans la région du Bas-St-Laurent.

"Le plombier de Rimouski est-il moins compétent et moins habile que celui de Montréal?" s'est demandé le président de la CSN après avoir souligné qu'il existait présentement une différence de \$1,87 l'heure entre le taux payé au plombier de Montréal et celui de Rimouski.

M. Pepin s'est aussi demandé s'il était juste que les taux de Chicoutimi soient de \$1,00 l'heure plus élevés que ceux de Rimouski, en précisant que le système actuel est nettement désuet.

● Les dirigeants des grandes centrales syndicales du Québec se sont rencontrés cet après-midi à Québec afin de poser les premiers jalons d'un front politique contre l'adoption par le gouvernement du Québec du bill 23, créant le ministère de la Fonction publique.

28 MAI

● Le Syndicat national des travailleurs de la construction et du bois ouvré de Roberval a publié la lettre suivante, dans l'Alouette du Lac:

"Le 17, 18 et 19 mai se tenait à Roberval le congrès annuel du Conseil régional des Syndicats nationaux. Ce congrès a dirigé à Roberval 250 personnes qui ont logé et pris leurs repas pendant trois jours dans notre ville.

"Nous déplorons le fait qu'il y ait eu spéculation soit pour les repas, soit pour le logement. Qui a payé la note? La classe laborieuse. Cela est très décevant.

"La ville de Roberval français en 1970 une délégation de Français, au nombre de 20. L'espère qu'ils ne subissent pas le même sort. La lettre est signée Nelson Bonneau, secrétaire et agent d'affaires pour le syndicat.

● Au cours d'une assemblée générale du Conseil régional de la CSN, pour Beauce et Dorchester, cet organisme a adopté à l'unanimité une résolution appuyant les revendications des syndiqués de la Cie Vachon qui sont actuellement en grève dans cette localité. Dans la même résolution on encourageait les travailleurs de Ste-Marie dans leur projet de mettre sur pied une coopérative d'alimentation étant donné l'intention manifestée par les épiciers de cette ville de refuser tout crédit aux familles de grévistes. Le conseil régional s'est engagé de plus à boycotter les produits Vachon durant toute la durée du conflit.

Enfin les syndicats ouvriers de notre région ont demandé à l'évêché de leur nommer un aumônier et ils ont décidé d'accroître l'action de leur Comité d'Éducation à la demande de membres eux-mêmes. Deux autres personnes ont donc été nommées dans ce comité maintenant formé comme suit: **Jacques Léourneau**, responsable et **MM. Jean-Paul Poulin et René Turgeon**, **Mme Victor Roy et Mlle Léonette Boucher**, directrices.

● Par ailleurs, toujours en vue de remédier à l'isolement presque total dont souffrent les habitants de la basse Côte nord, les congressistes de la CSN ont résolu d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral afin que les aéroports de cette région soient améliorés et mieux entretenus en général. Actuellement quatre aéroports desservent le vaste territoire de la basse Côte nord soit ceux de Rivière au Tonnerre, Mingan, Hâvre St-Pierre et Blanc-Sablon. En hiver avec l'arrêt de la navigation, ces aéroports constituent le seul moyen de transport de la région.

touchés par ce bill ont envoyé un télégramme conjoint au Premier ministre, **Jean-Jacques Bertrand**, lui demandant d'entendre leurs représentants syndicaux avant que le bill n'ait franchi une étape de plus.

● **Marcel Pepin**, président général de la CSN est parti pour Genève tôt ce matin où il participera au congrès de la Confédération mondiale du travail.

M. Pepin est vice-président de l'organisme mondial qui groupe des syndicats ouvriers de tous les continents.

Avant son départ **M. Pepin** s'est entretenu avec **Raymond Carey**, président de la Fédération du bâtiment (CSN) et l'a assuré que si la nécessité s'en fait sentir, il reviendrait immédiatement à Québec pour les négociations en cours dans le conflit de la construction.

29 MAI

● "On ferme les chantiers maritimes à travers la province, on donne la bénédiction aux compagnies qui émigrent et voilà qu'on veut fermer le département de l'information du comité conjoint de Montréal et confier l'administration du régime de sécurité sociale à une compagnie de Toronto, Murray G. Bulger... eh bien! c'est trop et on ne laissera pas faire cela," a déclaré hier le président du Conseil central de Montréal, **M. Michel Chartrand**.

Le fonds de sécurité sociale des ouvriers de la construction administrative environ \$30,000,000. La CSN estime que le ministre du Travail ne peut tolérer cette fuite du centre d'information et laisser passer sous son nez l'exportation des jobs, dans la situation de chômage que vit le Québec. Le déménagement du Centre de l'information touchera quelque trois cents employés.

● 175 travailleurs du meuble de Victoriaville furniture vient d'obtenir après plusieurs mois de négociation une convention collective assez exceptionnelle, selon leur syndicat affilié à la CSN. L'entente prévoit de substantielles augmentations de salaires, instaure un programme conjoint d'évaluation des tâches et améliore le système de primes au rendement (bonus).

● Le ministre du Travail et de la main d'œuvre, **M. Maurice Bellemare**, a été brûlé en effigie pour la troisième fois hier alors qu'environ 25 grévistes des métiers de la construction ont manifesté durant une dizaine de minutes devant le Parlement de Québec.

"L'homme de paille des contracteurs est brûlé", tel est le thème des manifestations des grévistes répétées depuis trois jours, à Québec.

● **M. Jean-Pierre Boutin**, président du secteur CEGEP, (CSN) vient d'adresser un télégramme au Premier ministre de la province, **M. Jean-Jacques Bertrand** dans le but de demander que la commission parlementaire de la présidence du conseil qui étudie le présentement le problème des négociations entre le gouvernement, les commissions scolaires et la CEQ se saisissent également des problèmes posés par l'impasse des négociations de la convention collective dans 15 des 17 CEGEPS, affiliés à la CSN.

● La médiation s'est continuée ces jours derniers avec un certain succès dans le domaine de la construction, a affirmé hier à l'Assemblée nationale **M. Maurice Bellemare**.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke a demandé au gouvernement fédéral de déclarer la région comme zone désignée afin qu'elle puisse bénéficier des avantages spéciaux prévus par la loi, c'est ce qui ressort d'une lettre que le président de cet organisme, **M. Florent Boisvert** a adressé au ministre du Développement régional, **M. Jean Marchand**.

● La présidente provinciale de l'Association coopérative féminine, **Mme Roger Bérubé** de Plessisville, souligne que les démarchés sont en cours afin que les coopératives de consommation soient autorisées à vendre de la bière. Les autorités du Québec ont refusé jusqu'à maintenant d'accorder des permis à des coopératives.

L'Association coopérative féminine croit que c'est là de la discrimination car les coopératives de consommation sont toutes des entreprises complètement autonomes. C'est

pourquoi l'ACF passe à l'action afin que justice soit donnée à ces coopératives de consommation.

Plusieurs organismes ont appuyé les positions de l'Association coopérative féminine dont la CSN.

30 MAI

● **M. René Chartrand**, conseiller technique à la Fédération des employés des services publics annonce qu'un accord de principe est intervenu entre le syndicat des fonctionnaires et l'administration de la ville de Verdun. Cette entente est intervenue après 16 heures de négociation.

Augmentation de 6% des salaires cette année et une augmentation similaire en 1970. Le contrat couvre 14 catégories différentes d'employés; il est rétroactif au 31 décembre 1970.

● Les traversiers qui effectuent la navette entre Lévis et Québec pour naître être immobilisés au quai le 9 juin prochain. Les quelque 90 employés de la Traversée de Lévis Ltée ont en effet approuvé par un vote affirmatif de l'ordre de 97% la possibilité de déclencher la grève le 9 juin.

31 MAI

● **Arvida**. **M. Robert Gauthier**, âgé de 50 ans de Chicoutimi-nord a été élu à la présidence du Syndicat national des employés de l'Alcan d'Arvida. Il succède à **M. Adrien Plourde**, défait. **M. Gauthier** a obtenu une majorité finale très faible sur **M. Plourde**, 1338 travailleurs syndiqués ayant supportés sa candidature à la suite du scrutin de deux jours contre 1,283 pour le président sortant. D'apparence très calme quoique les traces d'une déception très lourde se lisent sur son visage, **M. Plourde** a d'abord réagi assez froidement sitôt qu'on lui eut communiqué les résultats du vote. "Je lui souhaite bonne chance", a-t-il constaté à haute voix devant plusieurs partisans rassemblés au centre syndical de la rue Mellon.

Tout en se disant en colère le contrat de travail actuel des métallos au pays, **M. Plourde** a indiqué qu'il présenterait un revirement quelconque lors des élections générales au syndicat d'Arvida: "Je savais que si le vote n'était pas fort, les 1,200 travailleurs qui se sont opposés à la signature de la convention en janvier, reviendraient". Au fait seulement 2,627 travailleurs de l'aluminium d'Arvida sur une possibilité de 5,094 syndiqués se sont rendus voter au cours du scrutin de deux jours soit une proportion de 51,6%.

La vague de fond qui a délogé **M. Plourde** de son siège qu'il occupait depuis une quinzaine d'années a également mis en déroute l'ancienne équipe des dirigeants syndicaux, sauf pour ce qui est du secrétaire et du trésorier, **MM. J.C. Audet et Emilien St-Jean** qui ont résisté.

Les quatre vice-présidents sortants qui réclamaient un renouvellement de leur mandat, (seul **M. Guy Gagné**, représentant des commis de bureau fut réélu par acclamation à la vice-présidence) se sont tous avoués vaincus devant leurs adversaires. **M. Onias Savard** a battu **M. René Poulin** et deux autres adversaires dans le secteur de la réduction. Pour la mécanique électrique, le nouveau vice-président est **M. J. Duchesne** qui remplace ainsi **M. G. A. Dion**. Dornénavant, la section de la fabrication sera représentée par **M. Lorenzo Duchesne** à la vice-présidence en remplacement de **M. J.M. Drolet**. Et à la chimie, **M. Oscar Malfais** a été élu vice-président en l'emportant de justesse par une majorité de deux voix sur **M. Lucien Thériault**.

● Les syndicats de la firme Domino à Farnham affiliés au syndicat du linoléum de Farnham ont voté en faveur de la grève si la compagnie les employant ne revient pas sur certaines de ces décisions, particulièrement si la compagnie ne revise pas ses offres salariales dans les actuelles négociations en vue de signer un nouveau contrat collectif de travail.

D L M M J V S

1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30

2 JUIN

● Le ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare** est intervenu aujourd'hui dans le conflit qui menace de paralyser toute l'industrie de la construction du Québec. Pour sa part le président de la CSN, **M. Marcel Pepin**, sera de retour de Genève aujourd'hui.

● Arvida. Lui-même très bouleversé par le verdict rendu par ses confrères qui l'ont élevé à la présidence du syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida (CSN), **M. Robert Gauthier** confiait au Soleil quelques minutes après son élection vendredi "C'est au-delà de mes espérances, je misais sur une victoire mais dans mon fort intérieur j'avais un grand doute car contre un homme prestigieux de cette sorte, en désignant **M. Adrien Plourde**, ce n'était pas facile". Membre du syndicat depuis 20 ans, **M. Gauthier** âgé de 50 ans et père de quatre (4) enfants est un employé du service de l'entretien mécanique à l'Aluminerie d'Arvida. Le nouveau président de la plus grande unité ouvrière au Saguenay-Lac St-Jean

avec ses 5,094 membres est un individu réservé d'apparence, timide même et qui ne s'exprime pas avec aisance.

● Hauterive — Au cours de son congrès, le Conseil central de la Côte nord a adopté de nouvelles structures administratives de façon à devenir un véritable conseil régional. Le nouveau conseil de la Côte Nord aura en fait trois sous-conseils pour couvrir l'ensemble du territoire. Le 1er secteur comprendra la région de Baie Trinité à Hâvre St-Pierre, le 2e de Bersimis à Baie Trinité et le 3e celle de Tadoussac à Bersimis. Selon le président du conseil, **M. Pierre Mascolo**, cette structure en filigrane les rencontres permettra aux membres qui sont à l'intérieur d'une section de discuter réellement de leurs problèmes. Ainsi, ils pourront mieux s'attaquer au 2e front de la consommation.

● Hauterive — Au cours de leur congrès régional à Hauterive, les travailleurs de la Côte Nord, membres de la Confédération des syndicats nationaux sont passés résolument à l'attaque de la consommation. Voulons-nous faire du syndica-

lisme de revendication qui se limiterait simplement à la convention collective ou à un syndicalisme de contestation non pas dans le sens de contester pour contester mais dans celui de contester le système établi s'est demandé le président du Conseil central de la Côte nord, **M. Mascolo**, dans le rapport qu'il a présenté aux congressistes. Selon **M. Mascolo**, la majorité des travailleurs contribue à une consommation systématique que l'on devrait combattre particulièrement sur la Côte Nord où l'exploitation est encore plus marquée qu'ailleurs.

● Le ministre du Travail convoque tous les partis en cause dans le conflit de la construction à une rencontre qui a lieu ce matin à Montréal à l'hôtel Windsor. La rencontre débute à 10.30.

3 JUIN

..... CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE JUIN (suite)

s'est donné le conseil en fin de semaine, trois vice-présidents responsables du Conseil siègent également au bureau de direction: **MM. Lionel Leblanc** de Baie Comeau, **Antoine Imbeault** de Forestville et **Normand Duguay** de Sept-Îles.

● Les négociations qui durent depuis 8 mois chez Jos Abel Ltée (Coca-Cola) d'Alma ont abouti à la signature d'un nouveau contrat de travail. Les employés masculins dont le salaire moyen était de \$1.48 l'heure recevront \$2.20 la 1ère année et \$2.40 la 2e année. En deux ans, ils auront obtenu une augmentation horaire de \$0.92 en plus d'une somme rétroactive de \$400 chacun. Avant la signature du contrat les employés féminins touchaient \$1.02, elles recevront désormais un salaire de \$1.55 la 1ère année et \$1.75 la seconde sans compter une rétroactivité de \$200.

Les autres avantages sont la semaine garantie, l'amélioration de toutes les clauses mécaniques.

A la Fédération du commerce on estime que les négociations bien que longues et laborieuses, ont procuré des gains sans précédents aux employés. Le nouveau contrat aura une durée de deux ans. Les syndicats étaient représentés par **M. Robert Tremblay**, président de la Fédération du Commerce et **Alain Tremblay** et **Jules Pilote**.

5 JUIN

● La compagnie Mercury Wire & Nail de St-Hyacinthe et le syndicat des employés affiliés à la CSN viennent de signer leur première convention de travail. L'entente entre les deux partis est survenue en présence du conciliateur **M. John Valentin**.

Par cette convention les employés obtiennent une moyenne d'augmentation de \$0.45 l'heure, pour toute la durée de la convention qui doit prendre fin le 31 décembre 1971. Le syndicat était représenté par **M. Gilles Bousquet** président, **M. Léonard Rioux**, secrétaire et **M. Lucien Demers**, conseiller technique de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques.

● Le président de la CSN, **M. Marcel Pepin** déclare que le contribuable canadien c'est à dire le salarié moyen continuera de subir les effets de la hausse des prix, et il y aura de plus en plus de chômeurs autour de lui. C'est ainsi que **M. Pepin** commentait le nouveau budget fédéral présenté par **M. Benson** mardi. Selon **M. Pepin**, personne ne critiquera le ministre de vouloir intensifier la lutte anti-inflationniste. "Tout le monde se prononce contre l'inflation comme l'on se prononce contre le péché. De plus, dit-il, les mesures prises pour ralentir l'économie dans les provinces les plus riches peuvent contribuer à mieux répartir certains investissements sur le territoire canadien. **M. Pepin**, ajoute, que lorsqu'après sa longue tirade sur la lutte contre l'inflation, le ministre nous annonce que les prix continueront d'augmenter au rythme de 4% et il vient de nous dire, qu'il ne croit pas lui-même à l'efficacité de mesures qu'il met en vigueur.

6 JUIN

● Les pourparlers interrompus il y a deux mois entre le syndicat des enseignants des 15 collèges d'enseignement général et professionnel affilié à la CSN et le gouvernement ont repris au ministère de l'Éducation à Québec.

● Les administrateurs municipaux de Jacques-Cartier ont signé un nouveau contrat de travail avec l'Association des cadres de Jacques-Cartier affiliée à la CSN. Cette convention offre aux cadres intéressés la garantie d'emploi et le même traitement advenant la fusion. On sait qu'il est question de fusion entre Longueuil et Jacques-Cartier mais les cadres de Longueuil ne sont pas syndiqués.

● Une centaine de grévistes de la région de Québec ont brûlé deux fois en effigie le ministre du Travail et de la Main d'œuvre, **M. Maurice Bellemare**.

● Le syndicat canadien de la fonction publique affilié à la FTQ a déposé devant la Commission des Relations de Travail cinq requêtes en accréditation pour représenter 1,500 employés de l'université Laval. Le syndicat national des employés de l'Université Laval (CSN) a admis que plus de 450 de ses membres ont démissionné pour ensuite rejoindre les rangs du SFCP mais le président du syndicat national **M. Alexandre Piché** a affirmé que plusieurs d'entre eux ont manifesté leur intention de revenir au syndicat affilié à la CSN. C'est à la suite de fausses représentations à l'effet que le SFCP détenait la majorité que ses membres nous ont laissés et dès qu'ils se sont rendus compte de leur erreur, ils ont manifesté leur intention de revenir chez-nous, a déclaré le président.

● Le Conseil central de la Côte Nord a envoyé une lettre faisant connaître son indignation face aux déclarations d'un représentant des unions américaines à la télévision le 30 mai.

Voici le texte de la déclaration du Conseil central de la Côte Nord: "Le Conseil central de la Côte Nord lors de son congrès déplore les propos tenus par **M. D. Desjardins** à la télévision le 30 mai au Télé-journal de Radio-Canada.

"**M. Desjardins** a déclaré qu'il ferait disparaître la CSN dans la construction à Montréal, qu'il mettrait tout l'argent nécessaire pour lui nuire à Québec et qu'il se chargerait lui-même du cas de **Michel Chartrand**, président du Conseil central de Montréal.

Ce genre de déclaration pour un représentant syndical prouve la bassesse de celui-ci; elle est ignoble de la part d'un représentant; elle prouve que le syndicalisme pour eux est de faire battre les travailleurs entre eux.

Les déclarations de **M. Desjardins** sont celles que l'on retrouvera

normalement dans le milieu interlope de la société. En ferait-il partie?"

7 JUIN

● Les syndicats de la branche des chantiers maritimes de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN) réunis à Montréal ont décidé de s'opposer à la décision annoncée mardi par le gouvernement fédéral de faire effectuer par trois firmes privées une enquête sur la possibilité de doter le Canada d'une marine marchande. Selon **M. Maurice Langevin**, président de la branche des syndicats de la Canadian Vickers à Montréal, de Davie Shipbuilding à Lauzon, et de Marine Industries à Sorel, cette question ne devrait même plus se poser. Il ne s'agit plus d'étudier la possibilité de créer cette marine marchande a-t-il dit, on va encore perdre un an, deux ans alors que la question ne laisse plus de doute, c'est une nécessité.

M. Langevin se permet de donner plusieurs moyens proposés par la CSN qui permettra au Canada d'établir une politique assurant la création et la survie d'une marine marchande canadienne.

Dans sa lettre **M. Langevin** parle du coût social du vandalisme dont se rendent coupables les gouvernements en permettant par leur inaction la fermeture d'un chantier qui, il y a un an, engageait encore 1,400 personnes et qui maintenant n'en compte plus que 350.

Quant au président du syndicat de la Vickers, **M. Gaston Caron**, il a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'un comité où sont représentés les gouvernements fédéral et provincial a siégé à deux reprises cette semaine en vue du recyclage des derniers employés de la Vickers. Selon **M. Caron**, même s'il pouvait y avoir du recyclage de plusieurs ouvriers, il faut considérer que ce ne serait qu'un palliatif pour les tirer d'un mauvais pas.

● Pour commémorer la fermeture de la George T. Davie, l'an dernier, jour pour jour, les derniers ouvriers de la Vickers ont fait aussi fermer ses portes en juillet ont arrêté le travail et sont venus à une assemblée écouter **Maurice Roy**, énumérer les déboires qu'ont connus depuis un an les 914 anciens travailleurs du syndicat de la George T. Davie. **M. Roy** était président de ce syndicat. Selon **M. Roy**, une enquête qu'il a mené lui-même un an après, plus de la moitié des 914 hommes de métier de l'ancien chantier maritime n'ont pu encore trouver du travail une seule journée mais que seulement une poignée moins de 5% ont été acceptés pour suivre des cours de recyclage de la main-d'œuvre. **M. Roy** a déclaré que la situation est désespérée dans la région de Lauzon et Lévesque, il y a plus de 4,000 chômeurs. Quant à **M. Clément Fleury**, président du syndicat des travailleurs de la Davie Shipbuilding, il est venu confirmer les paroles de **M. Roy** en précisant qu'il n'y avait présentement que 1600 personnes qui travaillaient à ce chantier en comparaison de 2400 l'été passé et que ce nombre pourrait encore baisser cet automne. **M. Roy** a précisé qu'il a effectué un échantillon de 168 ouvriers, soit les catégories d'ouvriers les plus jeunes qui étaient susceptibles de trouver du travail plus facilement. Seulement 35 ont trouvé un emploi régulier, une dizaine seulement ont pu rester dans la région de Québec, la plupart des autres ont dû déménager aux États-Unis ou en Ontario. **M. Roy** rappelle que le 9 août 1968 **M. Marchand**, dans un télégramme adressé au président de la CSN, **M. Marcel Pepin**, promettait que son gouvernement ferait l'impossible pour les aider soit en les réhabilitant, soit en leur trouvant de nouveaux emplois, soit en leur assurant un revenu décent. **M. Roy** a mis en garde ses confrères de la Vickers contre les promesses des politiciens.

● Le syndicat des employés de la Traverse de Lévis affiliés à la CSN apprenant la nomination de **M. Jacques Viens** du ministère des Finances de la province de Québec, nouvel administrateur de ce service de traversier, a accepté de reporter à une date ultérieure la grève qui devait débuter dès mardi.

9 JUIN

● Cabano — Le maire de Cabano, **M. Guy Michaud**, a exprimé l'avis samedi que la présence d'un directeur s'impose à la direction de Québec afin de faire échec aux chefs syndicaux et aux fonctionnaires. Le premier magistrat de cette ville tirait les conclusions des propos tenus précédemment par quelques délégués au congrès des nominations de l'Union Nationale en vue du congrès à la chefferie.

● Les 15 employés municipaux de la municipalité d'Aylmer viennent de signer un contrat de deux ans qui leur accordent 65 cents l'heure d'augmentation, et ce, rétroactif au 1er mars. Le salaire minimum qui était de \$1.70 l'heure sera maintenant de \$2.35. De plus, la semaine de travail est réduite de 44 à 40 heures.

● Le syndicat national de la ville de Shawinigan affilié à la CSN rejette les dernières offres de la ville de Shawinigan concernant le renouvellement de la convention collective de travail qui a pris fin le 1er janvier dernier. Les membres ont mandaté le syndicat de faire appel à la conciliation.

10 JUIN

● Une dizaine d'employés de Provisions Adinac et des Poissonneries Saguenay, deux compagnies spécialisées dans le commerce en gros de la viande et du poisson sont en grève depuis hier matin à Québec. Les employés sont membres du syndicat national de l'Alimentation en gros affilié à la CSN. Le porte-parole du syndicat, **M. Gilles Poulin**, et le propriétaire de ces deux entreprises, **M. John Martin**, a décrété une contre-

grève devant la menace de ses employés de faire la grève. Les employés tentent actuellement de négocier une première convention collective dans ces établissements.

● La médiation du ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare**, dans la grève de la construction entreprise lundi dernier dans un hôtel de Montréal est entrée ce matin dans sa neuvième journée. On pourrait même ajouter dans sa neuvième nuit car les négociations se mènent à un rythme quasi effarant.

● **Mme Ernest Pepin**, mère du président de la Confédération des syndicats nationaux, **M. Marcel Pepin**, est décédée tôt ce matin.

● Les négociations dans le secteur hospitalier vont à pas de tortue, nous déclare **M. Norbert Rodrigue**, président de la Fédération nationale des services (CSN). La partie syndicale a fait beaucoup d'efforts pour obtenir des gains de \$1,000 au cours des derniers mois; elle a même tenté des compromis mais en vain. Les négociations se poursuivent depuis treize mois. A peine la moitié du travail est fait.

● Dans la région de Granby, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe, 60% des 8,970 employés de la construction ont gagné moins de \$1,000 au cours de l'année 1968 parce qu'ils ont travaillé moins de deux mois sur 12. Seulement 5.5% des employés n'ont travaillé pour tout revenu que leur travail dans le bâtiment ont travaillé toute l'année. De ceux-là, 261 ont gagné \$5,000 à \$6,000; 237 ont gagné de \$6,000 à \$7,000; et seulement 86 ont atteint un salaire allant de \$7,000 à \$8,000. C'est ce que révèle **M. Claude Bourgault**, organisateur de la CSN dans la région, basant ses commentaires sur les chiffres fournis par le Comité paritaire des métiers de la construction de la région de Saint-Jean, Saint-Hyacinthe et Granby. On pense que les ouvriers de la construction font de gros salaires parce que les menuisiers gagnent \$3 ou \$3.25 l'heure, mais on oublie souvent que ces mêmes ouvriers ne travaillent que quelques mois par an, a commenté **M. Bourgault**.

● Un comité d'étude s'est penché depuis plus d'un mois sur le problème de la fermeture de l'usine mascoutaine, J. A. et M. Côté. Les membres de ce comité sont: **M. Paul-Émile Côté**, président de la CSN mascoutaine; **M. Robert Filibotte**, président du syndicat des employés de la chaussure; **M. Denis Bousquet**, député du comté de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale; **M. Lucien Beauregard**, représentant la compagnie; **M. J. A. et M. Côté Ltée**; **M. Robert Kaine**, délégué du ministère de l'Industrie et du Commerce; **M. André Gagnon**, de la Fédération des employés du vêtement; **M. Guy Manard**, conseiller en main-d'œuvre; **M. René Lafleur**, secrétaire du syndicat de la chaussure; **M. Raymond Beauvais**, délégué régional au ministère de l'Industrie et du Commerce; **M. Georges Patenaude**, représentant de la CSN pour la région de Saint-Hyacinthe et **M. Roger Bédard**, du syndicat de la chaussure.

● **John L. Lewis**, 89 ans, président United Mines Workers Union of America est décédé le 11 juin. Il fut président du CIO jusqu'en 1940. La presse du monde entier lui témoigne un respect ému.

● **M. Bertrand St-Onge** a été réélu à la présidence du Syndicat catholique de la Esmond Mills de Granby. **M. Léopold Roy** a été réélu vice-président; **M. Jean-Marie Lacasse** a été réélu secrétaire et **M. Marcel Lamarche** a été réélu trésorier. Les directeurs sont **Mme Rachel Harding**, une nouvelle venue; **M. Jean-Guy Lapierre**, **M. Réal Blanchard**, **Madame Georgette Sirois** et **Mme Jacqueline Gagnon**, autre nouvelle figure syndicale.

● Le représentant de la ville de Shawinigan sud et ceux du syndicat des employés du Commerce et des Services de Shawinigan ont signé une nouvelle convention collective régissant les salaires des manuels et des fonctionnaires. La nouvelle convention collective est rétroactive au 12 décembre 1968; elle sera en vigueur jusqu'au 12 décembre 1971. En ce qui a trait aux salaires, les employés manuels et les fonctionnaires bénéficieront d'une augmentation de 7 1/2% à compter du 12 décembre 1968, de 5 cents l'heure à compter du 1er mars 1969 pour les employés manuels et de \$2 par semaine pour les fonctionnaires; à compter du 12 juin 1970 tous les salaires seront augmentés de 7 1/2%.

MM. Roger Boulanger, président du syndicat, **René Régis**, vice-président **Léon Pruneau**, secrétaire et **Raymond Drolet**, conseiller technique, étaient les négociateurs de la partie syndicale.

● Selon le directeur-adjoint des services à la Confédération des syndicats nationaux à Hull, **M. Charles Ruel**, l'avenir de l'Out'ouais ne peut se bâtir sans la participation active des travailleurs. Au colloque outaouais, direction 80, **M. Ruel** a précisé que le temps est fini où le travailleur n'était ni important ni au jour du vote. "Nous aussi nous faisons partie de la société outaouaise et l'Out'ouais 80 nous voulons la bâtir selon nos besoins en tenant compte de nos aspirations".

Il opine que les gouvernements devraient, une fois pour toutes, régler la question du district fédéral, sans oublier de consulter les travailleurs avant de prendre une décision finale.

● Le Syndicat d'Aluminium de Baie Comeau préconise que le Conseil régional monte une bibliothèque pour fins de documentation générale dans le but d'informer et de renseigner les officiers des syndicats qui désiraient parfaire leur formation syndicale ou tout simplement trouver une réponse à ce qu'ils cherchent.

Cette résolution a été endossée par le Conseil régional de la Côte Nord (CSN).

● Le Syndicat des fonctionnaires et celui de la construction ont demandé la réouverture prochaine du bureau d'assurance-chômage dans Sorel. Le nombre toujours grandissant des travailleurs nécessite cette réouverture et le député libéral de Manicouagan, **M. Gustave Blouin**, sera approché à ce sujet. Présentement le bureau d'assurance-chômage est situé à Baie Comeau et il arrive parfois qu'un représentant de ce bureau se rende à Sept-Îles lorsque jugé nécessaire.

● Le Syndicat des employés de la Mercury Wire and Nail de Saint-Hyacinthe (CSN) et la compagnie ont signé leur première convention collective de travail le 24 mai dernier. Le syndicat avait reçu son accréditation le 21 octobre 1968.

Par la signature de cette convention, les employés obtiennent une moyenne de 45 cents l'heure pour la durée de la convention de trois ans.

● **M. Jean-Claude Robert**, directeur syndical du Conseil central de la CSN à Saint-Hyacinthe et représentant du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, au cours d'une interview nous explique en quoi consiste les comités d'Action politique proposés par la S.F.P.Q. lors de son 5e congrès.

Les comités d'Action politique auront pour but d'élaborer des structures nouvelles d'une société québécoise participant à part entière aux décisions touchant l'ensemble de la collectivité.

M. Robert explique la portée du bill 23 du ministère de la Fonction publique auquel s'objectent les syndicats. **M. Robert** se réfère à l'article 45 du bill 23 qui se lit comme suit: "Si le nombre des fonctionnaires permanents dans quelque classe devient plus élevé que le nombre fixé dans un plan d'organisation, ceux qui restent deviennent des employés surnuméraires de la classe dans laquelle ils sont placés et doivent être mutés au ministère de la Fonction publique dont ils deviennent fonctionnaires jusqu'à ce qu'ils soient transférés dans une autre partie de la fonction publique, ou jusqu'à ce qu'ils quittent le service par d'insinon ou destitution".

Avec un bill pareil, affirme **M. Robert**, c'est la porte ouverte au patronat et au favoritisme, la fin du syndicalisme et du fonctionariat; c'est le retour au duplissisme. Il faut donc réagir vite et solidement.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Joliette, lors de son assemblée générale a adopté une résolution d'appui aux enseignants en négociation depuis déjà 23 mois.

● **Maria** — L'éducation syndicale et l'Action politique constitueront au cours de la prochaine année les principales occupations du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie.

● Les inspecteurs de la Régie de l'électricité et du gaz de Québec continueront à ne pas utiliser leur automobile pour effectuer leur travail. C'est la position qu'ils ont maintenue lors d'une assemblée tenue à Montréal à laquelle près de la moitié d'entre eux ont participé. Presque tous demeurent dans la région de Montréal. Les inspecteurs soutiennent que depuis qu'ils n'utilisent plus leur auto pour travailler, leur rendement est devenu tout simplement négatif. Apparemment, ils effectuaient une moyenne individuelle de 9 inspections par jour et depuis ils n'en exécutent que 2 1/2 en moyenne et certains inspecteurs, en raison de la distance qu'ils ont à parcourir, en autobus, peuvent n'en faire plus qu'une seule quotidienne.

De plus, le coût de revient pour le gouvernement du Québec pour l'exécution d'une inspection est passé, disent-ils, de \$9 à environ \$30.

● Le ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare**, a rompu à 5 heures ce matin, sa médiation extraordinaire qui se poursuivait sans arrêt depuis le 2 juin à Montréal en vue de régler les grèves dans la construction qui ont débuté le 12 mai dans la région de Québec, et le 16 mai dans la région de Rimouski.

● Les employés de garage de Maniwaki formant le syndicat national des employés des ateliers mécaniques et des garages affiliés à la CSN pourraient déclencher une grève légal; les 90 jours légaux depuis le vote en faveur de la grève sont écoulés; aucune entente entre la partie patronale et la partie syndicale n'est intervenue.

● Les travailleurs du bâtiment des régions de Granby, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe et de Cowansville sont en grève ce matin, a annoncé lors d'une conférence de presse, **M. Reynald Carey**, président de la Fédération du bâtiment et du bois. Apparemment, **M. Bellemare** avait promis de déposer au cours de la journée, à l'Assemblée nationale, une formule de sécurité d'emploi sur laquelle les partis se sont entendus, même si les moyens proposés ne sont pas aussi forts que l'aurait voulu le syndicat. **M. Carey** a déclaré que la formule répondait aux trois objectifs que visait le syndicat: 1) élimination des parasites de la construction; 2) priorité des ouvriers permanents sur les ouvriers occasionnels possédant un autre emploi ailleurs; 3) priorité des ouvriers régionaux sur ceux provenant d'autres régions. — Pour nous, cette formule représente un pas de géant. Ce qui était un faux problème pour les entrepreneurs et pour le ministre lui-même est devenu une réalité qui deviendra sa forme définitive dans un an environ.

La CSN déclare que la nouvelle formule dans la construction aura autant d'impact sur la société québécoise qu'en a eu la première convention collective des fonctionnaires en 1966.

Plus tard, le ministre Bellemare a en effet déposé le document signé sur la sécurité d'emploi mais **M.**

Bellemare s'est lancé dans une attaque à fonds de train contre la Confédération des syndicats nationaux. Le ministre accuse la CSN de ne pas accepter de donner son adhésion sur les questions monétaires sous prétexte qu'elle doit négocier région par région et article par article.

● L'assemblée générale des employés de bureau de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais a ratifié mercredi dans une proportion de 75% l'entente intervenue entre les responsables syndiqués et patronaux. Selon leur contrat de deux ans, les employés bénéficieront d'une augmentation de salaire variant entre \$600 et \$1,200 par année, selon les classifications de chacun. La semaine de travail a été maintenue 38 heures. Par contre, les employés ont obtenu trois semaines de vacances après un an de travail. Les employés étaient en négociation de travail le mois de février.

M. Roch Charron, conseiller technique de la CSN, a déclaré que les employés ont une très belle convention en main.

● Le ministre délégué à la fonction publique, **M. Marcel Masse**, a signé une convention collective de travail avec le syndicat des enseignants du CEGEP de Rimouski.

● Après de nouvelles négociations, l'exécutif du syndicat des employés de garages de la région de Québec et l'Association des marchands d'automobiles se sont rendus à l'invitation du conciliateur de se réunir à nouveau la semaine prochaine, soit mercredi, **M. Arthur Dorval**, conseiller technique, a exprimé le regret que le ministre du Travail **M. Bellemare**, n'ait pas assisté à la rencontre.

● Le Conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières a adopté une résolution dans laquelle il proteste énergiquement contre le ministre de la voirie, **M. Fernand Lafontaine**, qui a déclaré au maire **J. Réal Desrosiers** du Cap-de-la-Madeleine qu'il dévoilerait des maquettes du réseau routier de la Mauricie lorsqu'il jugerait opportun. Dans cette résolution dont une copie a été adressée au ministre lui-même, le Conseil central des syndicats nationaux considère que le réseau routier est une priorité pour la Mauricie et que sa construction est nécessaire pour le développement de l'industrie du tourisme et pour l'investissement étranger.

● **M. Henri Gagnon**, président de la section locale 568 de la Fraternité Internationale des ouvriers en électricité qui représente 6,000 électriciens au Québec a attribué hier la rupture de la médiation du ministre du Travail, **M. Maurice Bellemare** dans le conflit de la construction au manque de maturité dont font preuve les dirigeants de la CSN et ce, depuis le début des négociations.

● La Confédération des syndicats nationaux ainsi que les employés de la Canadian Vickers ont entrepris une campagne auprès des membres du gouvernement et de l'opposition libérale en vue d'obtenir une action immédiate à la fois du gouvernement et du parlement pour empêcher la fermeture des chantiers de la Canadian Vickers. Cette campagne s'est traduite par des rencontres avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, **M. Jean-Paul Beau-dry**, avec le représentant de l'opposition libérale et le chef du parti Québécois, **M. René Lévesque**. Au cours de leurs entretiens, les représentants de la CSN ont signalé que depuis le 16 mai, une campagne intensive a été amorcée pour alerter les autorités compétentes et obtenir une action immédiate. "Malheureusement, ont fait remarquer les représentants syndicaux, nous sommes obligés de constater aujourd'hui que ni le gouvernement ni le parlement québécois n'ont posé jusqu'ici le moindre geste pour tenter d'éviter à un an d'intervalle la répétition d'un autre drame comme celui de la fermeture du chantier de Lauzon. D'après les syndiqués, il est encore possible de sauver les chantiers de la Canadian Vickers à condition que le gouvernement fédéral fasse preuve de collaboration. Le Québec ne doit pas laisser Ottawa saboter par son indifférence une de nos principales industries, ont soutenu les syndiqués.

● Les représentants de cinq associations patronales de l'industrie de la construction ont affirmé, au cours d'une conférence de presse, que la médiation qui a pris fin mercredi a fait la preuve que pour la CSN était un faux problème, le vrai problème étant celui de la sécurité syndicale de la centrale.

● **M. Maurice Bellemare** déclare que ce sont les communistes qui provoquent les troubles dans le domaine du travail depuis quelque temps.

● Les employés municipaux de Chicoutimi-Nord retourneront au travail lundi matin après 6 semaines de grève. En effet, les résultats de la dernière séance de négociation alors que la partie syndicale obtient finalement la permanence réclamée pour les 7 employés saisonniers c'est-à-dire qu'ils soient au travail avant que des contrats soient accordés par les municipalités à des entrepreneurs ou contracteurs. Le conflit qui s'occupait depuis plusieurs semaines de cette question de la permanence a connu un règlement final en présence de **Me Jean Simard**, conseiller juridique de la municipalité, **MM. Lucien Simard**, négociateur syndical de la Confédération des syndicats nationaux, **Camille Bérubé**, président du syndicat des employés de Chicoutimi nord. Quant aux différents avantages marginaux, les changements consentis par la partie patronale constituent une sécurité accrue aux travailleurs municipaux, ce sont principalement l'assurance-maladie, les congés sociaux, les vacances. A l'issue de la dernière séance de négociation, les

deux partis se sont dit entièrement satisfaits des résultats obtenus visuellement contents d'avoir vu un accord après six semaines de grève.

● **M. Simard** félicite enfin le comité des contribuables pour avoir bien voulu s'occuper de ce problème municipal. Les deux assemblées publiques que nous avons tenues nous ont évidemment beaucoup aidé, plus particulièrement le comité de contribuables formé lors de la première de ces assemblées. Je remercie publiquement ces personnes d'avoir consenti à être en quelque sorte les médiateurs de la grève.

● Un millier de constructeurs, d'industriels, de fournisseurs directement concernés par l'industrie de la construction ont constitué à Québec un comité chargé de multiplier durant la fin de semaine dans la région de Québec, émissions radiophoniques et télévisées ainsi que des imprimés engageant les ouvriers de la région de Québec actuellement en grève à réclamer dès lundi un nouveau vote de grève. L'assemblée a aussi adopté une résolution priant le ministre provincial du Travail, **M. Maurice Bellemare**, d'user de tous les moyens légaux en son pouvoir pour forcer un retour au travail immédiatement.

Selon **M. Michel Dion**, directeur général de la Fédération canadienne de la construction, "c'est à cause de l'insouciance des chefs syndicaux si les travailleurs sont dans la rue depuis le 12 mai".

● 90 employés affectés à la vente des billets et au service téléphonique à la Cie Immeuble Transport déclencheront une grève le 20 juin à moins d'une entente concernant leur convention collective de travail. C'est ce qu'a annoncé l'exécutif de ces syndicats affilié à la CSN.

Le communiqué précise que le télégramme d'avis de grève a été envoyé hier au ministère du Travail. L'employeur a refusé d'appliquer à cette catégorie d'employés l'entente générale survenue l'an dernier et appliquée aux dix autres syndicats impliqués.

● La Fédération nationale des services à laquelle sont affiliés 46,000 employés d'hôpitaux réclamera la semaine prochaine un conciliateur pour l'aider à conclure le plus rapidement possible une convention collective de travail; ainsi en ont décidé les 200 délégués du Conseil fédéral qui se sont réunis cette semaine à Montréal. Le président de la Fédération, **M. Norbert Rodrigue**, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que des les 149 hôpitaux où son organisation compte des adhérents, allaient être envoyés au ministère du Travail réclamant la nomination d'un conciliateur. Nous croyons que cette convention collective pourrait être rapidement signée si le ministre du Travail nommait un conciliateur, a déclaré **M. Rodrigue**. Un troisième partenaire comprenait vite le bien fondé de nos revendications et les hôpitaux devraient alors se rallier.

● Au cours de cette réunion de 3 jours du Conseil fédéral, on a évalué les progrès accomplis durant les 13 mois qu'ont duré jusqu'ici les négociations.

● Le nouveau commissaire d'école à la Commission scolaire de Victoriaville, **M. Maurice Gingras** sera assermenté dans ses nouvelles fonctions ce soir. **M. Gingras** prendra donc part à sa première assemblée depuis que la population de Victoriaville l'a élu au poste de commissaire, au siège No 2 la semaine dernière. Il est le premier homme appuyé officiellement par le nouveau comité d'Action politique du Conseil central des syndicats de Victoriaville à assumer une fonction dans les affaires publiques de la ville-roi-ne des Bois-Francis.

M. Gingras avait disposé de son adversaire et commissaire sortant de charge, **M. Gilles Prince**, avec une majorité de 276 voix. Le pourcentage du vote n'avait cependant été que de 47 pour cent. Devant ce fait, **M. Gingras** avait clairement indiqué qu'il favoriserait une information plus étendue des questions scolaires.

● La menace d'une grève dans 4 grandes laiteries de Québec s'est estompée hier alors que les 200 employés impliqués appartenant à un syndicat affilié à la CSN ont décidé d'accepter une convention collective d'une durée de 30 mois comprenant plusieurs avantages.

Les employés qui travaillent à l'embotillage et la manutention du lait, demandaient que leur salaire moyen de \$83 par semaine soit augmenté d'au moins \$30. Ils ont accepté les offres patronales qui leur accordent des hausses de salaire \$9 à compter du 1er mars, \$3 lors de la signature de la convention, \$5 et \$4 pendant deux ans et demi à venir. Donc un total de \$21. De plus, il y aura des primes pour ceux qui travaillent dans les chambres froides. Et les compagnies ont accepté de payer la moitié des primes d'une assurance-groupe.

● La menace d'une grève dans 4 grandes laiteries de Québec s'est estompée hier alors que les 200 employés impliqués appartenant à un syndicat affilié à la CSN ont décidé d'accepter une convention collective d'une durée de 30 mois comprenant plusieurs avantages.

Les employés qui travaillent à l'embotillage et la manutention du lait, demandaient que leur salaire moyen de \$83 par semaine soit augmenté d'au moins \$30. Ils ont accepté les offres patronales qui leur accordent des hausses de salaire \$9 à compter du 1er mars, \$3 lors de la signature de la convention, \$5 et \$4 pendant deux ans et demi à venir. Donc un total de \$21. De plus, il y aura des primes pour ceux qui travaillent dans les chambres froides. Et les compagnies ont accepté de payer la moitié des primes d'une assurance-groupe.

● La menace d'une grève dans 4 grandes laiteries de Québec s'est estompée hier alors que les 200 employés impliqués appartenant à un syndicat affilié à la CSN ont décidé d'accepter une convention collective d'une durée de 30 mois comprenant plusieurs avantages.

Les employés qui travaillent à l'embotillage et la manutention du lait, demandaient que leur salaire moyen de \$83 par semaine soit augmenté d'au moins \$30. Ils ont accepté les offres patronales qui leur accordent des hausses de salaire \$9 à compter du 1er mars, \$3 lors de la signature de la convention, \$5 et \$4 pendant deux ans et demi à venir. Donc un total de \$21. De plus, il y aura des primes pour ceux qui travaillent dans les chambres froides. Et les compagnies ont accepté de payer la moitié des primes d'une assurance-groupe.

● La menace d'une grève dans 4 grandes laiteries de Québec s'est estompée hier alors que les 200 employés impliqués appartenant à un syndicat affilié à la CSN ont décidé d'accepter une convention collective d'une durée de 30 mois comprenant plusieurs avantages.

Les employés qui travaillent à l'embotillage et la manutention du lait, demandaient que leur salaire moyen de \$83 par semaine soit augmenté d'au moins \$30. Ils ont accepté les offres patronales qui leur accordent des hausses de salaire \$9 à compter du 1er mars, \$3 lors de la signature de la convention, \$5 et \$4 pendant deux ans et demi à venir. Donc un total de \$21. De plus, il y aura des primes pour ceux qui travaillent dans les chambres froides. Et les compagnies ont accepté de payer la moitié des primes d'une assurance-groupe.

● Les quelque 5,000 travailleurs dans l'industrie de l'amiante affiliés à la CSN viennent d'accepter un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans leur accordant des augmentations de salaire globales de 55 cents l'heure, soit 22 cents pour cette année, 15 cents pour l'an prochain et 18 cents pour 1971. Les offres patronales ont été acceptées par les syndiqués lors d'assemblées tenues en fin de semaine.

● A la Canadian John Mansville d'Asbestos, 87% des 17 employés se sont prononcés en faveur des nouvelles propositions. Le vote fut de 58% à l'Asbestos Corp. 1,800 ouvriers; 85% à la Carey Canadian, d'East Broughton (325 hommes); de 70% à la mine Flintkote Ltd. (125 travailleurs) de Thetford et de 91% chez les 450 mineurs de la Lake Asbestos of Quebec Ltd. de Coleraine.

En 1969, l'échelle de salaire s'échelonnait de \$2.67 l'heure à \$3.45. En vertu du nouveau contrat, les mineurs recevront une rétroactivité moyenne de \$180, soit environ \$8.80 par semaine pour 20 semaines. Le nouveau contrat de travail réduit de 68 à 65 ans l'âge de la retraite à compter de 1970.

● **M. Ludovic Rousseau**, de Granby a été reporté au poste de président pour un autre terme d'un an lors d'une élection générale du syndicat central et national des employés de la coopérative agricole de Granby qui ont eu lieu hier au Conseil central. Pour sa part, **M. Gérard Boisvert** remplace **M. André Jutras** comme vice-président. Le trésorier, **M. Paul Duranleau** a été réélu et **M. Ernest Ducharme**, secrétaire. **René Perron**, trésorier, **Alard René Guy Favreau** et **Ernest Duhon** deviennent directeurs et remplacent **MM. Joseph Brien** et **Marc Charland**.

Pour la section Notre-Dame du Bon-Conseil, les trois directeurs élus sont **MM. Réal Audette**, **Jean-Marie Allard** et **Armand Landry**; seul **M. Jean-Marie Allard** a été réélu, les deux nouveaux directeurs rempl

..... CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS DE JUIN (suite)

de pouvoir. Telles sont les constatations faites hier soir par un avocat engagé par la Confédération des Syndicats Nationaux et par les dirigeants de la grève de la construction qui sévit actuellement dans la région de Québec. Membre de l'étude d'avocat Lachapelle, Roy et Richard Me Clément Richard qui n'est pas un avocat à la solde de la CSN, déclarait hier soir que jamais il n'avait eu antérieurement des difficultés semblables pour défendre des clients. Si je m'en remets à l'aspect strictement légal de la question, j'affirme qu'il existe à l'heure actuelle à la Sûreté provinciale du Québec un véritable climat antisyn-dical.

● Les employés des garages Mc Conery, Gendron et Hubert de Maniwaki, ont déclenché une grève légale pour appuyer leurs revendications. Le conseiller technique dans cette affaire est M. Roch Charron. Le directeur de la grève est M. Roger Lasalle.

● Le comité provisoire du Conseil régional de développement de la sous-région de Granby projette la fondation officielle du conseil régional de développement pour le 25 octobre. Le comité provisoire a reçu jusqu'à maintenant l'appui de certaines municipalités dont Granby, d'organismes sociaux dont la Chambre de Commerce, la Jeune Chambre, la SSJB, les syndicats dont l'UCC, le Conseil central des syndicats nationaux, le Conseil de travail de Granby et de quelques autres corps intermédiaires.

● Les propriétaires de 22 garages de la région et les représentants de leurs 1.000 employés se sont réunis ce matin en présence du médiateur du ministère, M. Jean-Marc Jodoin.

● Une mission du ministère du Travail du Québec désignée sous le sigle OPES (opération participation employeurs salariés) parcourra la province dans les mois à venir afin de jeter les bases de l'application du bill 49, loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre. Au cours d'une conférence de presse, le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a représenté les neuf membres de la mission et a défini les grandes lignes de son mandat, mandat qui, espère-t-on, sera rempli d'ici un an. Font partie d'OPES, Mme Dorothee Perhuisset, chargée du service de formation professionnelle à l'Alcan (Arvida), M. Roland Fortier, directeur de la recherche des débouchés à Canada Flooring Ltd., M. Claude Paradis, directeur du personnel à la Brasserie Molson; Robert Lévesque, directeur du service de l'Éducation et du Bien-Être du district 5 des Métallurgistes Unis d'Amérique; F. X. Légaré, directeur adjoint des services des Conseils centraux (CSN); Gilles Larose, du ministère de l'Industrie et du Commerce; Lionel Thibault, du ministère de l'Éducation; Paul Savard, sous-ministre adjoint du Travail et Jacques Roberge, du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre.

Le mandat de la mission OPES comporte cinq points:

- 1) convoquer les présidents des commissions d'apprentissage et les directeurs des centres d'apprentissage pour leur faire voir la nécessité ainsi que l'urgence de modifier le programme actuellement dispensé dans ces institutions;
- 2) voir à l'organisation, par les centres de main-d'œuvre du Québec au niveau des sous-régions administratives pour chacun des secteurs de l'activité régionale, d'un comité consultatif composé des représentants des employeurs et des salariés;
- 3) inviter les comités consultatifs à définir les besoins de formation de la main-d'œuvre dans leurs secteurs respectifs et proposer des plans de collaboration des ressources locales en vue de satisfaire à ces besoins;
- 4) proposer à la lumière des recommandations des comités consultatifs un programme de substitution pour les centres d'apprentissage;
- 5) inciter les comités consultatifs à constituer au niveau de chacune des sous-régions une commission de formation professionnelle pour remplacer les commissions d'apprentissage instituées en vertu de la loi de l'aide à l'apprentissage.

Dans l'esprit du ministère le rôle d'OPES consistera principalement à assurer la structure de consultation prévue par le bill 49 dans le domaine de la formation et de la qualification de la main-d'œuvre. Quant à la réforme des programmes des centres d'apprentissage, elle était devenue nécessaire selon le ministre en raison notamment de la duplication qui existe actuellement entre les programmes de ces institutions et ceux du ministère de l'Éducation tels qu'appliqués dans les écoles polyvalentes. Actuellement, dit-on au ministère, les centres d'apprentissage sont spécialisés dans le secteur de la construction. Il faut dorénavant qu'ils soient utilisés pour tout le secteur de la main-d'œuvre.

● Les travailleurs de l'industrie de la construction, région des Laurentides, ne contesteront pas comme le font leurs confrères des régions de Québec et des Cantons de l'Est pour les revendications de leurs droits salariaux. En effet, le décret régissant l'industrie de la construction dans les comtés provinciaux de Labelle, Terrebonne, Argenteuil et une partie de Deux-Montagnes vient d'être étendu jusqu'au 31 décembre 1969 aux mêmes termes et conditions contenues dans le dernier décret qui avait été négocié par les parties patronales et syndicales. C'est ce qu'annonce le conseil d'administration du comité paritaire de la région des Laurentides formé de représentants patronaux et syndicaux, à l'intention des employeurs, des travailleurs de la construction et du public en général.

● Les relations entre les quelque 150 employés de la ville de Rimouski et le conseil municipal sont extrêmement tendues face à un nouveau contrat de travail. D'ici quelques jours, les employés auront à se prononcer en faveur de l'arbitrage ou de la grève. Après 9 séances de négociation, la partie syndicale a demandé la conciliation. Le conciliateur du ministère du Travail, M. Jean-Paul Ratel a échoué dans sa tentative de rapprocher les deux partis et les négociations sont dans une impasse.

● Lauzon. La compagnie Davie Shipbuilding a mis à pied 7 dessinateurs depuis un mois. Raison officielle: il n'y a pas d'ouvrage. Le secrétaire du syndicat, M. Georges Descombes lui aussi a été mis à pied. Les dessinateurs allèguent que les dessins des navires qui seront lancés d'ici quelques mois chez Davie Shipbuilding sont encore une fois tracés en Angleterre.

19 JUIN

● Une entente est intervenue entre la Boulangerie Lemire du Cap-de-la-Madeleine et le syndicat national des employés de la Boulangerie Lemire affilié à la CSN. Les négociations avaient débuté le 25 mars. L'entente est intervenue la veille de la date légale de la grève. La nouvelle convention collective comprend une semaine de travail de 37½ heures par semaine. Les augmentations de salaire sont réparties comme suit: \$10 par semaine rétroactif au 26 février 1969, \$10 par semaine à compter du 26 février 1970 et \$5 par semaine pour la dernière année de la convention. Les vendeurs bénéficient d'une augmentation de 1% et ½% sur leur commission à compter du 26 février 1969 et du 26 février 1971.

● Le ministre, Jean-Luc Pépin, du ministère du Commerce a rencontré sur le coup du midi, une délégation de la CSN venue plaider la cause du chantier de la Vickers et celle des ouvriers mis à pied. Le ministre a déclaré qu'il avait revu la délégation des ouvriers de la Canadian Vickers. "Je m'étais auparavant informé du nombre des navires que le gouvernement fédéral songe à mettre en chantier au cours des prochains mois, j'ai découvert qu'il n'y avait aucune possibilité de ce côté dans les prochains mois. De plus, depuis 1965, la politique du gouvernement est de demander des soumissions. J'ai donc dit aux délégués que je ne pouvais rien promettre au nom du gouvernement à ce moment-ci."

● Une grève des 90 employés de la Cie Immeuble Transport Provincial doit avoir lieu demain à moins d'un règlement à la dernière minute. Cette firme fait partie du complexe des entreprises du transport provincial constituées de 11 firmes. Les syndicats des autres compagnies ont promis de respecter les lignes de piquetage. La Cie Immeuble Transport Provincial est la seule compagnie à avoir refusé d'entériner les ententes conclues à la suite d'une grève de tous les employés des 11 firmes l'automme dernier.

20 JUIN

● Parlant en son nom et au nom du Bureau confédéral de la CSN, le président de la centrale syndicale, M. Marcel Pepin, a donné son appui à plusieurs des organismes qui participent à "l'opération congrès" et a de plus invité les syndicats à se rendre en grand nombre demain manifestant contre l'Union nationale et son congrès du leadership. M. Pepin a accusé M. Bertrand d'avoir lui-même mis sa police provinciale à la disposition des entrepreneurs en construction qui veulent briser la grève légale des ouvriers de la construction. La grève de la construction sert de prétexte au gouvernement pour assurer encore davantage l'état policier qu'il a déjà commencé d'instaurer. M. Pepin appuie les fonctionnaires provinciaux qui veulent protester le bill 23 sur le ministère de la fonction publique. M. Raymond Liberté, président de la CEQ, a tenu à signaler que les enseignants n'entendaient pas participer aux manifestations de l'Opération congrès.

● A la dernière assemblée du Conseil de ville, le député et maire de Rimouski, Me Maurice Tessier de l'U-

nion nationale a été pris à partie par un groupe d'employés en grève des métiers de la construction qui reprochent de n'avoir rien fait pour amener un règlement du conflit qui dure depuis près d'un mois. Vous nous aviez promis un bon coup de pouce et au lieu de cela vous ne faites que déplorer la grève à l'Assemblée nationale et d'affirmer que le droit de grève devrait être moins facile d'accès. C'est en substance les reproches que les grévistes ont adressés au député maire.

● M. Bertrand Lepage de la CSN a demandé au Conseil de ville d'appuyer les travailleurs de la région en adressant une résolution à la Fédération des travailleurs du Québec qui constitue la région des Laurentides formé de représentants patronaux et syndicaux, à l'intention des employeurs, des travailleurs de la construction et du public en général.

● Un comité conjoint pour le développement de l'enseignement public est en voie de formation. Objectif: défendre le système scolaire public contre les institutions privées que le nouveau loi de l'enseignement privé est de nature à favoriser au détriment de l'école-tout, du secteur public. C'est la Fédération provinciale des associations de parents qui a pris l'initiative de rallier des organismes de tendances idéologiques diverses dans le but d'atténuer les effets que pourraient avoir sur le réseau public le bill 56.

Des représentants des trois fédérations centrales syndicales, CSN FTQ et CEQ ainsi que l'Alliance des professeurs de Montréal, du Syndicat des professeurs de l'état du Québec, du Syndicat professionnel des enseignants du secteur CEGEP (CSN) se joignent au mouvement.

21 JUIN

● La Confédération des syndicats nationaux va envoyer un télégramme à chacune des cinq associations patronales pour les inviter à reprendre les négociations à Québec en vue de régler le conflit de la construction. M. Pepin a ajouté qu'il avisera le ministre du Travail et qu'il sera heureux d'accueillir le ministre du Travail à condition que les partis ne soient pas obligés de faire des concessions avant de négocier. Le président de la CSN a souligné qu'il avait été possible d'en arriver à un accord sur la sécurité d'emploi avant l'échec de la médiation de M. Bellemare mais que les entrepreneurs ont refusé de négocier sur les autres points. Il a reproché au ministère du Travail de leur avoir donné raison en rompant la médiation. Selon M. Pepin au lieu de négocier les entrepreneurs cherchent à briser une grève légale avec le concours de la police et des tribunaux sous l'oeil approuvateur du gouvernement.

● Le comité de promotion de la Chambre de commerce de Shawinigan a été dissout pour faire place à un comité du parc national en Mauricie qui réunit tous les organismes et corps intermédiaires de Shawinigan. M. Jean Bourassa est le délégué de la CSN.

● La ville de Québec s'est rendue à la requête de Marcel Pepin, président de la CSN, et a promis aux membres des syndicats des fonctionnaires provinciaux de manifester au stade municipal. On nous a promis une manifestation nationale, on nous a promis une manifestation pacifique, commente le maire Lamontagne, j'espère que les dirigeants du syndicat auront suffisamment d'emprise pour inciter leurs membres à respecter leur parole sinon il nous faudra agir avec fermeté.

● Le président du Conseil central des syndicats nationaux, M. Roland Tapin, donne son appui à la manifestation organisée par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux prévue pour aujourd'hui. Le conseil central de Québec demande à tous ces militants de se joindre au groupe des fonctionnaires. M. Tapin précise que le conseil se dissocie de tout groupe qui viendrait pour pratiquer la violence et qui voudrait en faire porter le poids aux membres de ses syndicats.

● La grève qui aurait pu paralyser le transport en commun long-courrier partant de Montréal au cours de la fin de semaine a été écartée de justesse à quinze minutes d'une période fixée pour son déclenchement. Les 90 employés membres du syndicat des employés du Transport provincial, section Immeuble, qui sont déposés entre autres à la vente des billets devaient débrayer à trois heures. Les dirigeants syndicaux avaient convoqué une conférence de presse pour 2.00 - ils sont arrivés à 2.30 heures au moment où ils annonçaient que la grève devenait inévitable, un appel téléphonique de la part des employeurs suspendait l'ordre de grève jusqu'à 4.00 heures.

La partie patronale venait d'accepter les conditions du syndicat. Un des principaux négociateurs, M. Hubert Pire, qui est directeur du service des relations industrielles pour plusieurs entreprises de l'ex-compa-

gnie Provincial Transport a qualifié le geste du syndicat de "hold-up". Certains chefs syndicaux, mêlés indirectement aux pourparlers, ont parlé d'une victoire de 150 pour cent.

L'accord a porté sur la durée de la convention collective. Le syndicat, affilié à la CSN, soutenait que l'entente verbale, à la fin d'une grève de cinq semaines, le 29 novembre 1968, prévoyait que la convention collective devait expirer le 31 décembre 1970, en même temps que celles de dix autres entreprises de l'ex-entreprise Provincial Transport.

L'employeur soutenait, pour sa part, que l'entente était précisée, et que la date d'expiration de la convention était le 31 janvier 1971, soit un mois de plus les autres.

Il y avait de plus mécontentes sur les heures de travail. Les employés feraient dorénavant 35 heures mais seraient rémunérés pour 40 heures comme cela existait auparavant, a dit le négociateur syndical, M. Jean-Jacques Couvrette.

On a également profité de l'occasion pour régler le cas des chauffeurs d'autobus de Voyageurs Inc. pour qui le syndicat a obtenu le salaire garanti duquel on soustrairait une tournée normale et non pas ce qu'il aurait reçu ce jour-là s'il avait travaillé.

● M. Marcel Masse, ministre d'État délégué à la Fonction publique et les représentants du collège de Limoilou ont signé hier avant-midi une entente avec un des 15 collèges d'enseignement général et professionnel affiliés à la CSN. Les enseignants des collèges d'enseignement général et professionnel, on le sait, négocient cette année leur première convention collective.

23 JUIN

● Pour M. Pepin, le congrès de l'Union nationale, par son geste déstabilisé, par les dépenses excessives qu'il a suscitées et par l'esprit carnavalesque qui l'a entouré, montre bien qu'on s'achemine vers un Québec nouveau, mais un Québec nouveau qui se distingue de moins en moins des États américains, vers un Québec qui fait siennes "les valeurs les plus méprisables" de la société nord-américaine.

Le président de la CSN dans un communiqué émis hier après qu'on l'eut rejoint au téléphone, croit que tous les Québécois qui n'ont pas participé à ce carnaval ont dû se sentir profondément humiliés si vraiment on ne peut plus choisir un chef de parti dans la dignité, en s'adressant à l'intelligence plutôt qu'à leurs instincts.

Devant les millions de dollars qui ont été engloutis dans cette caricature de la démocratie, M. Pepin explique que les Québécois, à qui on a prêché l'austérité, ne comprendront plus qu'on refuse de régler des problèmes sociaux sous prétexte qu'il y a pénurie d'argent, que ce soient les enseignants, les employés d'hôpitaux, etc.

S'il y a tant d'argent pour les caisses électorales, pourquoi le gouvernement se plaint-il qu'il en manque dans le trésor de la province, se demande encore le dirigeant syndical.

● La vente de L'Unipeq et de l'Unifox, les deux immenses chalutiers de la Fédération des pêcheurs Unis du Québec, a été décidée sans consultation avec la population du territoire.

C'est du moins ce que déplore le comité exécutif du conseil régional de développement (CRD) dans un télégramme expédié au ministre provincial de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry.

La transaction, on le sait, avait été tenue secrète par la direction de la Fédération des pêcheurs Unis du Québec, jusqu'à ce qu'elle soit dénoncée publiquement par des délégués au congrès de la CSN de la Gaspésie, il y a quelques semaines.

Le président de la Fédération des Pêcheurs Unis du Québec avait alors répliqué que rien n'était encore décidé mais quelques jours plus tard, le ministre Beaudry déclarait à son tour que la vente était, se conclure avec la Booth Fisheries, une compagnie dont le siège social canadien est situé à Winnipeg et qui est contrôlée par des capitaux américains.

● M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires Culturelles, déclare que la mafia était au congrès de l'Union nationale et tentait d'influencer ou de menacer les délégués.

● Le Bureau fédéral de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN) a adopté à l'unanimité une résolution qui a été adressée au Premier ministre Jean-Jacques Bertrand dénonçant l'état policier que le gouvernement de l'Union nationale est en train d'installer au Québec, pour écraser les travailleurs à la demande d'une minorité d'exploiteurs qui ne veulent pas se soumettre aux lois de la négociation collective. Cette résolution, une des plus violentes adressées au ministre depuis qu'il a remplacé feu Daniel Johnson, dénonce les entrepreneurs et le gouvernement qui veulent perpétuer le désordre dans l'industrie de la construction.

● Les cinq associations patronales, la CSN et la FTQ n'ont pu s'entendre sur l'agenda des clauses à discuter.

● Les négociations dans le conflit de la construction ont repris ce matin dans un motel de Montréal à l'invitation du médiateur, Me Raymond Lachapelle. Dans un communiqué envoyé hier, la CSN a accepté l'offre de la reprise des négociations tout en soulignant qu'elle aurait préféré que les négociations se déroulent à Québec, ce que le ministre du Travail avait accepté dans un télégramme en date du 2 juin.

La partie patronale a proposé de continuer les séances de négociations à Montréal parce qu'elle considère cette ville comme terrain neutre. Dans un télégramme envoyé à Marcel Pepin, président de la CSN, le patronat affirme que "nous sommes convaincus que vous désirez comme nous éviter les manifestations et la violence et, par conséquent, soyez d'accord que Québec ou toute autre région en grève ne soit pas des endroits désignés dans le cas présent".

● L'usine de fabrication de chausures J. A. & M. Côté ouvrirait ses portes d'ici l'automne prochain. C'est du moins ce qui se dégage d'une assemblée tenue au Conseil central de la CSN. M. Georges Patenaude informait les délégués des syndicats sur le comité de recherches mis sur pied à la suite de la fermeture de cette usine.

Entretemps plus de 40% de ces employés sont encore en chômage et ceux qui ont pu se trouver de l'emploi c'est au prix d'un recyclage assez dur et grâce à un exil plus ou moins intéressant que cela s'est réalisé.

● Après neuf séances de négociations, les employés de Eagle-North-Rite ont approuvé les offres patronales et ont signé une nouvelle convention collective de travail vendredi le 20 juin. Ce contrat de travail couvre la période entre le 1er janvier 1969 et le 31 décembre 1971 et inclut les clauses monétaires suivantes: 16¢ par année rétroactif au 1er janvier 1969. Salaire minimum en 1969, \$1.73 - salaire maximum en 1969, \$2.90. Élimination des taux à la pièce avec protection de salaire.

● M. Léon Lepage, conseiller technique de la CSN à la Fédération de la Métallurgie, des Mines et des produits chimiques a agit comme négociateur au nom des employés. Toutes les séances de négociation se sont déroulées dans une excellente atmosphère. Gaston Soucy, président du syndicat et André Nadeau, vice-président ont participé aux négociations.

26 JUIN

● Aux dires de M. Jean-Paul Breuleux, président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, la manifestation tenue toute la fin de semaine par les délégués de l'Union nationale au congrès de chefferie a été beaucoup plus grave, à tous les points de vue, que celle organisée samedi après-midi par quelque 4.000 fonctionnaires de tous les coins de la province. Réfutant les accusations de violence et de manifestation non pacifique du SFPQ, M. Breuleux a déclaré que seulement trois membres de son syndicat avaient été arrêtés par la police et traduits en Cour, dont un en état d'ébriété "SI l'on avait fait la même chose pour les participants au congrès de l'UN, on aurait arrêté quelque 2.300 personnes en état d'ébriété. Ce fut une orgie sans pareille."

Au cours d'une conférence de presse, M. Jean-Paul Breuleux s'est principalement attaqué aux déclarations faites lundi par M. J. Alphonse Matte, directeur de la police de Québec, selon lesquelles les gens qui avaient la permission de manifester n'étaient pas de bonne foi.

● M. Matte a été injurié et complètement dans les palates. Ses commentaires ont été peu conformes à la vérité. Nous avons tenu nos engagements. "Et d'ailleurs, il commet une erreur en disant qu'il nous avait donné le permis de manifester. Nous avons dû nous adresser directement au maire Gilles Lamontagne, pour avoir cette permission, que nous avons d'ailleurs obtenue."

Tout en félicitant la sûreté municipale de Québec pour la façon dont elle s'est tirée de la manifestation de samedi dernier, M. Breuleux s'est demandé comment il se fait que M. Matte déclare que le SFPQ n'a en quelque sorte pas respecté ses engagements de manifester sans violence, alors que dès samedi soir, l'inspecteur Georges Bateau félicitait ces derniers de leur tenue.

Quant à la déclaration de M. Matte disant qu'il n'accorderait à l'avenir aucun permis de manifestation aux groupements dont il dotera "des bonnes intentions", M. Breuleux a dit que cette attitude révèle un esprit anti-démocratique et démontre de la faiblesse.

● Le conflit dans la construction qui paralyse quelque 11.000 travailleurs du Québec reste entier. La dernière séance de négociation qui s'est déroulée hier soir à Montréal, n'a duré que quelques minutes et le représentant gouvernemental, Me Raymond Lachapelle, a ajourné sa médiation pour une période indéfinie.

Les cinq associations patronales, la CSN et la FTQ n'ont pu s'entendre sur l'agenda des clauses à discuter.

La CSN s'en est tenu à quatre points principaux:

1. conventions collectives de deux ans;
2. égalisation des salaires entre les régions de la province d'ici cinq ans;
3. d'ici le 1er décembre 1969, élimination des zones de salaires qui existent encore dans certaines régions;
4. d'ici le 1er mai 1970, uniformisation des heures de travail et des régimes de vacances.

● La CSN présente son mémoire à la Commission Thinel créé par le gouvernement Bertrand pour faire enquête sur le commerce des boissons alcooliques. Les deux syndicats des employés de la RAQ se joignent à la CSN pour la présentation.

● Sherbrooke. Des individus non élus détiennent à la CSN des postes leur permettant de conduire cette centrale syndicale sur une pente dangereuse et qui ne reflète pas du tout l'opinion des membres de la base. Telles est l'accusation qu'a lancée un leader syndical de la CSN hier, lors de la séance d'ouverture du 25e congrès de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN).

Cette réunion, qui en pâture aux quelque 300 congressistes par le secrétaire de la Fédération, M. J. A. Lévesque, a été écourtée dans un silence religieux. Il n'a pas mentionné de noms.

Le président de la Fédération, M. Adrien Plourde, a voulu de son côté poser des questions précises au congrès:

Les travailleurs de la base et même les ouvriers des syndicats ont-ils présentement l'occasion d'approuver ou de désapprouver ce qui se dit ou se fait dans leur fédération ou dans la CSN?

M. Plourde a rappelé que la CSN est un patrimoine chèrement acquis par les Charpentiers, Picard, Mathieu Marchand et tous ceux qui ont œuvré à son édification pendant des années et que les membres ont le droit de s'interroger sur le présent et l'avenir de la CSN.

● Les employés de Vilas Industries Ltd., une filiale de Milon Industries Ltd. sont retournés au travail, mercredi matin à la suite d'une entente qui met un terme à la grève d'un mois qui affectait la manufacture de meuble.

Les 375 ouvriers membres d'un syndicat affilié à la CSN ont accepté un contrat de trois ans qui leur donne une augmentation de 46 cents l'heure en trois ans. Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'avec les bénéfices marginaux qui comprennent une réduction de 43 heures de travail de 45 heures à 42 heures dans la troisième année, le nouveau contrat représente une augmentation de 35 pour cent des salaires et bénéfices par rapport au contrat précédent.

● Le médiateur, Me Raymond Lachapelle, et le sous-ministre adjoint du Travail, M. Jean-Paul Savard, ont tenté, hier, mais en vain, semble-t-il, de rapprocher les parties impliquées dans le conflit de la construction.

28 JUIN

● Les négociations entre l'université Laval et le Syndicat national représentant ses 1.500 employés (CSN) pour le renouvellement de la convention collective de travail qui se termine le 30 juin, ont débuté en fin de semaine dernière.

● La Fédération des travailleurs du Québec a décidé de négocier directement avec les représentants des cinq associations patronales de la construction et de signer le plus tôt possible des conventions collectives de travail dans toutes les régions de la province.

Le leader syndical a ajouté que la FTQ avait l'intention d'ouvrir des bureaux de recrutement des travailleurs dans toutes les régions. "Le premier endroit sera Québec et ça se fera d'ici quelques jours".

● Le président de la Fédération du bâtiment et du bois, (CSN), s'en est de nouveau pris aux entrepreneurs et aux unions américaines les accusant de pactiser ensemble pour fausser le processus normal des négociations empêchant ainsi le règlement du conflit de la construction.

Reynald Carey s'en est notamment pris à M. Louis Labege qu'il a qualifié de briseur de grève.

● Le Syndicat national des employés de l'hôpital Reine Elizabeth contrat collectif avec la compagnie affilié à la CSN vient de signer un contrat collectif avec la compagnie Versaford Services Ltd, laquelle détient un sous-contrat avec l'hôpital Reine-Elizabeth. Le nouveau contrat assure aux employés du sous-contrat la parité de salaire et d'autres conditions de travail avec les employés réguliers de tous les autres hôpitaux à Québec.

● C'est à Me Robert Després de Québec que reviendra l'honneur de présider l'élaboration et la mise en place avant le 1er juillet 1970, du régime d'assurance-maladie du Québec.

Le premier ministre a rendu public le nom des onze autres personnes qui seront membres de la régie pour un mandat de trois ans.

Représentant le monde des affaires, MM. Léon Mondoux, actuel et vice-président de l'Alliance, compagnie d'assurance-vie, et Lindsay H. Place, directeur général de l'Aluminium fiduciaires Ltd.

Représentant le monde du travail, Mlle Lucie Dagenais, infirmière licenciée et conseiller technique auprès de la CSN et M. Paul Couture, 2e vice-président de l'UCC.

Représentant les professionnels de la santé, le Dr Auguste Mockle, vice-doyen de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Représentant la profession médicale, le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins du Québec, le Dr Gérard Hamel, président de la Fédération des ométi-praticiens du Québec et le Dr Gustave Auger, spécialiste à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Enfin trois fonctionnaires du gouvernement québécois ont été nommés membres de la régie: MM. René Bergeron, sous-ministre adjoint du ministère du Revenu, Marcel Casavan, sous-ministre des Finances, et Gilles D. Bergeron, sous-ministre adjoint du ministère de la Santé, de la Famille et du Bien-Être social.

● "Nous voulons savoir, à la CSN, si le ministère du Travail a l'intention de cautionner les ententes particulières qui pourraient survenir entre les unions américaines et certaines associations patronales".

La question a été posée par M. Marcel Pepin au sous-ministre adjoint du ministère du Travail, M. Jean-Paul Savard.

M. Pepin a affirmé qu'il n'avait reçu aucune réponse du ministère.

● Le ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal a annoncé hier la composition du Conseil des universités. Le président du conseil nommé pour 5 ans est M. Germain Gauthier, directeur général à la Direction générale de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Éducation.

Selon la loi du Conseil des universités adoptée en décembre 1968, le Conseil se compose en outre de neuf personnes du milieu universitaire, de quatre personnes du milieu des affaires et du travail et de deux fonctionnaires du gouvernement. Le représentant syndical est M. Jean-Guy Rodrigue, président de la Fédération des Ingénieurs et Cadres, (CSN).

30 JUIN

● Réunis en congrès à Sherbrooke, les membres de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques ont adressé à Ottawa un télégramme dans lequel ils demandent au gouvernement fédéral de maintenir ouvert le chantier maritime de la Vickers.

Outre cette démarche, les travailleurs de la métallurgie viendront en aide à leurs collègues du chantier maritime de Vickers en participant avec d'autres groupements à une grande campagne d'opinion publique.

Les délégués ont décidé d'appuyer les membres du Syndicat des employés de la Vickers à la suite d'une demande en ce sens qui leur a été présentée, samedi matin, par des porte-parole des syndicats de la Vickers.

Le télégramme expédié aux autorités du gouvernement fédéral demande le maintien d'un certain nombre d'employés de façon à empêcher la fermeture du chantier d'ici à ce que les résultats des études en cours sur toute la question de la marine marchande au Canada soient connus.

● Ayant soupé de la "contestation pure et simple" et dénonçant ces "permanents ou ces officiers" de la CSN qui abusent "de leur fonction pour faire triompher leur idéologie politique", la Fédération des travailleurs de la métallurgie demande à la centrale syndicale de se dissocier "des méthodes explosives de certains contestataires" et de reprendre en mains son autorité. Telle est l'une des principales résolutions qui ont été adoptées en fin de semaine à Sherbrooke par la fédération à l'occasion de son 25e congrès annuel.

Tout le congrès s'est déroulé à l'enseigne d'une critique systématique de la présente orientation politique de la CSN, beaucoup trop axée sur la contestation et d'une volonté de voir la centrale revenir à des positions plus sereines et moins controversées.

● En renouvelant pour une période de trois ans la convention collective de travail expirée en décembre dernier, les travailleurs de la Carey-Canadian Mines Ltd. d'East Broughton ont porté à deux le nombre des comités dans toutes les régions de la province et de poser leurs signatures au bas des ententes intervenue durant les négociations.

Les signataires pour la partie syndicale furent MM. Jeannot Picard, conseiller technique à la Fédération des travailleurs de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSN), Léon Paul Rouleau, président du syndicat national de l'amiante d'East Broughton Inc., Rosario Roy, secrétaire, Réal Côté, trésorier, Réjean Paquet et Lucien Chabot, vice-président ainsi que le directeur des employés salariés, M. Jean-Guy Cloutier.

Suite de la page 1: Avis du conseil...

D'abord, il y eut des objections voulant que les Conseils de développement scolaire ajoutent à notre structure scolaire un nouveau palier de bureaucratie non nécessaire. Récemment, cependant, les opinions se sont modifiées et maintenant on admet généralement le principe que c'est à ce niveau que l'on peut le mieux coordonner la planification, la taxation, le transport et certains autres aspects de l'administration. Le Conseil supérieur de l'Éducation est d'accord avec la recommandation du Rapport du Conseil de reconstruction scolaire de l'île de Montréal pour qu'un Conseil de développement scolaire soit constitué pour l'île de Montréal avant septembre 1969. Il croit que le temps est aussi venu d'étendre

cette réforme à la région métropolitaine de Québec et au reste de la province.

Au cours des deux dernières années, des bureaux régionaux ont été organisés dans neuf des régions et on leur a confié, semble-t-il, des responsabilités de conseil et de supervision. Ces derniers, de l'avis du Conseil, devraient être repensés à la lumière de la création des Conseils de développement scolaire.

Recommandation 3
Le Conseil supérieur de l'Éducation recommande que les conseils de développement scolaire soient établis dans toutes les régions administratives de la province et que

l'élection des membres de ces conseils se fasse selon des principes démocratiques.

IV LA REVISION DES LOIS DE L'ÉDUCATION

Il est bien évident que pour réaliser les réformes que le Conseil supérieur de l'Éducation recommande, le gouvernement devra adopter des nouvelles lois ou amender les lois existantes.

Dans le premier volume du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, on formule ce qui suit:

"Nous suggérons qu'on fasse une révision

complète et une nouvelle rédaction de toutes les lois concernant l'éducation."

(Vol. 1, recommandation no 15).

Ceci n'a pas été fait et, en conséquence, il y a un manque de concordance et même des contradictions dans la présente législation. Dans leur teneur actuelle, les lois de l'éducation ne sont pas adaptées aux principes d'un système pluraliste d'éducation et toute reconstruction nécessiterait non seulement une série d'amendements mais une révision complète de la loi.

Recommandation 4
Le Conseil supérieur de l'Éducation recommande:

A) Qu'une législation adéquate soit adoptée pour réaliser les objectifs mentionnés;

B) Que l'on procède sans retard à une révision complète de toutes les lois de l'éducation.

Les trois premières recommandations concernant les Comités scolaires, l'unification de l'administration des niveaux élémentaire et secondaire, et les Conseils de développement scolaire dans les régions administratives, peuvent être organisés dans tous les milieux de la province, y compris les régions de Québec et de Montréal. C'est dans ce sens que le Conseil supérieur de l'Éducation les propose.

LA CONSTRUCTION: UNE LUTTE ÉPIQUE

Un exposé des principes qui ont guidé l'action conjointe des syndicats de la construction, de la Fédération du bâtiment et de la CSN dans une des plus difficiles actions syndicales de notre temps — la sécurité d'emploi dans la construction.

La lutte dans la construction c'est plus qu'une négociation, c'est une véritable révolution sociale et, encore une fois, la CSN bat la marche!

Tous les syndicats de la construction de la province sont de la bataille, tous les Conseils centraux.

L'année de la sécurité d'emploi dans la construction

Le président de la CSN, Marcel Pepin, déclare que nous avons la chance cette année de régler un problème social majeur, celui de l'insécurité d'emploi des travailleurs de la construction. Cette chance, elle nous est donnée par les négociations qui commencent en vertu de la nouvelle loi des relations de travail dans l'industrie de la construction (bill 290).

«Si les syndicats de la construction affiliés à la CSN n'obtiennent pas cette sécurité d'emploi, a dit M. Pepin, nous ne serons pas signataires des conventions collectives qui doivent conduire aux décrets. Nous avons le droit, en vertu du bill 290, de ne pas signer les conventions qui ne nous conviennent pas. Et les conventions ne nous conviennent pas si elles ne comportent pas le mécanisme que nous proposons pour assurer la sécurité d'emploi des travailleurs.

Alors comme toutes les parties doivent signer pour qu'il y ait un décret, il n'y aura pas de décret si nous ne signons pas. Nous sommes conscients de la gravité de cette décision que nous annonçons publiquement, mais nous estimons que l'effort doit être fait cette année pour obtenir non pas des augmentations théoriques sur papier, mais la sécurité d'emploi pour les travailleurs les plus mal pris de tous les travailleurs organisés. Et je me demande pourquoi il pourrait y avoir de l'opposition de la part du gouvernement, de la part des associations patronales ou de la part d'autres associations syndicales à l'objectif que nous poursuivons dans la construction».

M. Pepin a fait ces déclarations au cours d'une conférence de presse sur la sécurité d'emploi dans l'industrie de la construction. Il a expliqué que les problèmes de la construction ne sont pas nouveaux, mais que ce qui est nouveau, c'est la précision des chiffres qui donnent une image concrète de la situation comme nous n'en avons jamais eue auparavant. Voici le document d'information qui a été remis aux journalistes lors de la conférence de presse du 5 mars.

La sécurité d'emploi dans l'industrie de la construction par les bureaux de placement conjoints

(Conférence de presse de la CSN, de la Fédération du bâtiment et du bois et du Syndicat de la construction de Montréal)

Des taux de salaire de 4 dollars de l'heure dans la construction, ça paraît bien. Mais quand les ouvriers travaillent seulement quatre à six mois par année, ils ne peuvent même pas se faire 4,000 dollars. La population pense qu'on exagère quand on dit que les ouvriers de la construction travaillent seulement quatre à six mois par année. Mais les chiffres sont là pour le prouver. Voici quelques exemples appuyés sur les chiffres du comité conjoint de la construction pour la région de Montréal.

Ces exemples visent à montrer la cause première de l'insécurité des travailleurs de la construction, soit le surplus de main-d'œuvre. Il y a bien d'autres causes, comme l'insolvabilité d'un grand nombre d'entrepreneurs, le caractère temporaire des chantiers de construction, les changements rapides dans les méthodes de construction et les sortes de matériaux, l'abus des contrats à forfait, etc... Mais aujourd'hui nous nous attacherons à la cause première de l'insécurité.

Un premier exemple détaillé, les briqueteurs En 1968

Taux de salaire: 4.35 dollars

Revenu théorique pour 2,000 heures dans l'année: 8,700 dollars (50 sem. de 40 hrs)

Moyenne de revenu réel par briqueteur: 3,772.00 dollars

Voici comment cela s'explique.

Nombre de briqueteurs actifs: 1,937 (c'est-à-dire tous ceux qui ont travaillé dans l'année)

Nombre d'heures travaillées par ces 1,937 briqueteurs: 1,700,307

Moyenne d'heures par briqueteur: 877 (c'est-à-dire à peu près cinq mois d'ouvrage)

En 1967

Taux de salaire: 3.85 dollars et 4.10 dollars (disons 3.98 dollars pour l'année)

Revenu théorique pour 2,000 heures dans l'année: 7,960.00 dollars

Moyenne de revenu réel par briqueteur: 3,625.00 dollars

Voici comment cela s'explique.

Nombre de briqueteurs actifs: 2,088

Nombre d'heures travaillées par ces 2,088 briqueteurs: 1,964,279

Moyenne d'heures par briqueteur: 940 (c'est-à-dire un peu plus de cinq mois d'ouvrage)

On constate qu'en 1968, il aurait suffi de 850 briqueteurs pour faire le même ouvrage s'ils avaient travaillé 2,000 heures chacun. Et en 1967, il aurait suffi de 982 briqueteurs.

Disons que bon an mal an, il faudrait 1,000 briqueteurs pour répondre aux besoins de l'industrie de la construction dans la région de Montréal. Et effectivement, on constate que de mois en mois, il n'y a guère plus de 1,000 briqueteurs à l'ouvrage. Voici les chiffres pour l'année 1968:

Janvier, 1,015 briqueteurs à l'ouvrage; février, 1,117; mars, 1,333; avril, 1,236; mai, 1,315; juin, 1,316; juillet, 1,373; août, 1,385; septembre, 1,239; octobre, 1,249; novembre, 1,335; décembre, 1,102.

On voit que le nombre de briqueteurs est assez stable d'un mois à l'autre, ce qui laisse entendre que la construction n'est plus une industrie saisonnière. En fait, on retrouve la même stabilité dans tous les métiers. C'est un facteur important à retenir pour ceux qui cherchent une solution à l'insécurité des travailleurs de la construction. On ne saurait désormais expliquer tous les maux de la construction par les cycles saisonniers.

Il y a encore des cycles saisonniers, mais ils sont beaucoup moins prononcés qu'on pourrait le croire. Et avec un peu de planification, on pourrait sûrement les éliminer complètement. Au mois d'août par exemple, il y avait 1,385 briqueteurs à l'ouvrage. C'était le sommet. Mais même là, ces briqueteurs n'ont pas fait l'équivalent de quatre semaines complètes dans le mois. Ils ont travaillé 139 heures chacun en moyenne, quand ils auraient dû travailler 160 heures pour faire quatre semaines complètes. Par contre, les 1,015 briqueteurs qui étaient à l'ouvrage au mois de janvier ont travaillé 82 heures en moyenne.

Même si on acceptait comme inévitable la variation dans le volume d'ouvrage entre janvier et août, il aurait suffi de 1,250 briqueteurs en 1968 pour répondre aux besoins de l'industrie dans la région de Montréal, en tenant compte du sommet du mois d'août. Ces 1,250 briqueteurs auraient travaillé 1,360 heures en moyenne, c'est-à-dire environ neuf mois, et ils auraient gagné 5,900.00 dollars au lieu de 3,772.00 dollars. Et pour le public, ça n'aurait pas coûté plus cher.

Autres exemples

(Sur la première ligne, les chiffres de 1968; sur la deuxième ligne, les chiffres de 1967. Dans la dernière colonne, on donne le nombre d'ouvriers qui étaient à l'ouvrage au mois de mars. Ceci donne une idée de l'écart considérable qui existe toujours entre le nombre d'ouvriers disponibles et le nombre d'ouvriers qui sont au travail à un moment donné.)

METIER	TAUX HORAIRE	REVENU THEORIQUE	MOY. DU REVENU REEL	OUVRIERS ACTIFS	MOY. HEURES PAR OUV.	OUV. A L'OUV. EN MARS
Couvreur (asphalte et gravier)	3.91	7,820	3,836	407	993	290
	3.66	7,060	3,877	427	1,132	271
Electriciens	4.55	9,100	5,575	3,217	1,245	2,292
	3.65 et 3.95	7,600	5,384	3,822	1,369	2,695
Maçons	4.35	8,700	1,628	41	392	19
	3.85 et 4.10	7,960	1,882	45	487	16
Journaliers	3.32	6,640	2,698	11,192	823	5,499
	2.92 et 3.12	6,040	2,364	15,078	811	6,363
Peintres	4.04	8,080	3,016	3,473	754	1,592
	3.54 et 3.79	7,320	3,028	3,855	858	1,829
Plâtriers	4.35	8,700	3,905	766	911	551
	3.85 et 4.10	7,960	3,646	903	951	621
Plombiers	4.55	9,100	5,967	4,013	1,331	2,792
	3.85 et 4.25	8,100	5,690	4,094	1,368	2,744
Menuisiers	4.14	8,280	3,685	10,114	902	6,183
	3.64 et 3.89	7,520	3,578	11,894	984	6,836
Conducteurs de pelle mécanique	4.42	8,840	4,172	372	956	235
	3.92 et 4.17	8,070	3,916	424	998	170

En planifiant un peu plus, on aurait pu s'arranger avec 1,000 briqueteurs qui auraient travaillé 1,700 heures en moyenne, soit dix mois et demi, et qui auraient gagné 7,400.00 dollars au lieu de 3,772.00 dollars.

On ne peut régler tous les problèmes avec la même solution

La situation décrite dans les exemples que nous venons de donner, c'est la même dans tous les métiers. En réalité, la majorité des travailleurs de la construction gagne moins de 4,000 dollars par année, ce qui veut dire quatre à six mois d'ouvrage. En 1968, la moyenne de salaire a dépassé 4,000 dollars seulement 20 métiers sur 64.

Vous pensez sans doute que la majorité des ouvriers se retrouve dans ces 20 métiers chanceux, mais ce n'est pas le cas: 11,720 ouvriers ont travaillé dans les 20 métiers où la moyenne de salaire a dépassé 4,000 dollars et 41,076 ouvriers ont travaillé dans les autres métiers. Vous pensez aussi probablement que les 20 métiers chanceux, ce sont les métiers-clé de la construction, mais pas nécessairement. Des métiers aussi importants que menuisier, plâtrier, peintre, briqueteur, maçon, couvreur, etc., ne sont pas dans les 20.

Il y a eu 52,796 ouvriers de la construction qui ont travaillé dans la région de Montréal en 1968. Ces ouvriers ont travaillé 49,668,608 heures, ce qui veut dire 940 heures chacun en moyenne. On est loin d'une année régulière de travail de 2,000 heures. Ceci veut dire qu'en 1968, il y aurait eu de l'ouvrage pour 24,834 ouvriers de la construction dans la région de Montréal, si ces ouvriers avaient travaillé 2,000 heures chacun. Et en supposant 1,500 heures par ouvrier, c'est-à-dire neuf mois, il y aurait eu de l'ouvrage pour 33,112 ouvriers.

C'est là le problème. Il y a un surplus de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. C'est ce problème qu'il faut corriger, et qu'on peut corriger seulement par les bureaux de placement conjoints, on verra pourquoi.

Si les gouvernements et les investisseurs privés avaient des programmes de construction planifiés pour occuper 52,000 ouvriers à l'année longue dans la région de Montréal ou même pendant seulement neuf mois, le problème se réglerait de lui-même. Mais les gouvernements qui laissent grimper le taux de chômage jusqu'à 15 ou 20 pour cent dans certaines régions ne sont pas encore disposés à appliquer une vraie politique de plein-emploi.

Alors la chose à faire dans l'immédiat, c'est de réduire le nombre de travailleurs pour que les professionnels de la construction, ceux qui ont investi plusieurs années de leur vie dans cette industrie, bien souvent après avoir passé par les centres d'apprentissage et avoir accepté les bas salaires de la période d'apprentissage en pensant qu'un bon métier leur procurerait la sécurité d'emploi, pour que ceux-là puissent gagner leur vie comme dans une usine ou comme dans un bureau.

La construction doit cesser d'être le refuge des travailleurs occasionnels qui ont un autre moyen de gagner leur vie, et qui viennent se faire un supplément de revenu sur les chantiers au détriment de ceux qui n'ont que la construction pour vivre. Exemple, les cultivateurs qui ne peuvent arriver sur leur terre, les débardeurs en hiver, les travailleurs d'usine en chômage, et même les enseignants en vacances, les policiers et les pompiers.

On dira qu'une telle élimination pourra causer des injustices envers ceux qui seront éliminés. Sans doute. Mais à cela nous répondons qu'on ne peut régler tous les problèmes avec la même solution. Trouvons une

bonne solution pour les vrais travailleurs de la construction ceux qui n'ont pas d'autre moyen de gagner leur vie, et trouvons une bonne solution pour les cultivateurs qui ne peuvent arriver sur leur terre, pour les travailleurs d'usine qui chôment régulièrement deux ou trois mois par année, etc.

En démêlant ainsi les problèmes, ça obligera les gouvernements et les groupes concernés à prendre leurs responsabilités, de sorte que les solutions viendront plus vite.

Les travailleurs de la construction, pas plus que l'importe quel autre groupe dans la société, n'ont à assumer seuls le coût de l'assistance sociale aux chômeurs. Comme tout le monde, ils assument déjà leur part par les taxes qu'ils payent malgré leur bas salaire. Alors ils n'ont pas, en plus, à partager leur salaire avec les chômeurs.

Il faut appliquer à l'industrie de la construction les mêmes règles de sécurité d'emploi qui sont admises dans les usines ou les bureaux. Si dans une usine il y a de la place pour 500 employés, on n'en engage pas 1,200 sous prétexte qu'il y en a 700 qui attendent à la porte. S'il y en a 700 qui attendent à la porte, ça devient un problème de chômage qu'il faut régler avec une autre solution. Même chose dans la construction: s'il y a de l'ouvrage pour 25,000 travailleurs à Montréal, il ne faudra plus en engager 52,000.

La sécurité d'emploi par les bureaux de placement conjoints

Comment éliminer les travailleurs en trop? — C'est ici qu'interviennent les bureaux de placement conjoints. L'élimination devra se faire en vertu de critères connus et acceptés par les travailleurs de la construction, et appliqués par les bureaux de placement.

Nous proposons que la priorité absolue soit accordée à ceux qui ont travaillé un certain nombre d'heures dans leur métier et dans leur région au cours des cinq dernières années. Ce nombre d'heures pourrait être déterminé par les travailleurs eux-mêmes en assemblée. Les travailleurs qui auraient travaillé le nombre d'heures requis, auraient le statut de régulier, ce qui leur donnerait la priorité absolue dans l'emploi. Les autres travailleurs, qu'on pourrait appeler occasionnels, on ferait appel à eux dans les périodes de pointe ou pour les cas d'urgence.

Pour accorder la priorité absolue aux travailleurs réguliers, il faut évidemment un contrôle sur l'embauche. Car si ce contrôle n'existe pas, les employeurs continueront à engager n'importe qui à n'importe quelles conditions, à des conditions inférieures souvent à celles du décret ou de la convention collective, comme cela se pratique actuellement. Et le désordre continuera dans la construction.

Notre conviction, c'est que le seul moyen d'assurer un contrôle efficace sur l'embauche, c'est par le bureau de placement conjoint, c'est-à-dire administré conjointement par les syndicats de la CSN et ceux de la FTQ. D'ailleurs là où les travailleurs de la construction ont réussi à gagner la sécurité d'emploi, au Canada ou aux Etats-Unis, ce fut par les bureaux de placement syndicaux. Ici dans le Québec, étant donné qu'il y a deux centrales ouvrières et que le bill 290 pose le principe de la dualité syndicale dans la construction, nous proposons que les bureaux de placement soient conjoints.

Dans ces bureaux de placement (un par région), on dresserait la liste des travailleurs réguliers pour chaque métier, suivant l'ordre qu'ils s'inscriraient. Et quand un employeur aurait besoin d'un menuisier par exemple, ce serait le premier sur la liste qui serait engagé, c'est-à-dire en pratique, celui qui chômerait depuis le plus longtemps. Et les mises

à pied seraient faites dans l'ordre inverse du rappel au travail. Ce serait une façon de respecter une certaine forme d'ancienneté, qui est très difficile d'application dans la construction.

Les ouvriers seraient rappelés au travail quand viendrait leur tour, qu'ils soient de la CSN ou de la FTQ. L'idée, c'est de relier le placement au statut de travailleur régulier, et non pas à l'allégeance syndicale. C'est là la seule façon d'éliminer les luttes intersyndicales dans la construction, en laissant aux travailleurs la pleine liberté d'adhérer au syndicat de leur choix, conformément à l'esprit de la nouvelle loi des relations de travail dans la construction (bill 290).

Les bureaux de placement seraient la clé de la sécurité d'emploi dans la construction:

- 1) Pour donner la priorité aux travailleurs réguliers;
- 2) Pour donner la priorité à la main-d'œuvre régionale;
- 3) Pour faire respecter la convention collective ou le décret.

Et si nous n'obtenons pas cette clé-là, les conventions collectives qu'on pourra négocier seront encore irréprochables sur le papier, mais inapplicables sur les chantiers.

Quand nous avons combattu certaines dispositions du bill 290 devant un comité spécial de l'assemblée nationale, au mois de décembre, nous avons essayé de convaincre le gouvernement que le bill ne pourrait pas ramener la paix dans l'industrie de la construction parce qu'il n'éliminait pas les causes des conflits, c'est-à-dire l'insécurité des travailleurs. Et pour accorder un minimum de sécurité aux travailleurs, nous avons demandé au gouvernement de prévoir les bureaux de placement conjoints dans le bill.

Nous avons la même opinion aujourd'hui. Nous pensons que seuls les bureaux de placement pourraient rendre le bill viable. Voilà pourquoi les négociations qui commenceront seront celles de la sécurité d'emploi par les bureaux de placement conjoints. Nous voulons une clé pour assurer un minimum de sécurité aux travailleurs de la construction. Cette clé, c'est le bureau de placement conjoint. On ne nous en a pas proposé d'autre, et nous n'en voyons pas d'autre. Sans cette clé-là, les négociations qui commenceront dans la construction ne voudront rien dire pour les travailleurs concernés, et le désordre continuera.

Marcel Pepin,
président de la CSN,

Raynald Carey,
président de la Fédération
du bâtiment et du bois (CSN),

Horace Laverdure,
président du Syndicat de la
construction de Montréal (CSN),

Florent Audette,
administrateur du Syndicat de
la construction de Montréal
(CSN),

Michel Chartrand,
conseiller technique au
Syndicat de la construction
de Montréal et président du
Conseil central de Montréal
(CSN).

Les fermetures d'usines peuvent se faire dans un climat plus humain

Exemple: l'usine Deschênes à Arvida
(Ce texte a été rédigé par le ministère Fédéral de la main-d'oeuvre)

Les travailleurs de l'Usine Deschênes à Arvida ont été reclassés pour occuper de nouveaux emplois à la suite de la fermeture du centre expérimental de l'Alcan en novembre 1967. Quatre employés seulement n'occupaient pas encore un poste permanent lors de la dernière réunion du Comité de Reclassement. Ce comité est responsable en grande partie d'avoir mené à bonne fin le reclassement des 190 travailleurs de la production, licenciés par suite de la cessation des activités de l'usine, révèle le rapport final du Comité rendu public aujourd'hui par le Ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

En annonçant la publication du rapport M. Gabriel Beaudry, Directeur régional de ce ministère dans le Québec, a souligné que le reclassement des travailleurs s'est effectué avec succès grâce au travail d'un comité formé par les représentants de quatre parties, soit: l'Aluminium Laboratories Limited, aujourd'hui connue sous la raison sociale de la société "Recherche et Développement de l'Alcan Ltée", le Syndicat national des employés du laboratoire de recherches, Arvida (C.S.N.), le Ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec.

L'exploitation de l'Usine Deschênes, commencée en novembre 1961, était orientée vers la recherche d'un procédé de réduction directe pour séparer l'aluminium de son minerai à raison d'une tonne d'aluminium l'heure. L'Aluminium Laboratories Ltd a été forcée d'annoncer la cessation des activités de cette usine expérimentale en septembre 1967 vu les fortes dépenses encourues et l'impossibilité d'atteindre les normes de rentabilité en dedans d'un nombre acceptable d'années.

M. Beaudry a déclaré, au nom du Ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, que l'intérêt et la participation active de la Société et du Syndicat dans les travaux du Comité ont grandement facilité le reclassement des employés. "En plus d'avoir recherché et proposé elle-même de nouvelles occasions d'emploi pour ses travailleurs licenciés, la Société a établi un véritable précédent sur le plan régional en versant plus de \$500,000.00 en indemnités de licenciement aux employés bien qu'elle n'était pas tenue contractuellement de payer ces indemnités", a souligné M. Beaudry.

La direction de la Compagnie et le Syndicat national des employés du laboratoire de recherches avaient fait appel aux Centres de Main-d'oeuvre du Canada pour les aider à trouver de nouveaux emplois pour les travailleurs de l'Usine Deschênes lors de l'annonce de sa fermeture.

Le Service Consultatif de la Main-d'oeuvre du Canada, service du Ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, suggéra la formation d'un comité groupant la Compagnie, le Syndicat et une participation gouvernementale à titre de conseiller. Au même moment la Société fit appel au Ministère

du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec qui accepta de participer à la formation du Comité et de mettre tous ses services à sa disposition. De tels comités s'étaient avérés utiles ailleurs au Québec: à la compagnie Duntar pour leurs usines de Portneuf et de Windsor Mills et à la Dominion Textiles à Montréal, pour ne citer que deux exemples.

Le Comité siégea à plusieurs reprises au cours de son mandat et jusqu'au 3 décembre 1968, date à laquelle il terminait ses travaux et résumait la situation comme suit: des 233 employés de l'usine, 43 étaient retenus au service de la Société Recherche et Développement de l'Alcan, soit à Arvida, soit à Montréal ou encore à Kingston en Ontario; des 190 travailleurs de la production qui ont été congédiés, 86 occupaient un emploi approprié.

Parmi ces '90 travailleurs les plus touchés par la fermeture de l'usine, 35 ont profité des programmes de mobilité et 34 ont suivi des cours de formation, en vertu des lois et de l'aide du gouvernement canadien. Le Ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a contribué \$61,134.40 à la formation professionnelle et \$61,764.51 à la mobilité de la main-d'oeuvre, soit un montant global de \$122,898.91.

Le Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec participa d'une manière particulière à l'orientation des travailleurs et à l'organisation des cours de formation. Il accepta de partager, avec le Ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, le Syndicat et la Compagnie, les frais des travaux du Comité proprement dit, frais qui s'élevaient à une somme totale de \$4,000. Il partagea également une partie du coût de mobilité des employés qui ne pouvaient pas bénéficier des avantages du programme général de mobilité.

Le Comité de Reclassement, selon l'accord intervenu le 27 septembre 1967, devait remplir les fonctions suivantes: étudier les besoins des employés congédiés et les aider à trouver un nouvel emploi dans leur propre sphère d'activités ou encore, modifier leur choix occupationnel afin d'améliorer leurs chances d'emploi. Il appartenait donc au Comité d'envisager une action concrète pour chacun des travailleurs en ce qui avait trait à l'emploi, aux besoins de formation ou de mobilité.

Les détails concernant la procédure suivie par le Comité, les difficultés qu'il a rencontrées, les modalités de financement, l'aide et les programmes gouvernementaux auxquels il a pu recourir sont tous clairement définis et analysés dans le "Rapport Final du Comité de Reclassement de l'Usine Deschênes, Arvida". Il y a lieu de croire que les méthodes et les solutions élaborées dans ce rapport seront une source de renseignements utiles à l'ensemble des administrateurs et travailleurs d'entreprises et d'industries qui auront à résoudre un jour des problèmes du même genre.

(Le texte de ce rapport est disponible à la bibliothèque de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal).
1 mai 1969

L'OIT ET LES TRAVAILLEURS

par MARCEL PEPIN

président de la Confédération des syndicats nationaux

L'OIT (organisation internationale du travail) CÉLEBRE cette année son 50e anniversaire de fondation. Il est heureux que cet anniversaire soit souligné avec force et prestige. Il est intéressant de noter aussi que tous les états-membres, au nombre de 118, rappellent cet événement par des programmes et des manifestations appropriées. Le Canada a décidé d'embrasser le pas et lui aussi célébrera dignement le 50e anniversaire de fondation de l'OIT.

En dépit du fait que nous pouvons nous élever avec justesse contre quelques politiques de l'OIT ou encore souligner la routine qui parfois semble embarrasser son rouage, la Confédération des syndicats nationaux, est fière de s'associer à tant d'autres organisations ouvrières pour commémorer cet événement. Depuis déjà fort longtemps, la CSN ne se contente pas de suivre de près l'OIT mais participe chaque année à la conférence annuelle. Dans le passé, un permanent de la CSN a pu apporter son aide à des groupes de travailleurs de pays en voie de développement. Cette aide technique qui s'est opérée par l'intermédiaire des services techniques de l'OIT, visait à une meilleure formation syndicale de travailleurs du tiers-monde. La CSN est disposée à continuer cette collaboration puisqu'elle considère qu'une des réalisations majeures de l'OIT a justement consisté à mettre au monde des programmes d'assistance technique qui ont sûrement apporté un support efficace à l'expansion syndicale et donc ont servi au respect des hommes dans la société.

En effet, l'OIT est à la source de nombreuses améliorations dans la condition de vie des travailleurs du monde entier. Il serait fastidieux d'établir une énumération complète des conventions adoptées par la Conférence internationale du travail, mais je ne peux m'empêcher d'en rappeler deux, soit celle portant sur les heures de travail (40 heures par semaine) et celle pour garantir l'exercice de la liberté syndicale. Ces deux Conventions et de nombreuses autres ont eu des effets dans de nombreux pays du monde entier. Nous sommes toutefois conscients que l'OIT ne dispose pas de moyens coercitifs pour faire appliquer par les états-membres ces Conventions. Aussi, nous apparaît-il souhaitable que dans la re-

cherche d'une amélioration de ses structures et de son efficacité, ce problème de l'application des conventions trouve une solution véritable afin que les états-membres ne puissent plus se dérober devant leurs engagements.

Le statut des pays comme le Canada où la juridiction du travail, en raison de la constitution nationale est réservée aux provinces, doit être revu par rapport aux relations avec l'OIT. En effet, les conventions adoptées par la conférence engagent notre pays dans un domaine où il n'a qu'une faible partie de juridiction et les provinces, qui possèdent cette juridiction, ne sont pas quant à elles engagées. Il serait impérieux au nom de la protection des travailleurs de revoir cette situation et d'y apporter des corrections rapides.

La forme tripartite des réunions de la conférence doit être sauvegardée bien que des améliorations importantes soient nécessaires pour rendre moins lourdes et moins arides les procédures de la conférence. Il est jusqu'à un certain point déplorable que la constitution de bloc, au sein de la conférence, parmi le groupe des travailleurs, empêche l'organisation de donner son plein rendement. Il s'agit alors d'un problème de travailleurs mais qui a des répercussions sur l'efficacité même de la conférence et sur son rôle futur.

Aussi, faudra-t-il envisager à brève échéance un changement structurel d'envergure de façon à assurer que dans tous les organes directeurs de l'OIT, toutes les tendances internationales soient représentées. Autrement, il y a risque que l'OIT devienne un "club réservé".

L'OIT et tous les états-membres sont devenus une machine très considérable. N'en serions-nous pas au point où la réflexion qui a cours depuis quelques années devrait se poursuivre rapidement, afin d'éviter que les procédures et la forme deviennent plus importantes que le fond des questions.

D'autres critiques constructives pourraient être soulevées à ce moment. Il n'en reste pas moins que l'OIT a rempli une mission importante et elle peut encore dans l'avenir, si elle sait s'adapter, jouer un rôle de premier plan dans le respect du droit des hommes et de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. C'est dans cet optique que nous devons tous travailler.

PRIORITES

Les priorités de l'action politique à la CSN: L'assurance-maladie, l'assurance-automobile, le téléphone et le gaz naturel, ainsi que la formation de comités dans les municipalités.

La session du conseil Confédéral de la CSN qui s'est déroulée à Québec a mis l'accent sur l'action politique non-partisane.

Plusieurs décisions importantes concernant ce secteur d'activités de la centrale ont en effet été prises pendant cette réunion de trois jours de l'organisme - directeur suprême de la CSN entre les congrès biennaux.

C'est ainsi qu'avec la nomination prochaine d'un deuxième permanent affecté exclusivement par la CSN à l'action politique, les permanents attachés au 20 conseils centraux que compte la centrale dans toutes les régions du Québec se voient obligés par une décision du conseil Confédéral de consacrer un minimum de deux jours par semaines à l'action politique.

Le conseil a aussi précisé les objectifs des comités d'action politique de la CSN.

L'objectif prioritaire d'ici le congrès confédéral de 1970 est de multiplier dans le plus grand nombre possible de municipalités du Québec d'ici les prochains mois les comités d'action politique composés de salariés.

L'assurance-maladie, l'assurance-automobile, le téléphone et le gaz naturel feront aussi l'objet de recherches, de publicité et d'informations afin de sensibiliser les militants syndicaux en vue d'action à entreprendre.

C'est ainsi qu'une résolution adoptée par le conseil signale l'importance de suivre de près l'élaboration du régime d'assurance-maladie afin que, malgré sa promesse, le gouvernement de l'union nationale ne la sacrifie pas ou en retard de l'adoption derrière le paravent de l'équivalence fiscale.

Tout comme l'avait fait le président de la CSN, M. Marcel Pepin, au lendemain de la présentation du budget par le ministre des finances, M. Paul Dozois, la résolution demande que les centrales syndicales et les travailleurs en général soient représentés convenablement sur le conseil d'administration de la région de l'assurance-maladie qui doit être constituée par une loi prochainement. Effectivement le gouvernement a nommé un représentant de la CSN, Mlle Lucie Dagenais de l'Alliance des infirmières (CSN).

La présentation des salariés sur les conseils d'administration des hôpitaux.

Les 150 membres du conseil Confédéral ont aussi adopté une résolution pour que les comités d'action politique dans les municipalités et les 20 conseils centraux de la CSN amorcent une campagne visant à assurer une représentation adéquate des salariés sur les conseils d'administration des hôpitaux du Québec.

"Il y a risque de conflits d'intérêt lorsque marchands, médecins, communautés religieuses ou individus qui ont exploité et exploitent encore des secteurs du régime hospitalier sont seuls à l'administrer", estime la résolution qui signale que les salariés constituent la majorité de la population, donc défraient la principale partie des frais hospitaliers et consomment ces services.

Par ailleurs, le conseil Confédéral a fixé aux comités locaux d'action politique l'objectif d'organiser des campagnes contre la hausse du prix de l'essence à l'exemple des syndiqués de la CSN de Victoriaville et d'Amos qui en ont mené avec succès dernièrement. Seules des campagnes populaires permettent des pressions efficaces pour mettre à la raison les grosses compagnies pétrolières et leurs intermédiaires, les propriétaires de stations-service", note la résolution.

CONSTRUCTION MOT D'ORDRE

Mot d'ordre du président Marcel Pepin: Que ceux qui sont pour l'insécurité d'emploi, le désordre et l'anarchie dans l'industrie de la construction restent avec le ministre Bellemare: Mais la CSN luttera jusqu'au bout pour que ces travailleurs vivent dans des conditions humaines.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a indiqué la détermination de la centrale syndicale et de ses militants à mener jusqu'au bout la lutte entreprise pour obtenir la sécurité d'emploi dans cette industrie.

Après l'adoption la veille d'un vigoureux programme d'action politique qui mettra notamment sur la sellette les 108 députés de l'assemblée nationale, le président Marcel Pepin a conclu une session de trois jours que le conseil confédéral de la CSN a tenu à Québec en lançant un mot d'ordre aux militants que compte la CSN dans toutes les régions du Québec.

FAITS SAILLANTS

DU CONSEIL CONFÉDÉRAL DE MAI

Que ceux qui sont pour l'insécurité d'emploi, le désordre et l'anarchie dans l'industrie de la construction restent avec le ministre Bellemare, nous, nous lutterons jusqu'au bout pour le triomphe de conditions de travail humaines dans le bâtiment.

On sait que la CSN a entrepris une campagne pour la sécurité d'emploi dans la construction par l'instauration de bureaux de placements syndicaux qui, comme partout ailleurs en Amérique du Nord, permettraient de contrôler la main-d'oeuvre qui est beaucoup trop nombreuse dans ce secteur. Les bureaux de placement accorderaient priorité aux professionnels de la construction et obligerait les employeurs à cesser de congédier leurs employés au moindre prétexte.

Le gouvernement de l'union nationale a refusé en décembre d'inscrire l'application de cette mesure dans la nouvelle loi qu'il a fait adopter pour l'industrie de la construction.

Plusieurs membres du conseil Confédéral ont dénoncé les conditions de travail inhumaine qui prévalent encore aujourd'hui sur la plupart des chantiers de construction du Québec. Plusieurs exemples ont été apportés ou la vie même des travailleurs était constamment en danger.

En clôturant la session du conseil Confédéral, le président Pepin a déclaré aux 150 dirigeants que la CSN continuera à combattre sur tous les fronts de l'injustice sociale au Québec. Il s'est dit convaincu qu'en agissant ainsi la centrale de 225,000 membres répartis dans toutes les régions rendait un service indigne au québécois. "Nous continuerons à mettre les appétits des gros et des gens au pouvoir en échec. C'est fatigant par moment pour nos dirigeants et nos militants d'être ainsi constamment sur la brèche. Il serait bien plus aisé de laisser passer certaines choses en douce. Mais nous n'avons pas le choix si nous voulons continuer à jouer notre rôle, celui qu'attend que nous jouions la communauté québécoise en particulier et canadienne en général".

CONGEDIEMENT LOYER

La CSN demande que le gouvernement rende public le rapport de l'enquête sur le congédiement de M. Maurice Loyer par la Mattagami Lake Mines

Le conseil Confédéral de la CSN a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement Québécois de rendre public le texte du rapport effectué sur le congédiement du commissaire Maurice Loyer par la Mattagami Lake Mines, une filiale de la Noranda Mines, parce qu'il avait défendu les droits de ses concitoyens francophones à la commission scolaire de Mattagami, une ville de nord-ouest québécois dominée par des intérêts anglophones.

Le proposeur de la résolution, M. Roger Desloges, du conseil central de Montréal, a expliqué que l'enquête décrétée par le gouvernement provincial avait été faite en vertu de la loi de discrimination dans l'emploi dont l'administration relève de la commission du salaire minimum.

M. Desloges a révélé aux 150 membres du conseil Confédéral que les enquêteurs gouvernementaux ont effectivement trouvé que M. Loyer avait été victime de discrimination et ils s'apprétaient à faire rapport dans ce sens lorsque des hauts fonctionnaires du ministère du travail, un sous-ministre notamment, sont intervenus pour faire observer que M. Loyer n'était pas inclus dans les catégories d'employés protégées par la loi puisqu'il, était un policier surveillant, poste considéré comme faisant partie de l'administration.

Le gouvernement a alors rendu publique la conclusion du rapport disant que M. Loyer n'avait pas été victime de discrimination en regard de la loi. Mais il s'est bien gardé d'expliquer que c'est seulement une technicité de la loi qui lui permettait d'arriver à cette conclusion et qu'il y avait effectivement eu de la discrimination dans le cas de M. Loyer.

C'est pour cela que le conseil Confédéral, organisme suprême de la CSN entre les congrès, a demandé que tout le rapport soit rendu public et non seulement sa conclusion pour que la population québécoise ne soit pas induite en erreur.

Le président du conseil central du nord-ouest québécois (CSN), M. Claude Gauthier, a secondé la résolution.

C'est la deuxième fois que la CSN se prononce sur le cas Loyer. Au mois de janvier, le conseil Confédéral avait protesté contre son congédiement par la Mattagami Lake Mines.

SALAIRE MINIMUM

La CSN demande que les centaine de milliers de travailleurs québécois assujettis à des décrets soient protégés par la loi du salaire minimum.

Le Conseil confédéral de la CSN a adopté samedi une résolution demandant que les ordonnances de la commission du salaire mi-

nimum s'étendent aux employés des industries régis par des décrets.

Ces travailleurs n'ont pas été protégés par cette loi jusqu'ici. Cet état de choses fait que plusieurs milliers de salariés, même protégés par des conventions collectives, ne reçoivent pas le salaire minimum prévu par la loi notamment dans l'industrie de l'alimentation et du vêtement.

LE BILL 24

A la suite de protestations de la CSN, le gouvernement a rédigé un nouveau bill (le bill 24) qui lui aussi a soulevé les protestations de la Fédération du Commerce. Une vaste action s'est engagée au niveau des régions et auprès des députés. Résultat, le bill 24 a été référé à un comité parlementaire qui aura siégré lorsque ce journal sera distribué. Les prochaines éditions vous tiendront au courant des événements. Voici maintenant un compte-rendu des décisions du conseil confédéral de mai.

La CSN, ses Conseils centraux et ses comités d'action politique sont mis sur un pied d'alerte pour combattre le bill 24.

Le Conseil confédéral de la CSN a adopté samedi une résolution mettant sur un pied d'alerte les Conseils centraux et les comités d'action politique de la centrale pour combattre les dispositions du bill 89 réglant les heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux qui rendront complètement inapplicable les décrets et les conventions collectives de quelque travailleurs québécois de ce secteur.

On sait que ce projet de loi avait été présenté à la dernière session. Il a été étudié entre les deux sessions par un comité parlementaire et doit être présenté à nouveau à l'assemblée nationale au cours de la présente session.

Lors de leur témoignage conjoint devant le comité parlementaire, le 12 mars, la CSN et la FTQ avaient réclamé le respect des droits acquis des travailleurs. Plusieurs associations d'hommes d'affaires avaient également réclamé le maintien des droits à la négociation collective. Il avait alors semblé aux centrales syndicales que le gouvernement tiendrait compte de ces représentations, mais après avoir délibéré à huis clos le comité fit un rapport qui, consigné au journal parlementaire des débats, indique le contraire.

Aussi, la CSN et la Fédération du commerce considèrent-elles, selon les termes de la résolution adoptée par le Conseil confédéral, que le gouvernement de l'Union nationale a procédé "d'une façon trompeuse, insidieuse et hypocrite".

Le Conseil confédéral a mis le ministre de l'industrie et du commerce, Jean-Paul Beaudry, et le gouvernement en garde: "La CSN se lèvera en masse si on entend enlever des droits chèrement acquis par des luttes syndicales acharnées et des droits chèrement acquis par la négociation collective".

Les 108 députés provinciaux, qui seront convoqués prochainement pour répondre aux questions des travailleurs au sujet de la construction dans des assemblées publiques devront se prononcer à la même occasion sur ce projet de loi inacceptable. Leurs prises de position seront immédiatement rendues publiques. La CSN et la Fédération du commerce entreprendront aussi une campagne de publicité et d'information à ce sujet.

M. Robert Tremblay, président de la Fédération du commerce (CSN) et M. Jacques Archambault, directeur des services à la même Fédération, sont venus expliquer aux 150 membres du Conseil confédéral l'importance de cette lutte.

LA PIETA

Le problème de l'hôpital La Pieta de Hull a été en partie réglé à la suite d'une grève des employés et des protestations de la CSN et de la Fédération nationale des services.

La CSN appuie la demande d'enquête et de mise en tutelle de l'hôpital La Pieta de Hull par le gouvernement.

Le Conseil confédéral de la CSN a adopté samedi une résolution appuyant la demande d'enquête publique et de mise en tutelle de l'hôpital La Pieta de Hull déjà faite au ministre québécois de la santé, M. Jean-Paul Cloutier, par la Fédération nationale des services.

Les employés syndiqués de cet hôpital sont en journées d'étude depuis trois semaines pour protester notamment contre la mauvaise qualité des soins fournis aux patients de cette institution et la mauvaise qualité de la nourriture qu'on leur sert.

L'enquête publique et la délégation d'un administrateur par le gouvernement se feraient en vertu de la loi des hôpitaux.

M. Norbert Rodrigue, président de la Fédération nationale des services et M. Léo L'Heureux, président du Conseil central d'Hull-Ottawa ont expliqué aux 150 membres du conseil confédéral comment la situation actuelle était intolérable. M. L'Heureux a noté que toute la situation était empirée par le fait que les membres du conseil d'administration de l'hôpital avaient été nommés par leurs politiques.